



Janvier 2024

TOGO

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LA PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT— COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE TOGO

Conformément aux dispositions de la première revue de l'accord au titre de la facilité élargie de credit avec le Togo, les documents ci-après ont été publiés et figurent dans le présent dossier:

- Un **communiqué de presse** résumant les vues du conseil d'administration tels qu'exprimées le 20 décembre 2024 lors de l'examen du rapport des services du FMI qui concluait la première revue de l'accord au titre de la facilité élargie de credit avec le Togo.
- Le rapport des **services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour examen par le conseil d'administration, le 20 décembre 2024. Le rapport a été établi à la suite des entretiens avec les autorités togolaises sur l'évolution et la politique économiques qui ont pris fin le 19 octobre 2024. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 3 decembre 2024.
- Une **analyse de viabilité** de la dette préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Un **supplément du personnel** met à jour les informations sur les développements récents.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Togo.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Des exemplaires de ce rapport sont accessibles au public auprès de
Fonds Monétaire International • Services de publication
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Telephone: (202) 623-7430 • Fax: (202) 623-7201
E-mail: publications@imf.org Web: <http://www.imf.org>
Price: \$18.00 per printed copy

**Fond Monétaire International
Washington, D.C.**



Le conseil d'administration du FMI achève la première revue de l'accord appuyé par la facilité élargie de crédit en faveur du Togo

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- *Le conseil d'administration du FMI a achevé aujourd'hui la première revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur du Togo, ce qui permet aux autorités d'effectuer le tirage d'un montant équivalent à environ 57,4 millions de dollars (44,0 millions de DTS). Le conseil d'administration a approuvé en mars 2024 l'accord appuyé par la FEC pour une durée de 42 mois.*
- *La croissance du Togo reste vigoureuse et l'inflation ralentit. Les perspectives à moyen terme sont globalement favorables : la croissance devrait conserver sa vigueur, mais les risques demeurent élevés.*
- *Le Togo poursuit la mise en œuvre des réformes et le programme est en bonne voie. Les priorités consistent notamment i) à rendre la croissance plus inclusive tout en améliorant la viabilité de la dette et ii) à mener des réformes structurelles pour soutenir la croissance et limiter les risques liés au secteur financier et les risques budgétaires qui s'y rattachent.*

Washington : Le conseil d'administration du FMI a achevé la première revue de l'accord appuyé par la [facilité élargie de crédit \(FEC\)](#) en faveur du Togo. La décision du conseil d'administration permet un décaissement immédiat de 44,0 millions de DTS (environ 58,7 millions de dollars), qui seront utilisés à des fins d'appui budgétaire. L'accord au titre de la FEC apporte un financement total de 293,60 millions de DTS (environ 390 millions de dollars).

Le FMI a approuvé l'accord appuyé par la FEC le 1^{er} mars 2024 (voir le [communiqué de presse n° 24/64](#)) pour aider les autorités à faire face aux retombées des chocs survenus depuis 2020, notamment la pandémie de COVID-19 et l'augmentation des cours mondiaux des produits alimentaires et énergétiques. Les autorités togolaises ont pu atténuer les effets de ces chocs sur l'économie et la population du pays. Toutefois, cela a entraîné un accroissement des déficits budgétaires et de la dette. Le programme des autorités appuyé par le FMI visera en particulier i) à rendre la croissance plus inclusive tout en améliorant la viabilité de la dette et ii) à mener des réformes structurelles pour soutenir la croissance et limiter les risques liés au secteur financier et les risques budgétaires qui s'y rattachent.

Les perspectives à moyen terme sont globalement favorables, la croissance devant conserver sa vigueur. La croissance économique a atteint un niveau estimé à 5,6 % en 2023 et d'après les prévisions des services du FMI, elle devrait s'établir à 5,3 % en 2024-25 et à environ 5,5 % par an par la suite, sauf en cas de chocs défavorables majeurs. L'inflation globale s'est modérée à 3,3 % en octobre 2024 et l'inflation sous-jacente (qui exclut les prix des aliments et du transport) à 2,2 % (moyennes annuelles).

Toutefois, des risques considérables pèsent sur ces perspectives. En particulier, les attaques terroristes persistent dans le nord du pays et semblent s'intensifier, ce qui exerce une pression sur les dépenses. Les autorités doivent effectuer des arbitrages complexes entre

rééquilibrage budgétaire pour alléger le fardeau de la dette et nécessité de préserver une croissance dynamique dans un contexte de marge budgétaire restreinte.

L'exécution du programme est en bonne voie. Les autorités ont rempli tous les critères de réalisation quantitatifs à fin juin et les perspectives de réalisation des objectifs quantitatifs pour le reste de l'année sont favorables. En outre, elles ont atteint deux des quatre repères structurels et devraient vraisemblablement surmonter les difficultés limitées qui les ont empêchées d'atteindre les deux autres repères. Par ailleurs, les perspectives d'atteinte des deux repères à fin décembre sont bonnes. Enfin, les autorités ont bien progressé dans la réforme de la banque publique restante.

À l'issue de la réunion du conseil d'administration, M. Bo Li, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« Les autorités togolaises ont obtenu des résultats louables dans la mise en œuvre du programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC). Elles ont atteint tous les objectifs quantitatifs en dépit de problèmes de sécurité et de conditions financières restrictives, et ont progressé dans la mise en œuvre des réformes structurelles visant à améliorer la mobilisation des recettes, l'inclusion et la gestion des finances publiques.

Les perspectives pour l'économie togolaise sont exposées à des risques élevés, comme c'était globalement le cas lors de la demande du programme en mars 2024, tandis que la situation sécuritaire s'est détériorée. Par conséquent, le programme tel que conçu au départ reste largement approprié et les autorités doivent résolument poursuivre sa mise en œuvre afin de placer le pays sur la voie d'une croissance forte et pérenne.

Dans le domaine des politiques budgétaires, le gouvernement doit maintenir son objectif de remédier à la vulnérabilité liée à l'endettement dans un contexte de vulnérabilité régionale, tout en promouvant la croissance et en renforçant l'inclusion. Pour cela, il sera important d'exécuter le point d'ancrage budgétaire convenu en limitant les déficits budgétaires à 3 % du PIB à partir de 2025, de continuer d'augmenter les recettes fiscales tout en rehaussant l'efficience de la fiscalité, et de mettre en œuvre des réformes structurelles pour renforcer l'efficience des dépenses et rendre le dispositif de protection sociale plus efficace et plus efficient.

Il sera également essentiel de poursuivre les efforts en vue de renforcer la gouvernance. Il convient de saluer la demande récemment formulée par les autorités en vue de bénéficier d'un diagnostic de gouvernance du FMI, tout comme leur engagement à améliorer le processus de déclaration de la propriété effective des entreprises bénéficiaires de marchés publics. Dans le secteur financier, le gouvernement doit poursuivre la réforme de la banque publique restante en rendant son capital conforme aux exigences réglementaires et en transformant ses opérations afin de garantir sa stabilité et sa rentabilité. Il sera également important de renforcer le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. »

Togo : principaux indicateurs économiques et financiers, 2020–29

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Estimations					Projections				
	(Variation en pourcentage, sauf indication contraire)									
PIB réel	2,0	6,0	5,8	5,6	5,3	5,3	5,5	5,5	5,5	5,5
PIB réel par habitant	-0,4	3,5	3,3	3,1	2,8	2,8	3,0	3,0	3,0	3,0
Déflateur du PIB	1,8	2,5	3,7	2,9	2,2	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Indice des prix à la consommation (moyenne)	1,8	4,5	7,6	5,3	3,3	2,3	2,0	2,0	2,0	2,0
PIB (en milliards de francs CFA)	4 253	4 621	5 069	5 507	5 927	6 366	6 850	7 371	7 932	8 536
Taux de change FCFA/USD (niveau moyen annuel)	575	554	622	606
Taux de change effectif réel (appréciation = -)	-2,0	-1,4	2,3	-5,4
Termes de l'échange (détérioration = -)	-1,4	6,6	23,3	3,4	0,9	-1,7	-0,8	1,4	1,3	0,4
 Situation monétaire	(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)									
Avoirs extérieurs nets	14,1	5,6	-0,6	6,2	4,9	-0,1	3,0	2,8	2,2	2,2
Crédit net à l'État	-1,6	-0,3	8,0	0,2	-2,9	1,0	1,2	2,0	0,2	0,2
Crédit au secteur non public	0,2	6,0	10,7	1,5	7,3	6,5	4,4	4,6	4,9	4,8
Monnaie au sens large (M2)	11,4	12,3	14,9	8,5	8,8	7,4	7,6	7,6	7,6	7,6
Vitesse de circulation (PIB/M2 fin de période)	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
 Investissement et épargne										
Investissement intérieur brut	21,4	23,4	25,9	28,0	25,7	24,2	25,0	25,9	26,7	27,2
Secteur public	9,3	8,2	9,7	11,5	9,0	7,1	7,7	8,4	8,9	9,4
Secteur non public	12,1	15,2	16,2	16,5	16,7	17,1	17,3	17,5	17,8	17,8
Épargne nationale brute	21,1	21,2	22,5	25,1	22,7	21,2	22,4	23,7	24,7	25,2
Secteur public	2,2	3,6	1,4	4,8	4,1	4,1	4,7	5,4	5,8	6,4
Secteur non public	18,9	17,6	21,0	20,3	18,6	17,1	17,7	18,3	18,9	18,8
 Finances des adm. publiques										
Total des recettes et des dons	16,6	17,1	17,6	19,8	18,8	18,6	19,1	19,5	19,9	20,3
Recettes	14,1	15,3	15,1	16,8	16,6	17,1	17,6	18,1	18,5	19,1
Recettes fiscales	12,5	14,0	13,9	14,8	15,2	15,7	16,2	16,7	17,2	17,7
Dépenses et capacité de financement (hors opérations du secteur bancaire)	23,7	21,8	26,0	26,6	23,7	21,6	22,0	22,6	22,9	23,3
Solde primaire global (base ordonnancements, dons compris)	-4,7	-2,5	-5,9	-3,9	-3,7	-0,5	-0,6	-0,8	-1,0	-1,1
Solde global (base ordonnancements, dons compris, hors opérations du secteur bancaire)	-7,0	-4,7	-8,3	-6,7	-4,9	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde global (base ordonnancements, dons compris)	-7,0	-4,7	-8,3	-6,7	-6,4	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde primaire global (base caisse, dons compris)	-4,7	-3,4	-5,9	-3,9	-3,7	-0,5	-0,6	-0,8	-1,0	-1,1
Solde global (base caisse, dons compris, hors opérations du secteur bancaire)	-7,1	-5,6	-8,3	-6,7	-4,9	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde global (base caisse, dons compris)	-7,1	-5,6	-8,3	-6,7	-6,4	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde des transactions courantes	-0,3	-2,2	-3,5	-2,9	-3,0	-2,9	-2,6	-2,2	-2,0	-2,0
Exportations (biens et services)	23,3	23,7	26,6	25,5	25,7	25,6	26,0	26,2	26,2	26,1

Importations (biens et services)	-32,3	-34,0	-38,8	-36,2	-35,4	-34,4	-33,9	-33,7	-33,5	-33,5
Dette publique extérieure ¹	27,6	27,3	26,2	25,9	29,5	29,0	29,9	30,6	30,8	30,4
Service de la dette publique extérieure (en pourcentage des exportations) ¹	6,9	5,2	8,3	8,2	8,4	15,5	9,2	8,3	7,2	6,5
Dette publique intérieure ²	34,6	37,6	41,2	42,1	40,2	39,1	36,6	34,3	32,3	31,4
Dette publique totale ³	62,2	64,9	67,4	68,0	69,7	68,2	66,4	64,8	63,1	61,8
Dette publique totale (hors entreprises publiques) ⁴	60,1	63,0	65,8	66,6	68,6	67,2	65,6	64,1	62,5	61,3
Valeur actualisée de la dette publique totale ³	60,6	60,7	57,7	54,5	51,5	48,8	47,1

Sources : autorités togolaises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Comprend la dette extérieure des entreprises publiques.

² Comprend les arriérés intérieurs et la dette intérieure des entreprises publiques.

³ Comprend les arriérés intérieurs et la dette des entreprises publiques.

⁴ Comprend les arriérés intérieurs.



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

TOGO

PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

RÉSUMÉ

Contexte. L'expansion budgétaire, menée en réponse aux différents chocs survenus ces dernières années, a permis de maintenir une croissance économique robuste, mais elle a également creusé la dette publique du Togo et alimenté les vulnérabilités au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). En outre, malgré cette politique accommodante, les progrès du Togo vers la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) ont fortement ralenti. Dans le même temps, la sous-capitalisation de deux grandes banques, quoiqu'en partie résorbée, n'est pas encore totalement corrigée et menace toujours la stabilité du secteur financier.

Perspectives et risques. Les perspectives à moyen terme sont globalement favorables, la croissance devant conserver son dynamisme. Toutefois, des risques considérables pèsent sur ces perspectives. En particulier, les activités terroristes persistent dans le nord du pays et semblent s'intensifier. Le nombre de victimes d'attaques terroristes demeure nettement inférieur à celui enregistré dans certains pays voisins, mais il augmente de façon tendancielle, ce qui exerce des pressions sur les dépenses. Les autorités doivent effectuer des arbitrages délicats entre rééquilibrage budgétaire pour alléger le fardeau de la dette et nécessité de préserver une croissance dynamique dans un contexte de marge budgétaire restreinte.

Programme appuyé par le FMI. En mars 2024, le conseil d'administration a approuvé un soutien financier de 200 % de la quote-part du Togo (293,60 millions de DTS) dans le cadre d'un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) d'une durée de 42 mois, visant à i) rendre la croissance plus inclusive tout en améliorant la viabilité de la dette et ii) mener des réformes structurelles pour soutenir la croissance et limiter les risques liés au secteur financier et les risques budgétaires qui s'y rattachent.

Résultats du programme. L'exécution du programme est sur la bonne voie, malgré de légers retards dans la mise en œuvre de certains repères structurels. Les autorités ont atteint tous les objectifs quantitatifs attendus à ce jour et les perspectives de réalisation des objectifs quantitatifs pour le reste de l'année sont globalement favorables. En outre, elles ont respecté deux des quatre repères structurels prévus à ce jour et devraient vraisemblablement surmonter sous peu les difficultés limitées qui les ont empêchées d'atteindre les deux autres repères. Par ailleurs, les perspectives d'atteinte des deux repères à fin décembre sont bonnes. Enfin, les autorités ont réalisé des avancées

3 décembre 2024

satisfaisantes dans la réforme de la dernière banque publique, l'Union togolaise de banque (UTB).

En particulier, elles ont augmenté les fonds propres réglementaires, qui sont désormais positifs, ce qu'a confirmé un audit effectué par un tiers indépendant.

Stratégie du programme à l'avenir. À l'heure actuelle, malgré la persistance voire l'aggravation des problèmes de sécurité, les perspectives économiques du Togo sont globalement les mêmes qu'au moment de la demande de programme. Par conséquent, le programme tel que conçu au départ demeure largement approprié. En particulier :

- S'agissant des objectifs quantitatifs, le double ancrage budgétaire est maintenu, étant donné qu'il demeure pertinent pour réaliser l'objectif du programme en matière de renforcement de la viabilité de la dette, favoriser l'accroissement des réserves régionales et éviter de mettre à trop rude épreuve le marché financier. L'ancrage consiste à résorber progressivement le déficit budgétaire à 3 % du PIB à partir de 2025 et à ramener le risque de surendettement à un niveau modéré à compter de 2026 (en faisant passer la valeur actualisée de la dette au-dessous de 55 % du PIB).
- En ce qui concerne les cibles structurelles, le programme demeurera globalement inchangé, une large partie des mesures ayant toujours pour objectifs d'accroître les recettes fiscales grâce au levier fiscal et à des efforts en matière d'administration des recettes, de renforcer l'inclusion et de consolider la gestion des finances publiques. En outre, les autorités ont accepté de fixer un repère structurel (RS) portant sur l'amélioration des déclarations des bénéficiaires effectifs (et elles se sont engagées dans le mémorandum de politique économique et financière [MPEF] à demander au FMI une étude diagnostique de la gouvernance d'ici fin 2024). Elles ont également souscrit à plusieurs RS correspondant aux mesures encore à mettre en œuvre au titre de la réforme de l'UTB, dont i) achever la recapitalisation de l'UTB qui permettra à cette dernière d'atteindre le minimum réglementaire ; ii) en concertation avec les services du FMI, adopter un plan de restructuration pour assurer la rentabilité et la stabilité de l'UTB ; et iii) appliquer le plan de restructuration.

Risques entourant le programme. Les autorités indiquent que si les activités terroristes qui menacent la sécurité devaient persister ou s'intensifier, elles pourraient avoir besoin de ralentir le rythme du rééquilibrage budgétaire afin de répondre aux pressions sur les dépenses engendrées par une telle situation sans sacrifier les autres dépenses prioritaires. Si les autorités annoncent à un moment donné que ce risque s'est concrétisé, alors les services du FMI examineront la possibilité de recalibrer le programme. Tout aplatissement éventuel de la trajectoire d'assainissement devra s'inscrire dans les contraintes imposées par l'étroite marge de manœuvre budgétaire dont dispose le Togo compte tenu de son risque élevé de surendettement global, du faible ratio de couverture des réserves de change dans les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de sa capacité limitée à mobiliser le marché régional ou des ressources extérieures pour financer un creusement du déficit. En outre, si le Togo adoucissait la trajectoire de rééquilibrage, il devrait déployer des réformes supplémentaires pour parer aux risques qui apparaîtraient alors.

Approuvé par
Annalisa Fedelino
(Département
Afrique) et
Fabian Bornhorst
(département de
la stratégie,
des politiques
et de l'évaluation)

Les entretiens se sont déroulés à Lomé du 6 au 18 octobre 2024. L'équipe des services du FMI était composée de M. H. Weisfeld (chef), de M^{me} G. Li, de M E. Vaccaro-Grange (tous deux du département AFR), de M. M. Kaffo (représentant résident), de M. J. Fanning (département SPR), et de M. S. Napo (économiste local). M^{me} E. Boukpessi (bureau de l'administrateur) a participé à la première semaine des entretiens. L'équipe s'est entretenue avec M. E. Barcola, ministre des Finances, avec des représentants de la BCEAO et avec d'autres hauts fonctionnaires. Elle a été également reçue par la Première ministre, M^{me} V. Dogbé. Enfin, la mission a aussi rencontré des représentants de la communauté des donateurs. M^{me} E. Eckling a apporté une aide administrative à l'équipe.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE	7
PERSPECTIVES ET RISQUES	11
RESULTATS DU PROGRAMME	12
DISCUSSION DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES	13
A. Rendre la croissance plus inclusive tout en améliorant la viabilité de la dette	13
B. Réformes structurelles pour soutenir la croissance et limiter les risques	18
MODALITES DU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS	21
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	23
GRAPHIQUES	
1. Indicateurs de l'activité économique, 2015–24	26
2. Principaux indicateurs de développement, 2012–22	27
3. Secteur extérieur, 2017–24	28
4. Évolution budgétaire à moyen terme, 2020–29	29
5. Indicateurs de la capacité à rembourser par rapport aux accords donnant accès aux tranches supérieures de crédit approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC	30
TABLEAUX	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2020–29	31
2a. Opérations financières de l'administration centrale, 2020–29 (en milliards de francs CFA)	32

TOGO

2b. Opérations financières de l'administration centrale, 2020–29 (en pourcentage du PIB) _____	33
3. Balance des paiements, 2020–29 _____	34
4. Situation des institutions de dépôts, 2020–29 _____	35
5. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2016–23 (en pourcentage, sauf indication contraire) _____	36
6. Besoins et sources de financement extérieur, 2020–29 _____	37
7. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2024–38 (en milliards de francs CFA) _____	38
8. Niveau d'accès et échelonnement des décaissements dans le cadre de l'accord triennal au titre de la FEC, 2024–27 _____	39
9. Décomposition de la dette et du service de la dette par créancier, 2023–25 _____	40

ANNEXES

I. Secteur bancaire : solidité et respect des normes réglementaires _____	41
II. Matrice d'évaluation des risques _____	42
III. Stratégie de renforcement des capacités _____	45

APPENDICE

Lettre d'intention _____	47
I. Mémorandum de politique économique et financière _____	49
II. Protocole d'accord technique _____	67

CONTEXTE

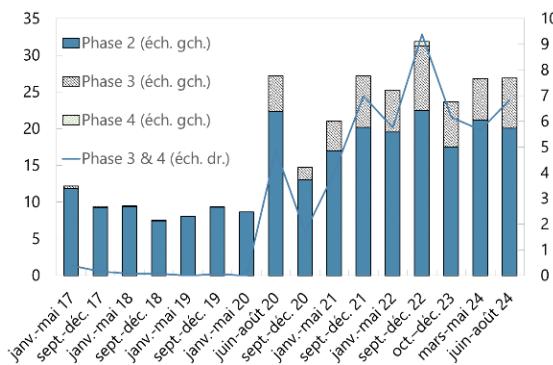
1. **La croissance togolaise a bien résisté face aux chocs survenus ces dernières années, en partie grâce à un important soutien budgétaire, mais les besoins de développement demeurent aigus et les menaces qui pèsent sur la sécurité semblent s'intensifier.** L'insécurité alimentaire demeure élevée : 27 % de la population y est exposée à un degré plus ou moins prononcé (graphique 1a du texte). Le rythme de réduction de la pauvreté a ralenti et environ un quart de la population demeure extrêmement pauvre (au seuil de 2,15 dollars par jour, graphique 1b du texte)¹. Plus globalement, il reste encore au Togo beaucoup à faire pour réaliser les objectifs de développement durable (ODD). De plus, les autorités ne sont toujours pas parvenues à juguler l'activité terroriste. Le nombre de victimes d'attaques terroristes demeure nettement inférieur à celui enregistré dans certains pays voisins, mais il augmente de façon tendancielle (graphique 2 du texte). Ces chiffres, ainsi que les récentes attaques mortelles au Burkina Faso et au Mali, donnent à penser que le risque terroriste s'accentue.
2. **L'expansion budgétaire mise en œuvre pour riposter aux chocs a entraîné une forte augmentation des déficits et de la dette publique (graphique 3 du texte), laquelle pourrait compromettre la viabilité de la dette si elle n'est pas stoppée.** Le déficit budgétaire a culminé à 8,3 % du PIB en 2022, après l'adoption de mesures pour protéger le pouvoir d'achat, en particulier les importantes subventions aux carburants et au gaz (graphique 4 du texte). Le risque de surendettement extérieur est modéré tandis que le risque de surendettement global est élevé (analyse de viabilité de la dette [AVD]). Les dépenses fiscales élevées continuent à grever les recettes (graphique 4 du texte).
3. **En outre, les déficits budgétaires élevés et la rareté des financements extérieurs dont souffre le Togo, comme d'autres membres de l'UEMOA, ont contribué à une diminution des réserves régionales.** Bien que l'assainissement des finances publiques en cours et les flux de fonds extérieurs aient eu un effet positif, les réserves régionales restent faibles, s'établissant à 3,3 mois d'importations en octobre.
4. **En mars 2024, le FMI a approuvé un accord de 42 mois au titre de la FEC donnant accès à 200 % de la quote-part.** L'accord doit aider les autorités à i) rendre la croissance plus inclusive et améliorer la viabilité de la dette, et ii) mener des réformes structurelles pour soutenir la croissance et limiter les risques liés au budget et au secteur financier. Parmi les principales politiques prévues figurent le renforcement des dépenses sociales et en faveur des populations vulnérables, un rééquilibrage des finances publiques de grande envergure (notamment grâce à un fort accroissement des recettes budgétaires) et l'exécution d'une réforme du secteur bancaire passant notamment par la recapitalisation de la dernière banque publique existante.

¹ Selon les prévisions immédiates, la pauvreté absolue touche 25,8 % de la population du pays en 2023, d'après le rapport *Sub-Saharan Africa Macro Poverty Outlook* publié par la Banque mondiale en avril 2024.

Graphique 1 du texte. Persistance de l'insécurité alimentaire et ralentissement des progrès sur le front de la pauvreté

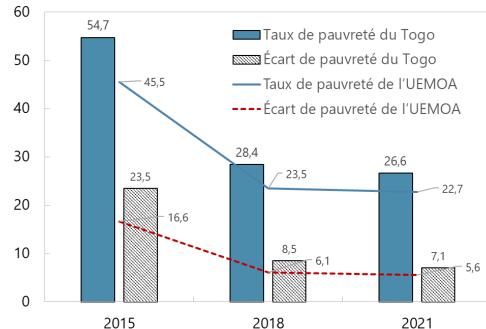
1a. Prévalence de l'insécurité alimentaire¹, 2017–24

(pourcentage de la population étudiée)



1b. Taux et écart de pauvreté avec un seuil à 2,15 dollars par jour², 2015–21

(en pourcentage de la population, écart en pourcentage par rapport au seuil de pauvreté)



Sources : cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (1a) ; Banque mondiale (1b) ; calculs des services du FMI.

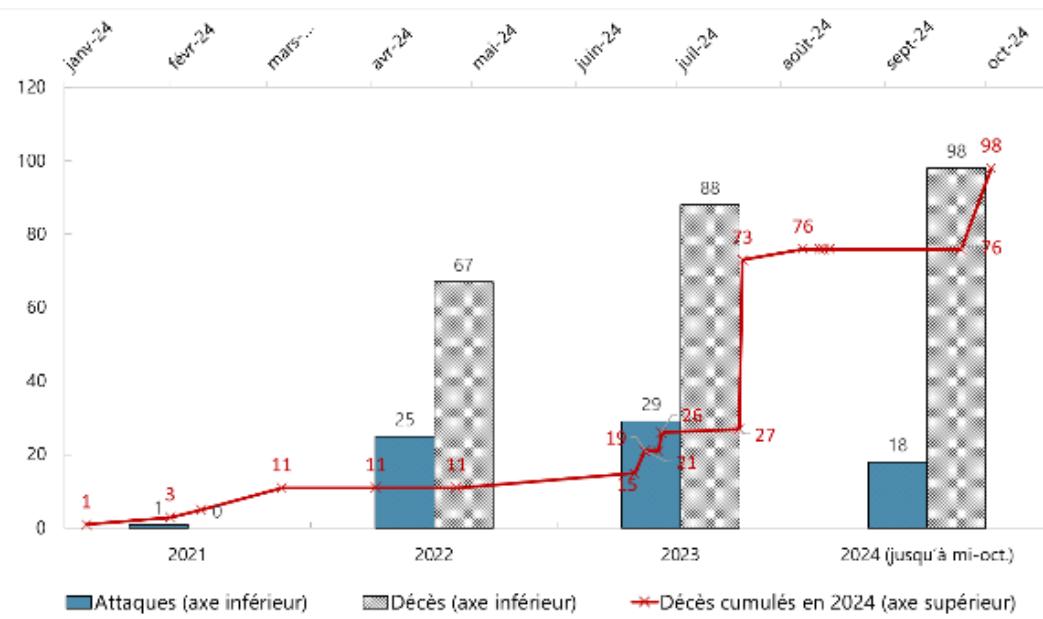
^{1/} La classification Insécurité alimentaire aiguë de l'IPC (IPC AFI) distingue cinq phases dans la gravité de l'insécurité alimentaire aiguë :

1) Aucune/minimale, 2) Stress, 3) Crise, 4) Urgence, 5) Catastrophe/Famine.

^{2/} En PPA de 2017. L'écart de pauvreté correspond à l'écart relatif entre le revenu médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

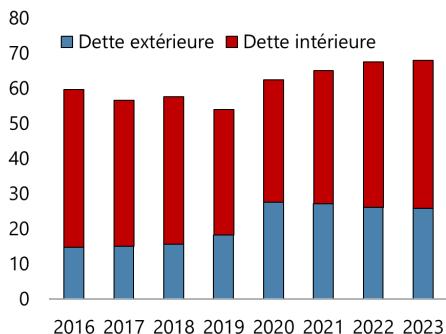
Graphique 2 du texte. Attaques terroristes et décès enregistrés, 2021–24

(en nombre)



Sources : projet ACLED (*Armed Conflict Location and Event Data*) ; www.acleddata.com. Données consultées le 16/10/2024. Le graphique présente les attaques terroristes et les décès estimés attribués à plusieurs groupes armés entre janvier 2021 et le 11 octobre 2024. (2) ; calculs des services du FMI.

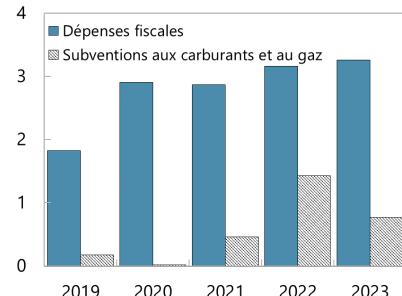
Graphique 3 du texte. Dette publique totale, 2016–23
(en pourcentage du PIB)



Sources : autorités togolaises ; calculs des services du FMI.

Graphique 4 du texte : Dépenses fiscales, et subventions aux carburants et au gaz, 2019–23

(en pourcentage du PIB)



Sources : autorités togolaises ; calculs des services du FMI.

ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE

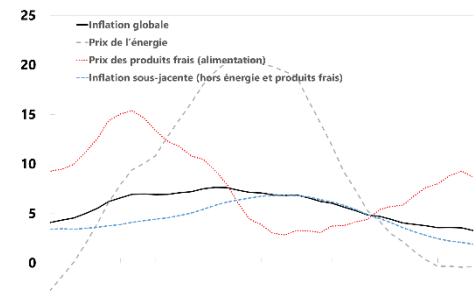
5. La croissance a conservé sa résilience et aurait atteint 5,6 % en 2023, grâce notamment au dynamisme de l'activité dans la zone économique spéciale d'Adétikopé.

6. L'inflation reflue, mais plus lentement que prévu à cause d'un regain d'inflation dans le secteur alimentaire (graphique 5 du texte). L'inflation globale a ralenti à 3,3 % en octobre 2024 et l'inflation sous-jacente (c'est-à-dire hors alimentation et transports) à 2,2 % (moyennes annuelles).

7. Les autorités ont réalisé des progrès satisfaisants en matière de mobilisation des recettes fiscales.

- En 2023, les recettes fiscales ont augmenté de 0,9 % du PIB pour s'établir à 14,8 % du PIB, un pourcentage supérieur à l'objectif de 0,5 % du PIB, en moyenne annuelle, que s'étaient fixé les autorités. Cela étant, le recouvrement d'arriérés a généré des recettes d'un montant de 0,3 % du PIB et n'est pas appelé à se reproduire. Par conséquent, la composante permanente des recettes fiscales en 2023 est estimée à 14,5 % du PIB.
- En 2024, les autorités ont engagé de nouveaux efforts non seulement sur le plan fiscal, notamment en appliquant des mesures définies au moment de la demande d'accord au titre de la FEC (tableau 1 du texte) dont le rendement attendu totalise 0,3 % du PIB, mais aussi en matière d'administration des

Graphique 5 du texte. Indice des prix à la consommation, 2020–24
(variation en pourcentage, moyenne de la période)



Sources : autorités togolaises ; calculs des services du FMI.

recettes. D'après les résultats enregistrés jusqu'en août, les recettes fiscales durant l'intégralité de l'année devraient atteindre 15,2 % du PIB, un niveau conforme à l'objectif du programme. Le déroulement vers le Togo des importations nigériennes par voie maritime initialement acheminées via le Bénin, à la suite de la fermeture de la frontière entre le Niger et le Bénin, a soutenu l'activité dans le secteur logistique, mais il n'a généré que peu de recettes fiscales car les biens en transit sont exonérés de taxes et de droits d'importation.

Tableau 1 du texte. Mesures fiscales mises en œuvre et gains de recettes attendus en 2024

	Mesures de politique fiscale	Impact attendu sur les recettes En millions de FCFA	En pourcentage du PIB
1	Relèvement du taux d'accise sur les boissons énergisantes importées de 5 % à 10 %	95	0,00
2	Relèvement du taux d'accise sur la bière de 18 % à 20 %	1 125	0,02
3	Relèvement du taux d'accise sur les autres boissons alcoolisées importées de 50 % à 60 %	885	0,01
4	Instauration d'un droit d'accise de 5 % sur les sacs en plastique	151	0,00
5	Instauration d'un droit d'accise de 15 % sur les aides culinaires importées	724	0,01
6	Changement du taux de TVA applicable aux services fournis par les hôtels, les restaurants et les organismes équivalents agréés ainsi que les agences de voyages agréées	1 685	0,03
7	Relèvement du taux de l'impôt minimum forfaitaire prélevé sur les importations de véhicules d'occasion de 1 % à 2 %	674	0,01
8	Instauration d'une patente sur les activités d'importation relatives à la revente de véhicules d'occasion	206	0,00
9	Abaissement de la déduction relative à l'importation de véhicules neufs de 90 % à 80 %	398	0,01
10	Suppression des taxes, droits et exonérations fiscales liés au matériel médical aux fins de la lutte contre la COVID-19	18	0,00
11	Relèvement du taux de la taxe sur les produits des jeux de hasard de 5 % à 7 %	632	0,01
12	Rationalisation des exonérations fiscales et utilisation des résultats du recensement cadastral à Lomé	3 850	0,06
13	Élargissement des codes de spécification tarifaire à d'autres produits	2 400	0,04
14	Imposition des opérations de transfert d'argent mobile par téléphonie mobile soumises à la taxe sur les activités financières (TAF)	124	0,00
15	Élargissement du compte de marchés dans le cadre de la formalité de l'enregistrement fiscal	4 986	0,08
TOTAL		17 952	0,30

Sources : autorités togolaises ; estimations des services du FMI.

8. Les autorités ont également accru les recettes non fiscales. Cependant, comme dans le cas des recettes fiscales, une partie de la hausse enregistrée en 2023 tient au recouvrement d'arriérés, qui a peu de chances de se répéter.

9. Par ailleurs, elles ont engagé le rééquilibrage des finances publiques de façon remarquable (tableau 2 du texte). Le déficit global (dons compris) a diminué pour s'établir à 6,7 % du PIB en 2023 (contre 8,3 % du PIB en 2022) et il devrait continuer sur cette trajectoire grâce aux progrès en matière de mobilisation des recettes et de rationalisation des dépenses, à commencer

par la baisse des subventions aux carburants (qui devrait passer de 0,8 % du PIB en 2023 à 0,5 % du PIB en 2024, selon les estimations)². Si l'on fait abstraction des opérations non récurrentes du secteur bancaire, le déficit budgétaire global devrait s'élever à 4,9 % du PIB en 2024 (tandis que le déficit de base, qui inclut ces opérations, devrait s'établir à 6,4 % du PIB).

10. Alors que les conditions de financement régionales sont restrictives, le Togo a réduit sa marge pour absorber les chocs sur la dette extérieure lorsqu'il a souscrit un important prêt extérieur à court terme. Les rendements associés à la dette du Togo sur le marché régional restent élevés (s'établissant à 7,5 % par an en moyenne) et les échéances, courtes. Dans un tel contexte et compte tenu de la lenteur des progrès en matière de mobilisation du financement extérieur, les autorités ont concentré leurs emprunts intérieurs au premier semestre de l'année. Elles ont aussi contracté un crédit commercial de 150 millions d'euros (1,7 % du PIB), lequel a entraîné une forte hausse ponctuelle des obligations au titre du service de la dette en 2025. Elles sont engagées dans des discussions avancées avec la Banque mondiale sur une opération de gestion du passif visant à atténuer ou à éliminer cette hausse³. Le risque de surendettement extérieur reste jugé « modéré », mais la marge d'absorption des chocs est passée de « une certaine marge » à « marge limitée » (voir l'AVD).

Tableau 2 du texte. Évolution des finances publiques, 2019–S1 2024¹
(en pourcentage du PIB)

	2019 ¹	2020	2021	2022	2023	S1 2024 ²
Recettes et dons	18,2	16,6	17,1	17,6	19,8	8,5
Total des recettes	15,2	14,1	15,3	15,1	16,8	7,8
Recettes fiscales	13,5	12,5	14,0	13,9	14,8	7,1
Recettes non fiscales	1,8	1,6	1,3	1,2	2,0	0,6
Dons	3,0	2,5	1,8	2,5	3,1	0,7
Dépenses et capacité nette de financement	16,6	23,7	21,8	26,0	26,6	10,9
Dépenses courantes	13,4	14,4	13,6	16,2	15,1	7,7
donc : subventions aux combustibles	0,2	0,1	0,2	1,4	0,8	0,3
donc : transferts monétaires de protection sociale	...	0,3	0,2	0,1	0,2	...
Dépenses d'investissement	3,2	9,3	8,2	9,7	11,5	3,3
donc : programme d'urgence dans les régions du No	0,7	1,2	...
donc : dépenses de sécurité	1,5	1,4	1,0	3,0	4,6	...
Solde global (base ordonnancements, dons compris)	1,7	-7,0	-4,7	-8,3	-6,7	-2,5
Variation des arriérés	-2,6	0,0	-1,0	0,0	0,0	...
Solde global (base caisse, dons compris)	-0,9	-7,1	-5,6	-8,3	-6,7	-2,1
Solde global (base caisse, hors dons)	-3,9	-9,6	-7,4	-10,8	-9,8	-2,8
Financement	2,9	7,5	7,2	10,8	9,8	2,8
Financement intérieur (net)	-3,2	0,6	4,5	7,1	4,5	2,0
Financement extérieur (net)	6,1	6,9	2,7	3,6	5,3	0,7
Financement exceptionnel	1,0	2,1	0,2	0,0	0,0	...
donc : FEC-FMI	1,0	1,9	0,0	0,0	0,0	...

Sources : autorités togolaises ; estimations des services du FMI.

¹ Hors transactions avec la Caisse nationale de Sécurité sociale (CNSS), en 2019.

² S1 2024 : résultats non annualisés.

² Historiquement, près de toutes les subventions aux carburants (94 %) portent sur l'essence, un produit principalement consommé par les ménages à haut revenu.

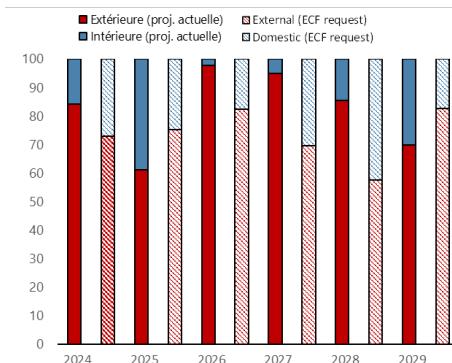
³ Les crédits commerciaux à court terme sont exclus du critère de réalisation portant sur la valeur actualisée des nouveaux emprunts extérieurs. Dans l'AVD, les dépassements ponctuels de seuil n'entraînent pas automatiquement un changement de la notation du risque. Cela étant, des dépassements à court terme peuvent modifier la notation du risque faute de circonstances atténuantes suffisantes.

11. L'accroissement du financement concessionnel consenti par la Banque mondiale contribue à la viabilité de la dette.

Par rapport au moment de la demande de programme, la Banque mondiale a augmenté son appui budgétaire à des conditions concessionnelles de 50 millions de dollars chaque année en 2024, 2025, 2027 et 2028 et s'est engagée à fournir 783 millions de dollars supplémentaires sous forme de prêts-projet en 2024-29.⁴ Par conséquent, le soutien de la Banque mondiale devrait passer de 2,3 % du PIB en 2023 à 3,7 % du PIB en 2027 avant de redescendre à 2,6 % du PIB en 2029 et le financement extérieur représentera une part plus importante qu'initialement prévu (graphique 6 du texte)⁵.

12. D'après les indicateurs de solidité financière communiqués au titre de 2023, la situation du système bancaire s'est quelque peu améliorée, mais des fragilités demeurent (tableau 5 et annexe 1). La solidité du secteur financier et son respect des normes progressent notamment grâce aux mesures prises par les autorités togolaises eu égard aux deux plus grandes banques. En particulier, un audit indépendant confirme que le rachat par l'État du siège de la dernière banque publique et l'injection de capitaux supplémentaires ont contribué à porter les fonds propres réglementaires de la banque en territoire positif⁶. L'État togolais a également racheté le siège d'une banque privatisée en 2021 afin d'étoffer les fonds propres réglementaires de cette dernière, mais la banque est censée intensifier ses efforts en vue de mobiliser des ressources privées. Dans le même temps, des données préliminaires laissent penser que deux plus petites banques ont cessé de satisfaire à certaines normes, notamment en matière de fonds propres pour l'une d'entre elles.

Graphique 6 du texte. Financement net du déficit — aujourd'hui vs date de l'approbation de l'accord FEC (part du total, dons compris)



Sources : autorités togolaises ; calculs des services du FMI.

⁴ Les autorités sont également en pourparlers avec la Banque africaine de développement (BAD) pour obtenir une garantie sur leurs nouveaux emprunts extérieurs en 2025.

⁵ Cette augmentation des engagements s'inscrit dans le nouveau cadre stratégique national de la Banque mondiale, lequel vise à aider le Togo à répondre aux problèmes en matière de sécurité, à améliorer la cohésion et à faire face au changement climatique, a été prise en compte dans le cadre macroéconomique et l'AVD qui étaient le rapport des services du FMI au titre de l'article IV, à l'exception du récent relèvement de 50 millions de dollars de l'appui budgétaire en 2024. Les nouveaux engagements de prêt, d'un montant de 973 millions de dollars, sont des crédits hautement concessionnels de 50 ans assortis d'un élément de libéralité de 74 %. De plus, la Banque mondiale table sur une diminution des dons de 37 millions de dollars en 2024-29.

⁶ D'après l'audit, les fonds propres réglementaires de la banque s'élevaient à 2,9 milliards de francs CFA (4,8 millions de dollars) à fin juin.

13. La position extérieure du Togo est jugée globalement conforme au niveau que supposent les paramètres fondamentaux et les politiques souhaitables (SM/24/231).

PERSPECTIVES ET RISQUES

14. D'après les projections de référence, les résultats macroéconomiques devraient rester solides (tableau 3 du texte). La croissance devrait ralentir à 5,3 % en 2024-25 en raison du rééquilibrage budgétaire avant de se redresser à un rythme tendanciel de 5,5 % grâce à des réformes structurelles visant à stimuler la productivité et l'investissement privé. L'inflation globale devrait se rapprocher de 2 %, le déficit global, descendre à 3 % du PIB et le déficit courant, rester en dessous de 3 % du PIB.

Tableau 3 du texte. Principales estimations et projections macroéconomiques, 2022–29

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Est.				Projections			
PIB réel (variation en %)	5,8	5,6	5,3	5,3	5,5	5,5	5,5	5,5
Déflateur du PIB (variation en %)	3,7	2,9	2,2	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Inflation de l'IPC, moyenne (%)	7,6	5,3	3,3	2,3	2,0	2,0	2,0	2,0
(En pourcentage du PIB)								
Solde global (base ordonnancements, dons compris, hors opérations du secteur bancaire)	-4,7	-6,7	-4,9	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde global (base ordonnancements, dons compris)	-4,7	-6,7	-6,4	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde des transactions courantes	-3,5	-2,9	-3,0	-2,9	-2,6	-2,2	-2,0	-2,0
Dette totale contractée ou garantie par l'État	67,4	68,0	69,7	68,2	66,4	64,8	63,1	61,8

Sources : autorités togolaises ; projections des services du FMI.

Note : Les données pour 2023 sont préliminaires.

15. Cependant, les perspectives sont exposées à des risques élevés (annexe II, matrice d'évaluation des risques), le principal étant l'intensification du terrorisme, dont les conséquences pourraient aller d'un fléchissement des activités logistiques à une grave déstabilisation de l'économie du Togo. Ce risque pourrait s'accentuer parallèlement au maintien des terroristes sur le territoire, dans la mesure où leur présence continue favorise leur ancrage. La difficulté pour le Togo à obtenir des financements à des taux abordables sur le marché régional est un autre risque majeur, tout comme une nouvelle diminution, voire une pénurie des réserves de change. Par ailleurs, les risques que posent les banques sous-capitalisées pour la stabilité du secteur financier se sont vraisemblablement atténués à la faveur de l'accroissement des fonds propres des deux grandes banques dans cette situation, mais ils n'ont pas totalement disparu. À plus long terme, les résultats économiques risquent aussi de pâtir d'une détérioration de la viabilité de la dette si les actions menées pour rééquilibrer les finances publiques tout en maintenant la croissance s'avèrent insuffisantes. Ils sont aussi exposés à une accentuation du changement climatique. Il existe toutefois des chances de révision à la hausse des prévisions. Ainsi, des réformes de l'environnement des entreprises et des politiques industrielles pourraient porter la croissance à un niveau plus élevé qu'attendu.

RESULTATS DU PROGRAMME

16. L'exécution du programme est sur la bonne voie, malgré de légers retards dans la mise en œuvre de certains repères structurels :

- **Objectifs quantitatifs :**

- **Les autorités ont atteint la plupart des objectifs quantitatifs à fin juin.** Elles ont rempli tous les critères de réalisation quantitatifs (CRQ) concernant le solde budgétaire primaire de base et le financement intérieur net ainsi que les objectifs indicatifs relatifs aux recettes fiscales et aux dépenses sociales et en faveur des populations vulnérables (tableau 10). De plus, la souscription de nouveaux prêts extérieurs est restée inférieure au plafond prévu sous la forme d'un CRQ continu et les autorités ont respecté les CRQ continus portant sur les arriérés au titre de la dette extérieure et sur les accords de préfinancement.
- **Le Togo a de bonnes chances d'atteindre les objectifs quantitatifs à fin décembre.** Les autorités devraient remplir tous les objectifs prévus à fin décembre, à condition qu'elles exercent un contrôle strict des dépenses de façon à respecter l'objectif relatif au solde budgétaire.

- **Objectifs structurels :**

- **Les autorités ont atteint deux des trois repères structurels (RS) à fin juin (tableau 11) et devraient appliquer les mesures attendues au titre du repère manqué avant la fin de l'année.** Elles ont préparé une analyse comparant les données douanières et celles du commerce (RS 1.1) et adopté une stratégie pour renforcer le filet de protection sociale (RS 2.1). Elles ont également élargi le périmètre du programme d'investissements publics aux entités extrabudgétaires et aux partenariats publics-privés (PPP) et établi un rapport sur les projets d'investissement des entreprises publiques, mais elles doivent encore communiquer le rapport au Parlement (RS 3.2)⁷.
- **Les autorités n'ont pas respecté le repère relatif à la définition d'une stratégie de mobilisation des recettes pour la période 2024-27 fixé à fin octobre, mais les efforts déployés en ce sens demeurent utiles.** Ainsi, elles ont préparé une stratégie de mobilisation des recettes pour 2025-26 qui combine fiscalité et administration des recettes et qui sert à l'heure actuelle à orienter l'action publique⁸.

⁷ Les autorités ont expliqué qu'elles n'avaient pas pu soumettre le rapport au Parlement faute de dispositions réglementaires encadrant la transmission de documents liés au budget à cette instance avant la présentation du projet de loi de finances. Les autorités comptent communiquer le rapport au Parlement en même temps que le budget approuvé pour 2025.

⁸ La stratégie pour 2027 sera intégrée à la stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme que les autorités souhaitent définir d'ici la mi-2026.

- **Les autorités ont déjà atteint l'un des deux repères à fin décembre et sont en bonne voie de respecter le deuxième :**
 - **Elles ont mis en place un système d'identification biométrique et un registre social des personnes et des ménages (RSPM) en créant et en rendant opérationnels les plateformes informatiques nécessaires, réalisant ainsi le RS 2.2.** Cependant, les autorités pensent que le système ne pourra pas étayer la mise en œuvre de leurs politiques avant la fin de 2025, car il doit d'abord être suffisamment alimenté. Concrètement, elles estiment parvenir d'ici la fin de 2025, à i) attribuer un numéro d'identification unique à 90 % de la population et ii) enregistrer dans le RSPM la moitié de la population et plus de la moitié des ménages pauvres et vulnérables.
 - Les autorités s'emploient à améliorer le **rappor t d'analyse des risques budgétaires** et considèrent qu'elles devraient atteindre le RS 3.1 fin décembre 2024, comme prévu.
- **À ce jour, les autorités ont tenu leurs engagements concernant la réforme de la dette publique.** Elles ont recapitalisé la banque de sorte que ses fonds propres se situent (légèrement) au-dessus de zéro et elles ont commandé un audit indépendant des fonds propres de la banque en avril et un audit de ses opérations en octobre.

DISCUSSION DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

17. **Étant donné que la situation du Togo est globalement la même qu'au moment de la demande d'accord au titre de la FEC, malgré la persistance et le risque d'intensification des problèmes de sécurité, la conception du programme reste largement appropriée.** Les discussions ont mis l'accent sur deux axes i) rendre la croissance plus inclusive tout en améliorant la viabilité de la dette et ii) conduire des réformes structurelles pour soutenir la croissance et limiter les risques liés au budget et au secteur financier.

A. Rendre la croissance plus inclusive tout en améliorant la viabilité de la dette

Rendre la dette plus viable

18. **La double stratégie d'ancrage déployée par les autorités demeure pertinente aujourd'hui et les autorités restent attachées à la trajectoire du déficit budgétaire convenue lors de la demande d'accord au titre de la FEC (tableau 4 du texte).** Le premier élément de l'ancrage consiste à ramener le risque global de surendettement au niveau « modéré » en 2026 en portant la valeur actualisée de la dette au-dessous de 55 % du PIB. Le deuxième élément consiste à réduire le déficit budgétaire à 3 % du PIB d'ici 2025, pour éviter de mettre à trop rude épreuve le

marché régional et pour se rapprocher de la norme de l'UEMOA⁹. La trajectoire du déficit budgétaire convenue au moment de la demande de programme respecte les deux ancrages, sachant que la valeur actualisée de la dette s'élève à 54,5 % du PIB en 2026 d'après les prévisions, un chiffre similaire à celui établi lors de la demande de programme. Les autorités se sont engagées à soumettre au Parlement une loi de finances pour 2025 plafonnant le déficit budgétaire global à 3 % du PIB. Il serait souhaitable que les autorités continuent à privilégier les dons et les prêts extérieurs concessionnels et évaluent les coûts et risques des autres modalités d'emprunt. Il serait également bon qu'elles s'emploient à maintenir le risque de surendettement extérieur à un niveau modéré, notamment en refinançant le crédit commercial de façon à prévenir une hausse ponctuelle des obligations au titre du service de la dette en 2025. Il conviendrait qu'elles étudient les autres possibilités à des fins de précaution, notamment celle de contracter de nouveaux prêts extérieurs à long terme.

Tableau 4 du texte. Programmes budgétaires à moyen terme, 2023–29
(en pourcentage du PIB)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Estimations	Projections					
Recettes et dons	19,8	18,8	18,6	19,1	19,5	19,9	20,3
Total des recettes	16,8	16,6	17,1	17,6	18,1	18,5	19,1
Recettes fiscales	14,8	15,2	15,7	16,2	16,7	17,2	17,7
Recettes non fiscales	2,0	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
Dons	3,1	2,2	1,6	1,5	1,4	1,3	1,2
Dépenses et capacité nette de financement	26,6	23,7	21,6	22,0	22,6	22,9	23,3
Dépenses primaires	23,8	22,6	19,1	19,7	20,3	20,8	21,4
Dépenses courantes	15,1	14,7	14,5	14,3	14,2	14,0	13,9
<i>donc</i> : subventions aux combustibles	0,8	0,5	0,4	0,2	0,0	0,0	0,0
<i>donc</i> : transferts monétaires de protection sociale	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
Dépenses d'investissement	11,5	9,0	7,1	7,7	8,4	8,9	9,4
<i>donc</i> : programme d'urgence dans les régions du Nord	1,2	1,0	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5
<i>donc</i> : dépenses de sécurité	4,6	3,2	2,4	0,6	0,6	0,5	0,5
Solde global (base ordonnancements, dons compris, hors opérations du secteur bancaire)	-6,7	-4,9	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde global (base ordonnancements, dons compris)	-6,7	-6,4	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Variation des arriérés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base caisse, dons compris, hors opérations du secteur bancaire)	-6,7	-4,9	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde global (base caisse, dons compris)	-6,7	-6,4	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde global (base caisse, hors dons)	-9,8	-8,6	-4,5	-4,4	-4,5	-4,3	-4,2
Financement	9,8	7,3	3,4	3,7	4,0	4,3	4,2
Financement intérieur (net)	4,5	1,2	1,3	0,1	0,2	0,6	1,3
Financement extérieur (net)	5,3	6,2	2,1	3,6	3,8	3,7	2,9
Financement exceptionnel	0,0	1,3	1,1	0,8	0,5	0,0	0,0
<i>donc</i> : FEC-FMI	0,0	1,3	1,1	0,8	0,5	0,0	0,0
<i>Poste pour mémoire :</i>							
Dépenses sociales et contribuant au recul de la pauvreté	4,8	5,3	5,1	5,3	5,4	5,5	5,6

Sources : autorités togolaises ; estimations des services du FMI. Les données pour 2023 sont préliminaires. Note : Comme lors de la récente demande d'accord au titre de la FEC, les dépenses sociales et en faveur des populations vulnérables désignent ici les dépenses exécutées sur le budget de l'État (sur ressources intérieures et extérieures), concernant principalement les domaines de l'éducation, de la santé et de la nutrition, la mise en place de filets de protection sociale, l'accès à l'électricité, à l'eau et à l'assainissement, la microfinance ainsi que le droit et la justice. Elles incluent les transferts en espèces. Pour plus de détails, voir l'annexe I de la pièce jointe II au rapport des services du FMI sur les économies nationales n° 24/79.

⁹ Avant la pandémie, les pays de l'UEMOA se sont efforcés d'appliquer un pacte de convergence, passant notamment par un objectif de déficit budgétaire fixé à 3 % du PIB. Le pacte a été suspendu en 2020 et n'a pas encore été rétabli. Outre le Togo, le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau et le Niger se sont engagés à respecter l'objectif de déficit d'ici 2025.

19. Les autorités restent déterminées à accroître les recettes fiscales d'au moins 0,5 % du PIB par an et elles ont élaboré une stratégie de mobilisation des ressources intérieures pour 2025-26 qui combine fiscalité et administration des recettes. Les mesures, qui visent à élargir l'assiette de l'impôt, sont globalement conformes aux recommandations des services du FMI.

- Les **mesures fiscales** comprendront l'introduction ou l'augmentation de diverses accises et la diminution des exonérations fiscales, pour un rendement attendu de 0,4 % du PIB (MPEF, Tableau 1 du texte). Afin d'accélérer la mobilisation des recettes, les services préconisent que les autorités se fixent également comme objectifs de réduire les exonérations de TVA, d'élargir l'assiette de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), d'aligner la fiscalité des entreprises sur l'impôt minimum mondial et d'obliger les entreprises qui bénéficient d'avantages fiscaux en vertu de régimes économiques spéciaux de s'installer dans une zone économique spéciale au bout d'un certain temps. En vue d'améliorer les recettes de la TVA et de préparer une stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme (probablement d'ici juin 2026), les autorités *prépareront une analyse des exonérations au titre de la TVA afin de déterminer celles qui sont progressives et celles qui sont régressives* (RS 4.1, d'ici fin juin 2025).
- Les **mesures d'administration fiscale** comporteront : i) en matière de fiscalité intérieure, l'augmentation des taux de déclaration et de paiement dans les délais, la réduction du stock d'arriérés et l'accroissement de la productivité des contrôles fiscaux notamment à travers l'évaluation technique et le développement des capacités des vérificateurs ; ii) en matière de douane, la consolidation de la fonction de contrôle *a posteriori*, le ciblage des importations et exportations à haut risque, le renforcement du contrôle et de la vérification douanière, et l'amélioration de SYDONIA World ; iii) en matière de fiscalité intérieure et de douane, la lutte énergique contre les cas présumés de fraude. Les autorités ont également l'intention de poursuivre la réalisation d'enquêtes foncières afin d'améliorer l'imposition foncière. En outre, elles *transféreront la collecte de l'impôt sur le revenu des fonctionnaires de la Direction générale du budget et des finances à l'Office togolais des recettes* (RS 4.2, d'ici fin décembre 2025). Elles espèrent que ces efforts génèreront des recettes représentant entre 0,1 % du PIB et 0,2 % du PIB en 2025.

20. Les autorités prévoient également d'augmenter les recettes non fiscales, entre autres, par le renforcement des réglementations en matière de redevances minières et par l'introduction de nouvelles redevances au port de Lomé.

21. Les plans de dépenses des autorités visent à concilier dépenses prioritaires (pour la sécurité, la protection sociale, l'investissement et l'assainissement du secteur bancaire) et rééquilibrage budgétaire.

- Les dépenses courantes devraient diminuer, passant de 15,1 % du PIB en 2023 à 13,9 % du PIB en 2029, principalement sous l'effet de la baisse des intérêts payés en proportion du PIB consécutive au rééquilibrage budgétaire et d'un recours plus important aux financements concessionnels. La masse salariale et les dépenses en biens et services devraient rester globalement stables en pourcentage du PIB, d'après les chiffres de 2023. Au regard du contrôle des dépenses sur les biens et services en 2023, les services du FMI ont révisé leurs projections de

dépenses courantes établies au moment de la demande de programme et tablent désormais sur une baisse un peu plus importante. Les subventions aux carburants devraient diminuer (voir analyse plus loin).

- L'investissement, y compris en matière de sécurité, devrait passer de 11,5 % du PIB en 2023 à 9,0 % en 2024 et à 7,1 % en 2025, avant de se redresser dans les années suivantes parallèlement à l'accroissement des recettes. Cette trajectoire est légèrement supérieure à celle présentée lors de la demande d'accord au titre de la FEC, en raison des dépenses de sécurité plus élevées qui seront financées par un accroissement des recettes et de nouveaux emprunts extérieurs. Le Togo continue de réaliser de gros investissements dans le domaine de la sécurité depuis les premières attaques terroristes à la fin de 2021, ces derniers atteignaient 4,6 % du PIB en 2023 et devraient s'établir à 3,2 % du PIB en 2024 et à 2,4 % du PIB en 2025 (contre moins de 1,5 % du PIB auparavant). La compression prévue des investissements hors sécurité jusqu'en 2025 pèsera sur la croissance, ce qui souligne l'importance de procéder à des réformes structurelles.
- Les dépenses sociales et en faveur des populations vulnérables prévues lors de l'élaboration du programme, qui recouvrent les dépenses courantes et les dépenses d'investissement, devraient augmenter progressivement, de 4,8 % du PIB en 2023 à 5,6 % du PIB en 2029¹⁰.
- Les plans des dépenses prévoient également la recapitalisation de la banque publique jusqu'au niveau minimal de fonds propres réglementaires et l'achat d'actifs immobiliers d'une ancienne banque publique, le coût de l'assainissement du secteur bancaire totalisant à 1,5 % du PIB en 2024.

22. Il serait souhaitable que les autorités définissent une stratégie budgétaire globale à moyen terme complète qui i) établira l'ancrage budgétaire et ii) intégrera la stratégie de mobilisation des recettes et la stratégie de dépenses de façon à atteindre à la fois les objectifs d'efficience fiscale et de distribution des revenus. Par ailleurs, elles devraient davantage recourir aux transferts en espèces pour réaliser ces deux types d'objectifs.

23. Les autorités restent déterminées à améliorer la viabilité de la dette en diminuant la proportion de la dette intérieure commerciale dans leur portefeuille de titres de créance au profit de la dette extérieure concessionnelle. Le programme prévoit un plafond sur la dette extérieure contractée afin d'éviter une accumulation excessive de dette extérieure.

Rendre la croissance plus inclusive

24. Les autorités entendent améliorer le filet de protection sociale, mais il pourrait être nécessaire de mener une analyse plus détaillée pour trouver la meilleure solution pour y parvenir. La stratégie d'amélioration du filet de protection sociale, récemment adoptée, s'apparente essentiellement à une description qualitative du cadre existant des autorités. Elle promeut un

¹⁰ Le programme repose sur une définition large de ces dépenses qui englobe les interventions publiques dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la nutrition, la mise en place de filets de protection sociale, l'accès à l'électricité, à l'eau et à l'assainissement et la microfinance, mais aussi les dépenses relatives « au droit et à la justice », qui, à ce que comprennent les services du FMI, touchent aux postes de police et aux tribunaux.

financement et une mise en œuvre plus efficaces des éléments existants du filet de protection sociale et ne semble pas offrir de plan général permettant de rationaliser les nombreuses interventions de protection sociale au profit d'un dispositif plus unifié, plus gérable et plus efficient centré sur les transferts en espèces. L'un des rares objectifs concrets est de déployer une assurance maladie universelle. Or, il sera difficile d'étendre la couverture maladie aux plus vulnérables, étant donné que la prime d'assurance pour ce groupe devra être payée ou du moins subventionnée par l'État.

25. Les autorités veulent aussi accroître les dépenses sociales et en faveur des populations vulnérables. Elles entendent relever la proportion de ces dépenses (telles que définies dans le programme) dans les dépenses globales durant la phase d'assainissement budgétaire (jusqu'à fin 2025) et les augmenter en pourcentage du PIB dans les années suivantes. Cependant, sachant qu'elles se sont fixé un objectif de déficit de 3 % du PIB, elles estiment qu'elles ne pourront pas porter les transferts monétaires au niveau initialement envisagé en 2025 en raison des besoins de dépenses de sécurité pour faire face aux activités terroristes.

26. Les autorités sont déterminées à réduire les subventions aux carburants. Elles ont adopté un mécanisme quasi automatique de lissage des prix des carburants ainsi qu'un fonds de stabilisation des prix des carburants en février, mais n'ont commencé à appliquer pleinement ce mécanisme qu'en septembre¹¹. De ce fait, les subventions aux carburants devraient s'élever à 0,5 % du PIB en 2024, un chiffre légèrement inférieur à l'allocation budgétaire de 0,7 % du PIB. Pour la période à venir, les autorités prévoient de mettre en œuvre le mécanisme de tarification des carburants dans son intégralité. Par conséquent, elles comptent limiter les subventions aux carburants à 0,4 % maximum du PIB en 2025 (sauf en cas de fortes hausses des prix des carburants) et de les supprimer progressivement ces subventions en 2026, lorsqu'elles pourront réaliser des transferts ciblés à l'aide du système d'identification biométrique et du registre unifié des personnes et des ménages pauvres. Les services du FMI encouragent les autorités à utiliser les transferts en espèces pour soutenir les plus vulnérables en cas d'envolée des prix des carburants.

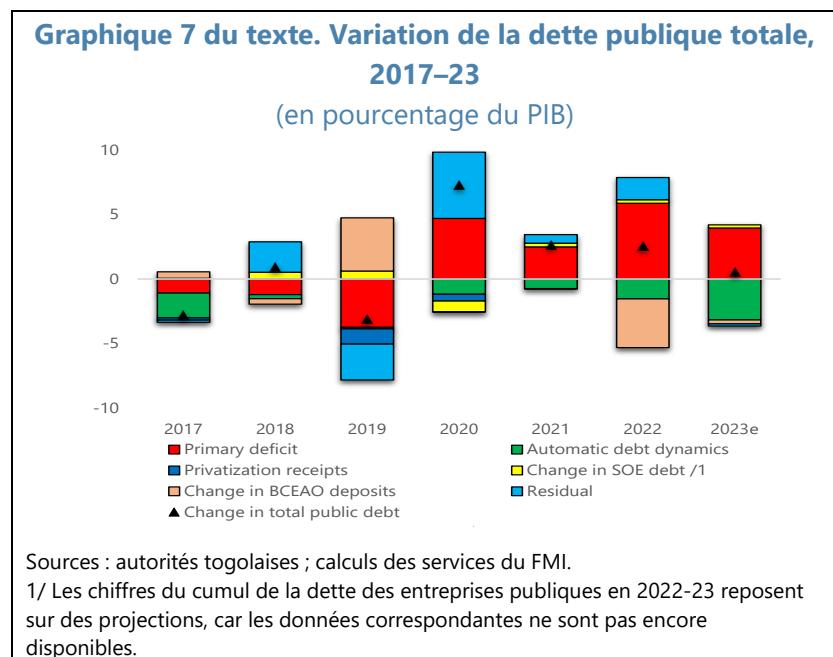
27. En outre, les autorités continuent d'exécuter leur programme d'urgence dans le nord et les régions voisines afin d'améliorer les conditions de vie des populations historiquement mal desservies, qui sont aujourd'hui également confrontées au terrorisme. L'objectif de ce programme d'urgence est d'atténuer la fragilité des populations en leur donnant un meilleur accès aux services essentiels, notamment l'eau, l'énergie, les soins de santé et l'éducation, de développer les réseaux de télécommunication et de routes rurales, et de soutenir l'agriculture. Son coût cumulatif prévisionnel était initialement estimé à 5,6 % du PIB sur la période 2022-26. Les autorités y ont consacré 1,9 % du PIB en 2022-2023 et prévoient d'exécuter 1 % du PIB en 2024, ce qui laisse 2,7 % du PIB pour les années à venir (probablement au-delà de 2026).

¹¹ Le mécanisme vise à ce que les prix intérieurs des combustibles soient fixés à un niveau qui, en moyenne, permette de recouvrir le coût de fourniture (y compris les taxes et impôts applicables), tout en limitant les variations de prix. En partant de leur niveau initial à la pompe, les prix seront relevés, au moyen d'ajustements mensuels de 5 % au maximum, jusqu'à atteindre le recouvrement des coûts.

B. Réformes structurelles pour soutenir la croissance et limiter les risques

Améliorer la gestion des finances publiques y compris la surveillance et la gestion des entreprises publiques

28. Les autorités entendent déterminer les raisons pour lesquelles la croissance de la dette publique a été plus rapide que le laissaient penser les facteurs d'accumulation de la dette connus (graphique 7 du texte) et améliorer les informations sur la dette en conséquence. Les services du FMI ont mis en évidence des résidus annuels moyens de 1,0 % du PIB en 2017-23¹². Assurer la cohérence des changements apportés à la position de l'État envers le système bancaire, intégrer des données plus récentes sur l'endettement des entreprises publiques aux rapports sur la dette publique et mener une analyse approfondie des conséquences des variations de valeur seront des étapes importantes à l'avenir. Une récente mission sur les statistiques de finances publiques a aussi fait apparaître la nécessité de remédier aux incohérences apparentes dans les données sur la dette. Les autorités s'engagent à préparer un rapport sur les raisons de l'accumulation inexpliquée de la dette et une stratégie pour y mettre fin d'ici fin décembre 2025. Elles s'engagent également à *i) élargir la couverture du bulletin trimestriel sur la dette afin de couvrir la dette des entreprises publiques (d'ici fin juin 2025, RS 5.1) et ii) mettre à jour la stratégie d'endettement à moyen terme pour y inclure les raisons de l'écart par rapport aux précédents plans d'emprunts (d'ici fin avril 2025, SB 5.3)*.



¹² Contre 1,5 % du PIB dans la région au cours de la dernière décennie, comme expliqué dans le [Rapport des services du FMI sur les économies nationales n° 23/102](#). Ce rapport fait état de valeurs résiduelles plus élevées à partir d'un cadre macroéconomique plus ancien et d'autres hypothèses de taux de change pour les comparaisons régionales. Il ne tient pas non plus compte des dépôts à la BCEAO.

29. Elles comptent également clarifier les risques associés aux entreprises publiques et aux PPP. Comme indiqué plus haut, les autorités ont déjà préparé un rapport intégrant les plans d'investissement des entreprises publiques dans les initiatives plus globales d'investissements publics dans le cadre de la réalisation du RS 3.2. Elles s'emploient à améliorer la documentation accompagnant nos projets de budgets annuels en détaillant le portefeuille des sociétés où l'État détient une participation majoritaire, ainsi que les principales informations financières et les engagements au titre des contrats de PPP (RS 3.1 d'ici fin décembre 2024). Par ailleurs, elles i) œuvrent à l'adoption par le Parlement d'une nouvelle loi sur la gouvernance et la supervision des entreprises publiques¹³ ; ii) adopteront une politique d'actionnariat des entreprises publiques conforme au nouveau cadre juridique (d'ici fin septembre 2025) ; et iii) adopteront une législation qui exigera la production régulière des états financiers audités de six grandes entreprises publiques (d'ici fin décembre 2025, RS 5.1). Elles ont également l'intention de professionnaliser la gestion des entreprises publiques et de mettre en place un tableau de bord pour faciliter le contrôle des entreprises publiques. Il est aussi nécessaire de gérer plus rigoureusement les PPP, en particulier de les intégrer au processus budgétaire, d'améliorer l'établissement des rapports budgétaires les concernant et de confier clairement une fonction de suivi au ministère des Finances.

30. Il est nécessaire d'améliorer les services d'électricité et d'eau. Les tarifs demeurent inférieurs au niveau de recouvrement des coûts, ce qui tient probablement à des déséquilibres financiers grandissants (non pris en compte dans les rapports budgétaires) et aux risques budgétaires associés et qui contribue à une détérioration de la prestation de services. Les autorités devraient intensifier leurs efforts de façon à mettre en place une tarification permettant de recouvrir les coûts et à améliorer le fonctionnement des services publics, idéalement en combinaison avec des transferts en espèces ciblés ou une tarification par blocs laquelle limite les coûts pour les ménages pauvres puisqu'ils consomment peu.

Améliorer la gouvernance et le climat des affaires

31. Bien que le Togo ait accompli des progrès en matière de gouvernances, d'importants défis perdurent. Comme analysé lors des consultations au titre de l'article IV, les risques de corruption sont jugés élevés au Togo et l'indice de la perception de la corruption y est plus bas que dans les pays voisins appartenant à l'UEMOA. Des amendements doivent encore être apportés aux principales lois établissant le cadre de gouvernance et de lutte contre la corruption, et le cadre juridique présente des lacunes. La mise en œuvre des lois peut également être améliorée.

¹³ Le projet de loi offre un nouveau cadre de gouvernance et de supervision des entreprises publiques et a déjà été soumis au Parlement. Ce cadre clarifie le rôle de la supervision technique et financière des entreprises publiques, codifie les conditions et les procédures de nomination des représentants de l'État, ouvre la possibilité de nommer des professionnels issus du secteur privé dans les conseils de surveillance, renforce les attributions du conseil d'administration, améliore le suivi des résultats et instaure des procédures de nomination des membres du Conseil d'administration et de la direction. Les contrats de performance sont obligatoires et doivent prévoir la stratégie de développement, les objectifs à atteindre sur le plan des résultats financiers, de la productivité et de la qualité des services ainsi que les ressources nécessaires pour atteindre ces objectifs.

32. Les autorités entendent relever ces défis avec détermination de façon à stimuler l'investissement privé et à accroître l'adhésion de la population aux réformes difficiles. Elles se sont engagées à demander au FMI une étude diagnostique de la gouvernance d'ici fin 2024. Cependant, en raison de contraintes de personnel au FMI, le FMI ne pourra mener la mission correspondante qu'au cours de l'année 2025 et les résultats de l'évaluation ne seront disponibles qu'en début 2026, laissant donc peu de temps pour exécuter la réforme nécessaire avant la fin de l'accord au titre de la FEC en 2027. Dans ce contexte, les autorités s'engagent à *modifier le cadre juridique des marchés publics pour exiger la collecte et la publication des noms et nationalités des propriétaires effectifs des sociétés adjudicataires des marchés publics (d'ici fin décembre 2025, RS 6.1)*. Cette réforme pourrait avoir des effets positifs non seulement sur la passation de marchés, mais aussi sur le recouvrement des recettes, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) (voir ci-dessous) et le climat des affaires.

33. De nombreuses améliorations pourraient être apportées à la LBC/FT. Le Togo est confronté à des risques de financement du terrorisme élevés et les principaux risques de blanchiment d'argent auxquels il doit faire face sont liés à la fraude fiscale et à la corruption (rapport d'évaluation de 2022 du GIABA sur la LBC/FT). Compte tenu des ressources disponibles et des risques diagnostiqués, une approche par étapes de la mise en œuvre de la réforme serait judicieuse. Les autorités entendent relever les défis concernant i) le délit de financement du terrorisme, ii) la mise en œuvre des résolutions de Nations Unies sur le financement du terrorisme et la prolifération d'armes, et iii) les mesures portant sur les personnes politiquement exposées et les passeurs de fonds transfrontaliers. Le Conseil des ministres de l'UEMOA a adopté une Directive sur la LBC/FT en mars 2023, qui est en cours d'intégration dans le droit togolais.

Renforcer le système bancaire

34. Les autorités comptent accroître la capacité du secteur bancaire à fournir du crédit de façon prudente. Dans ce but, elles continueront de promouvoir l'accès aux services financiers et d'appliquer les mesures qui facilitent la production des informations dont les banques ont besoin pour octroyer des crédits, d'améliorer l'environnement opérationnel des banques, notamment en étoffant le registre foncier et de favoriser le respect des normes prudentielles de façon à conforter la résilience du secteur aux chocs et à rehausser la confiance du public. À cet égard, les autorités togolaises soutiendront les efforts de la Commission bancaire pour améliorer l'application des normes.

35. Les autorités sont déterminées àachever la réforme de la banque publique au moyen d'une nouvelle recapitalisation et d'une restructuration de ses opérations. Plus précisément, i) *elles transféreront à la banque des liquidités et/ou des titres négociables de l'État qui couvrent les besoins de recapitalisation restants pour atteindre le minimum réglementaire (d'ici fin décembre 2024, RS 7.1) ; et ii) en consultation avec les services du FMI, elles adopteront un plan de restructuration qui garantit une gestion prudente et indépendante visant à assurer la rentabilité et la stabilité de la banque (d'ici fin avril 2025, RS 7.2)*. Un audit externe des opérations de la banque commandité par les autorités en octobre étayera ce plan de restructuration. Enfin, iii) *elles mettront en œuvre le plan*

*de restructuration (d'ici fin octobre 2025, RS 7.3)*¹⁴. Les autorités prévoient de maintenir la banque dans le secteur public au moins jusqu'à l'achèvement de la recapitalisation et de la restructuration opérationnelle. Les services du FMI encouragent les autorités à reprendre la privatisation peu de temps après afin de réduire les risques budgétaires à long terme.

36. S'agissant de la banque privatisée en 2021 alors qu'elle était sous-capitalisée, les services du FMI notent que les autorités ont racheté le siège de celle-ci afin d'étoffer ses fonds propres réglementaires. La banque a cependant besoin de capitaux supplémentaires pour satisfaire aux normes prudentielles. Il serait bon que ces fonds soient uniquement de source privée.

MODALITES DU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS

37. Les modalités du programme restent inchangées. Le programme continuera de faire l'objet de revues tous les six mois sur la base des critères de réalisation quantitatifs, des objectifs indicatifs et des repères structurels. Les deuxième et troisième revues auront respectivement lieu le 15 mai 2025 et le 15 novembre 2025 ou après. Ces revues reposeront sur les critères de réalisation quantitatifs respectivement fixés à fin décembre 2024 et à fin juin 2025. Tous les décaissements au titre du programme seraient consacrés au soutien budgétaire. Les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les repères structurels figurent dans les tableaux 1 et 2 du MPEF.

38. Risques entourant le programme. Les autorités indiquent que si les activités terroristes qui menacent la sécurité devaient persister ou s'intensifier, elles pourraient avoir besoin de ralentir le rythme du rééquilibrage budgétaire afin de répondre aux pressions sur les dépenses engendrées par une telle situation sans sacrifier les autres dépenses prioritaires. Si les autorités annoncent à un moment donné que ce risque s'est concrétisé, alors les services du FMI examineront la possibilité de recalibrer le programme. Tout aplatissement éventuel de la trajectoire d'assainissement devra s'inscrire dans les contraintes imposées par l'étroite marge de manœuvre budgétaire dont dispose le Togo compte tenu de son risque global de surendettement élevé, du faible ratio de couverture des réserves de change dans les pays de l'UEMOA et de sa capacité à mobiliser le marché régional ou des ressources extérieures pour financer un creusement du déficit. En outre, si le Togo adoucissait la trajectoire de rééquilibrage, il devrait déployer des réformes supplémentaires pour parer aux risques qui apparaîtraient alors. À ce titre, il pourrait avoir à accélérer la mobilisation des recettes et réduire les dépenses fiscales, tout en prenant de nouvelles mesures dans le domaine de la gouvernance, comme le renforcement de la déclaration de patrimoine des hauts fonctionnaires¹⁵.

¹⁴ Si nécessaire, le délai d'exécution du plan pourra être révisé lorsque les services du FMI et les autorités auront une visibilité sur ses contenus, de façon à ce que la banque ne pose pas de risques indus à la fin du programme.

¹⁵ Le dispositif togolais de déclaration de patrimoine présente d'importantes lacunes : par exemple, la publicité des déclarations n'est pas obligatoire, l'accès aux déclarations est limité et il n'y a pas de mécanismes de vérification, ce qui mine la transparence et la redevabilité. En outre, les ambiguïtés quant à la déclaration des actifs détenus à titre de bénéficiaire effectif et l'absence de sanctions spécifiques en cas de fausse déclaration affaiblissent la capacité du système à prévenir et à détecter les actes de corruption.

39. Le programme est entièrement financé jusqu'à fin décembre 2025. Le besoin de financement résiduel pour 2025 est estimé à 288 millions de dollars et devrait être intégralement couvert par le décaissement au titre de la FEC (88 millions de DTS, soit environ 117 millions de dollars) et par des engagements de prêt fermes aux fins du soutien budgétaire de la part de la Banque mondiale (150 millions de dollars) et des dons de la BAD et de l'Union européenne (20 millions de dollars). Les perspectives de financement sont favorables pour la durée restante du programme.

40. La capacité du Togo à rembourser le FMI est satisfaisante dans le cadre du scénario de référence, mais elle est exposée à des risques élevés. L'encours de crédit culmine à 253,8 % de la quote-part du Togo en 2026 et reste supérieur au 75^e centile des accords passés au titre du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC) par rapport au PIB et à la dette extérieure. Le service total de la dette envers le FMI est également supérieur au 75^e centile au cours des trois prochaines années lorsqu'il est évalué à l'aune des recettes, des exportations et du service de la dette extérieure. Les risques résultant d'une éventuelle dégradation des conditions de sécurité et les risques budgétaires conditionnels associés au secteur bancaire et aux entreprises publiques dans d'autres secteurs sont atténués par des mesures relevant de la réforme bancaire et de réformes visant à simuler la croissance et à limiter les risques budgétaires. Des avancées plus rapides en matière de mobilisation des recettes et le rééquilibrage budgétaire en cours abaisseront le risque global de surendettement à un niveau modéré d'ici 2026, ce qui renforcera la capacité de remboursement du Togo. Enfin, le Togo a de solides antécédents en matière de remboursements au FMI.

41. Il ressort de la dernière évaluation des sauvegardes achevée en août 2023 que la BCEAO dispose toujours de dispositifs d'audit bien établis et d'un environnement de contrôle solide. La BCEAO s'emploie actuellement à donner suite à la recommandation de l'évaluation des sauvegardes proposant d'amender ses statuts conformément aux modifications apportées à l'accord de coopération de 2019 avec la France.

42. Les priorités en matière d'assistance technique correspondent aux objectifs du programme (annexe III).

43. La stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, à savoir la [Feuille de route présidentielle 2020-25](#), est disponible en ligne. Il s'agit d'un plan de développement détaillé axé sur l'inclusion sociale, la création d'emplois et la modernisation du pays. Les principaux secteurs ciblés sont l'agriculture, la pêche, la santé, l'éducation et les infrastructures.

44. Les services du FMI collaboreront avec les autorités en vue de préparer la demande d'appui au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD). Les travaux préparatoires sont engagés et les services du FMI prévoient de présenter au conseil d'administration une demande d'accord au titre de la FRD au deuxième semestre de 2025 selon toute vraisemblance.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

45. Le Togo a bien résisté aux chocs survenus ces dernières années, mais l'expansion budgétaire qui a permis de soutenir l'économie a entraîné une augmentation substantielle de la dette et des déficits publics, tandis que les progrès vers la réalisation des ODD ont ralenti. La pauvreté et l'insécurité alimentaire demeurent élevées.

46. Aujourd'hui, le Togo est aux prises avec des besoins de développement toujours aigus conjugués à une marge de manœuvre budgétaire très étroite à cause d'importantes vulnérabilités liées à la dette, de conditions de financement régionales restrictives et d'un faible niveau des réserves régionales.

47. Les perspectives macroéconomiques de référence sont favorables, mais elles sont exposées à des risques élevés, à commencer par la persistance et, manifestement, l'intensification des activités terroristes.

48. L'exécution du programme est sur la bonne voie, malgré de légers retards dans la mise en œuvre de certains repères structurels. Les services du FMI saluent la réalisation par les autorités de tous les objectifs quantitatifs attendus à ce jour et de deux des quatre repères structurels fixés à fin octobre, parallèlement au déploiement de mesures concrètes pour atteindre les deux repères manqués. Les perspectives de réalisation des objectifs quantitatifs et structurels pour le reste de l'année 2024 semblent globalement favorables. Les services du FMI se félicitent que les autorités aient accompli des avancées satisfaisantes dans le renforcement de la banque publique.

49. Les autorités devraient continuer à mettre en œuvre le programme avec la détermination dont elles ont fait preuve jusqu'à présent. En vue d'améliorer la viabilité de la dette tout en maintenant la croissance et en renforçant l'inclusion, les services du FMI ont relevé les priorités suivantes d'ici la fin de 2025 :

- **Après avoir engagé le rééquilibrage budgétaire de façon remarquable, les autorités devraient appliquer leur ancrage budgétaire en limitant les déficits à 3 % du PIB à partir de 2025 et en abaissant la valeur actuelle de la dette au-dessous de 55 % du PIB en 2026.** Les problèmes de sécurité constituent des risques importants dans ce contexte et exigent des arbitrages délicats. Dans le même temps, le dynamisme dont fait montre la croissance togolaise devrait faciliter le rééquilibrage des finances publiques.
- **Les autorités devraient maintenir leurs efforts visant à accroître les recettes fiscales d'au moins 0,5 % du PIB par an et à réaliser des gains d'efficience en matière de fiscalité.** Pour cela, elles devraient élargir l'assiette fiscale en agissant à la fois sur la fiscalité et sur l'administration des recettes. Les mesures prévues par les autorités en 2025 dans ces deux domaines sont globalement opportunes. Cela étant, les autorités devraient également chercher à réduire les substantielles dépenses fiscales résultant des exonérations de TVA, objectif dont la réalisation gagnerait à s'accompagner d'une utilisation accrue des transferts en espèces afin de protéger les plus vulnérables. En outre, elles devraient diminuer les dépenses fiscales en

restreignant l'octroi de nouvelles exonérations d'impôt sur les sociétés, y compris en appliquant les accords internationaux en matière d'imposition minimum. Enfin, elles devraient s'employer à relever les impôts des contribuables qui peuvent supporter une charge plus élevée, par exemple, en augmentant la fiscalité foncière, comme programmé.

- **Les autorités devraient œuvrer à améliorer l'efficacité des dépenses ainsi que la couverture et l'efficience du dispositif de protection sociale et à exécuter les dépenses sociales et en faveur des populations vulnérables prévues dans le programme.** Il conviendrait de considérer la stratégie de renforcement du dispositif de protection sociale, récemment définie, comme une première étape dans l'amélioration du dispositif de protection sociale d'une manière efficace au regard des coûts. Le filet de protection sociale compte un grand nombre de programmes qui ne sont pas toujours bien financés ou bien exécutés et les autorités devraient déterminer lesquels pourraient être remplacés par des transferts en espèces efficaces et faciles à gérer. Dans ce contexte, il sera important de diminuer encore les subventions aux carburants, voire de les éliminer progressivement, et de les remplacer par des transferts au comptant plus efficaces, ce qu'envisagent les autorités.

50. Les services du FMI saluent la détermination des autorités à mener le rééquilibrage budgétaire convenu. Elles devraient continuer à mettre en œuvre cet assainissement des finances publiques tout en se défendant contre les menaces terroristes et en renforçant l'inclusion. Les autorités ont fait remarquer qu'elles pourraient se voir contraintes de ralentir le rythme du rééquilibrage budgétaire si les activités terroristes qui menacent la sécurité devaient persister ou s'intensifier. La faisabilité d'une telle inflexion dépendra de la trajectoire de la dette, du ratio de couverture des réserves de change dans l'UEMOA et de la capacité du Togo à mobiliser le marché régional ou des ressources extérieures pour financer un creusement du déficit. Par conséquent, les autorités devraient réfléchir aux options dont elles disposent pour se dégager une grande marge de manœuvre : par exemple, accroître la mobilisation des recettes et la rationalisation des dépenses ou accélérer les réformes ayant un pouvoir catalyseur, en particulier celles touchant à la gouvernance.

51. Elles devraient aussi poursuivre les réformes structurelles visant à stimuler la croissance et à limiter les risques pour les finances publiques et le secteur financier :

- **Réformes de la gestion des finances publiques.** Les autorités devraient, conformément à leur intention, s'employer à mieux comprendre les déterminants de la dette, améliorer les informations sur la dette, connaître de façon plus approfondie les risques budgétaires associés aux entreprises publiques et aux partenariats public-privé ainsi que renforcer la supervision et la gestion des entreprises publiques. En particulier, il sera important d'améliorer les services d'électricité et d'eau de façon à soutenir la croissance et l'inclusion et à limiter les risques budgétaires, notamment en appliquant des tarifs qui permettent de recouvrer les coûts tout en protégeant les plus vulnérables.
- **Réformes du secteur bancaire.** Les services du FMI recommandent que les autorités poursuivent leurs efforts afin d'encourager les banques à octroyer des crédits de façon

prudente, y compris en améliorant encore l'environnement opérationnel des banques et le respect des normes réglementaires. En ce qui concerne la banque publique, les autorités devraient poursuivre leurs efforts de réforme. Les services du FMI recommandent également de reprendre la privatisation pour contenir les risques budgétaires. S'agissant de la banque privatisée en 2021, tout nouveau besoin de capitaux devrait être couvert par des ressources privées.

- **Renforcement de la gouvernance.** Les réformes de la gouvernance constituent la solution la moins coûteuse pour attirer des investissements et renforcer le consentement à l'impôt dans la population et l'adhésion de cette dernière aux réformes difficiles. Les services du FMI accueillent favorablement le projet des autorités de demander au FMI une étude diagnostique de la gouvernance et d'améliorer les déclarations des bénéficiaires effectifs. Ils préconisent également que le pays consolide son dispositif de déclaration de patrimoine.

52. Les autorités pourraient souhaiter solliciter davantage d'assistance technique et d'activités de développement des capacités auprès du FMI. Par exemple, les services du FMI pourraient apporter un soutien plus important en matière de développement des stratégies budgétaires, d'amélioration de l'administration des recettes et de renforcement de la gestion des finances publiques.

53. Les services du FMI souscrivent à la demande d'achèvement de la première revue que les autorités ont présentée.

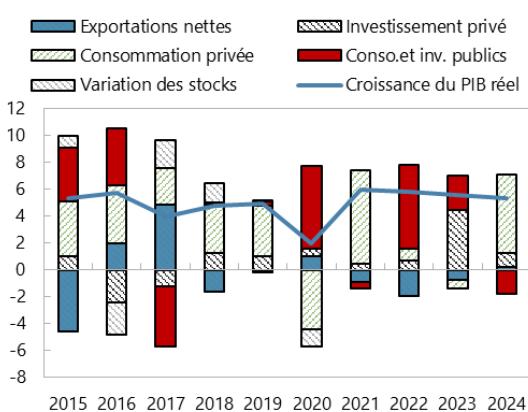
Graphique 1. Indicateurs de l'activité économique, 2015–24

L'investissement privé a été un important moteur de croissance en 2022, car ...

... le secteur des services, si on en juge par les résultats du commerce de détail, a poursuivi sa reprise après le creux observé lors de la pandémie de COVID-19.

Contribution de la demande à la croissance, 2015–24

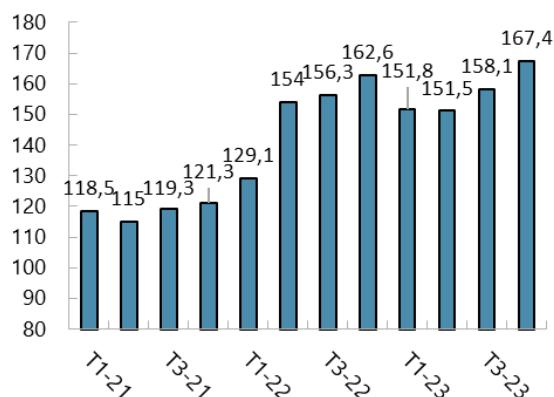
(variation en pourcentage, en glissement annuel)



Indice de chiffre d'affaires du commerce,

T1 2021–T3 2023

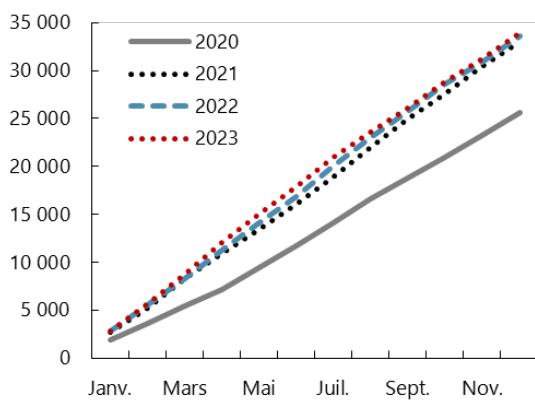
(base 2013 = 100)



L'activité sur le port de Lomé est restée dynamique en 2023, et la consommation d'électricité a nettement augmenté.

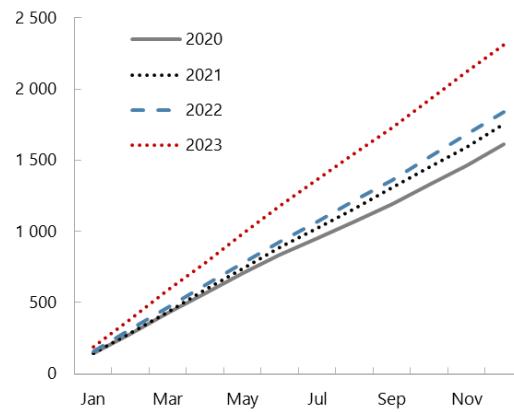
Activité portuaire totale, 2020–23

(en millions de tonnes, valeurs cumulées)



Consommation d'électricité, 2020–23

(base 100 = janv. 2015, valeurs cumulées)



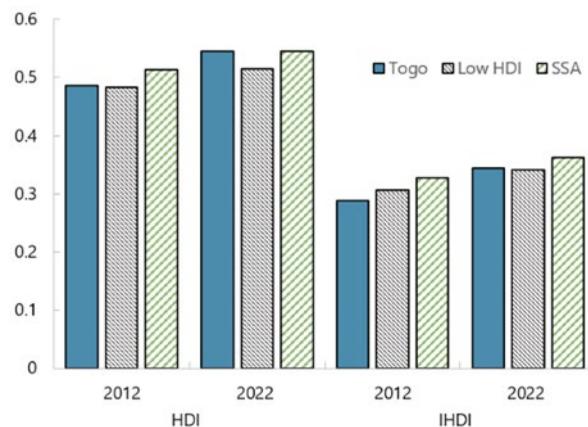
Sources : INSEED ; PAL ; BCEAO ; CEET.

Graphique 2. Principaux indicateurs de développement, 2012–22

Bien que l'indicateur de développement humain (IDH) du Togo ait augmenté au cours des dix dernières années, il perd toujours 40 % lorsqu'il est corrigé des inégalités ...

... et les progrès réalisés en matière d'égalité des genres demeurent inférieurs à la moyenne basse de l'IDH et à la moyenne de l'Afrique subsaharienne.

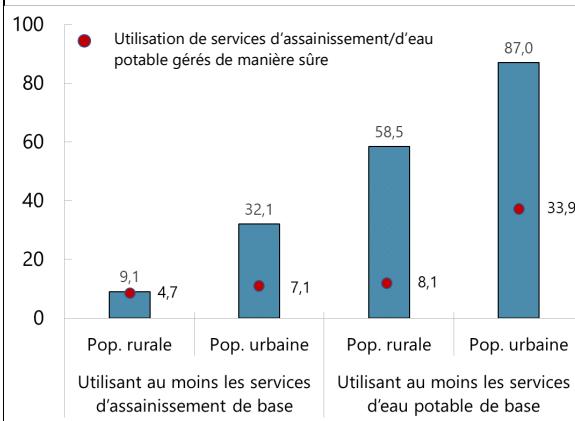
Indicateur du développement humain (IDH) et indicateur du développement humain corrigé des inégalités (IHDI), 2012–22



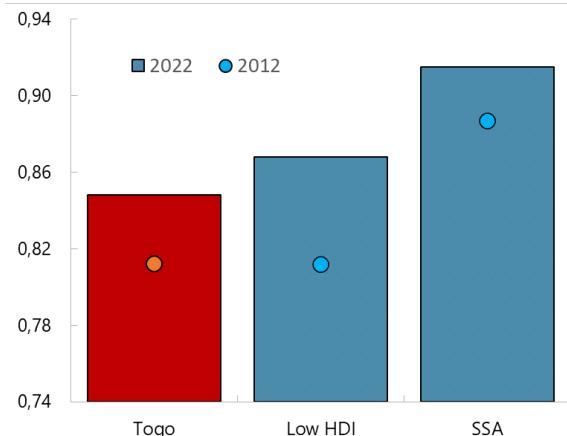
Moins de 10 % des Togolais vivant dans les zones rurales ont accès à des services d'assainissement et de fourniture d'eau potable gérés de manière sûre.

Population utilisant des services d'assainissement et de fourniture d'eau potable de base gérés de manière sûre, 2022

(en pourcentage de la population rurale et urbaine)

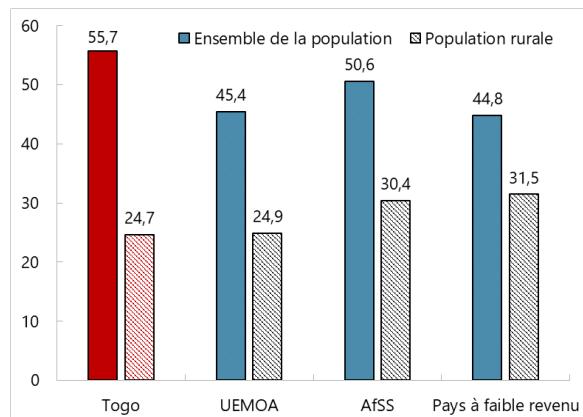


Indice de développement du genre (IDG), 2012–22



L'accès à l'électricité est un peu plus élevé au Togo que dans les pays comparables, avec plus de la moitié de la population raccordée au réseau, mais les zones rurales sont à la traîne.

Accès à l'électricité, 2021 (en pourcentage de la population totale et rurale)



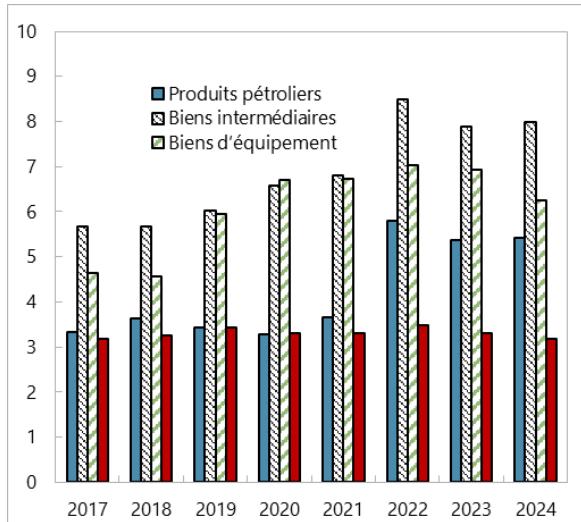
Sources : PNUD ; OMS ; Banque mondiale.

Graphique 3. Secteur extérieur, 2017–24

En raison de l'atténuation des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et de l'augmentation des prix mondiaux des denrées alimentaires et des combustibles, la valeur de toutes les catégories de biens importés a considérablement augmenté en 2022 avant de fléchir quelque peu en 2023 et en 2024.

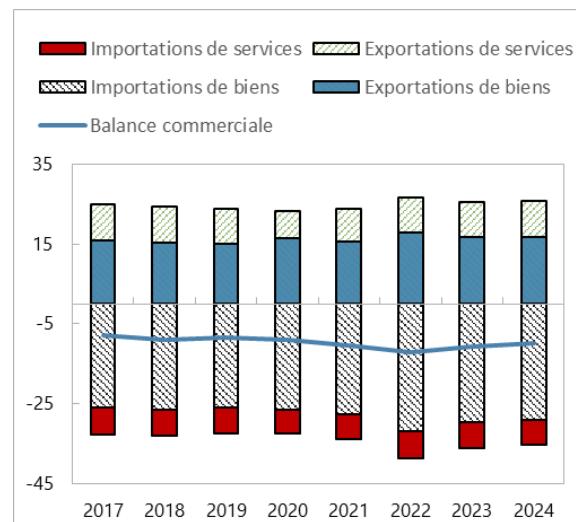
Du fait d'une légère baisse des importations, le déficit commercial ...

Imports par catégorie, 2017–24
(en pourcentage du PIB)



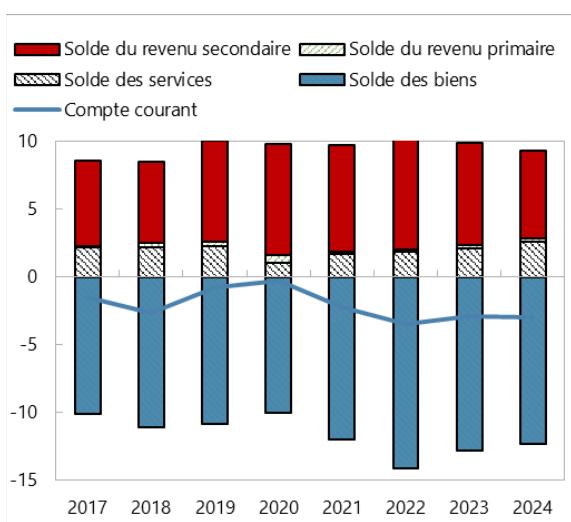
... et le déficit des transactions courantes a un peu diminué en 2023 et en 2024 par rapport à 2022.

Balance commerciale, 2017–24
(en pourcentage du PIB)

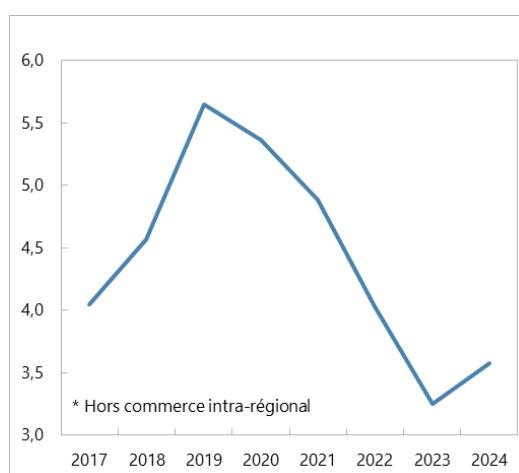


Les réserves en devises régionales ont toutefois continué à baisser (malgré un léger redressement en 2024).

Solde des transactions courantes, 2017–24
(en pourcentage du PIB)



Réserves de l'UEMOA, 2017–24*
(en mois d'importations de l'année suivante)

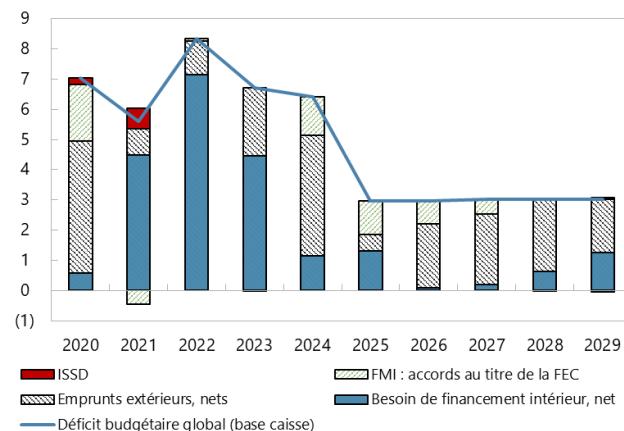


Sources : autorités togolaises ; BCEAO ; estimations des services du FMI.

Graphique 4. Évolution budgétaire à moyen terme, 2020–29

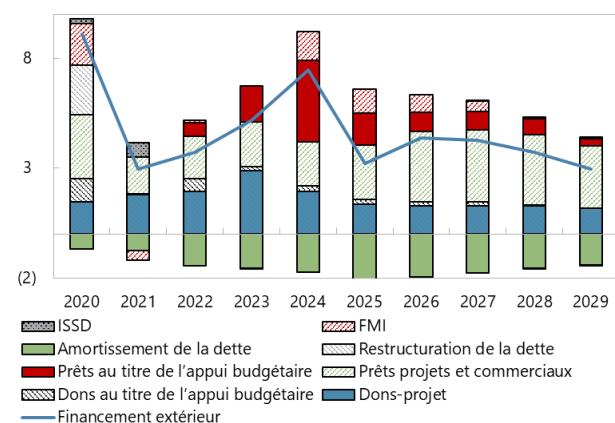
Le déficit budgétaire global devrait baisser à 3 % du PIB d'ici 2025, ce qui devrait contribuer à ramener les emprunts intérieurs nets à environ 1 % du PIB.

Financement du déficit budgétaire (en pourcentage du PIB)



Les dons et les prêts pour des projets (y compris certains prêts commerciaux à des conditions non concessionnelles) sont susceptibles d'être les principales sources de financement extérieur à moyen terme.

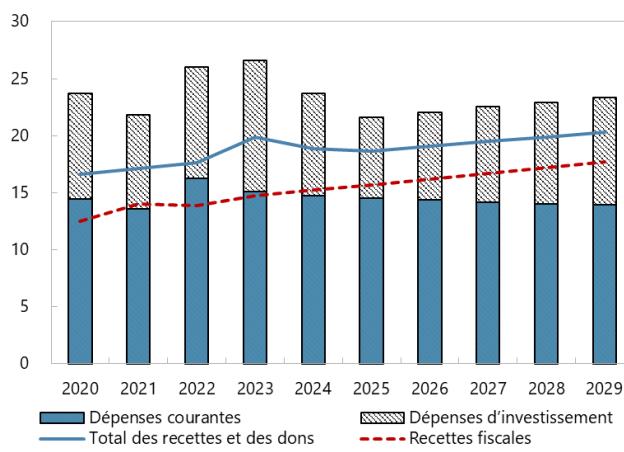
Composition du financement extérieur (en pourcentage du PIB)



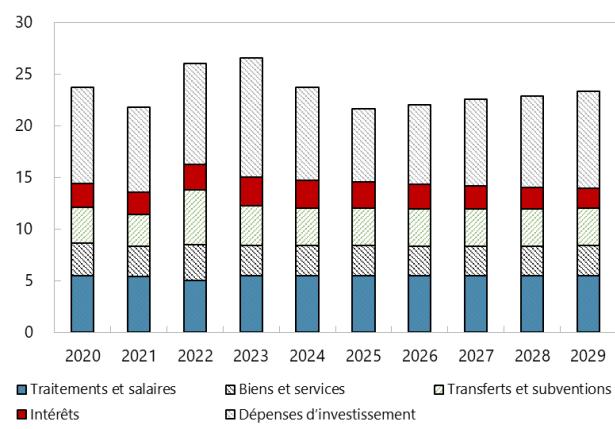
Il sera essentiel de créer une certaine marge de manœuvre pour permettre l'augmentation des dépenses sociales et d'autres dépenses prioritaires en conjuguant mobilisation des recettes...

... et contrôle efficace des dépenses courantes non prioritaires.

Recettes et dépenses publiques (en pourcentage du PIB)



Composition des dépenses budgétaires (en pourcentage du PIB)



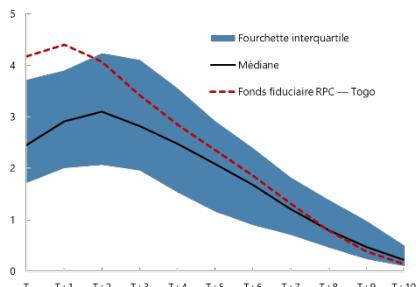
Sources : autorités togolaises ; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 5. Indicateurs de la capacité à rembourser par rapport aux accords donnant accès aux tranches supérieures de crédit approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC

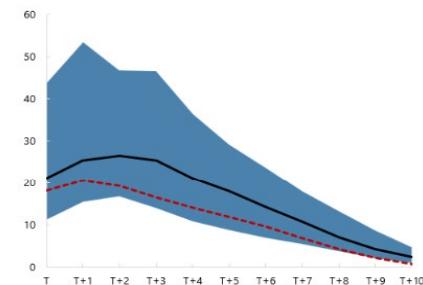
(en pourcentage de la variable indiquée)

A. Encours total du crédit envers le FMI

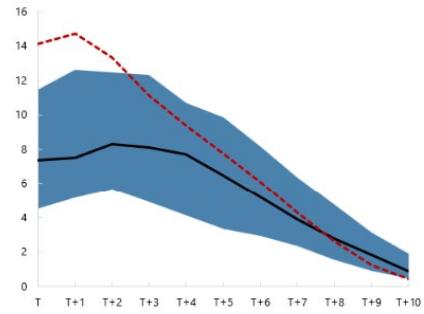
Pourcentage du PIB



Pourcentage des réserves internationales brutes

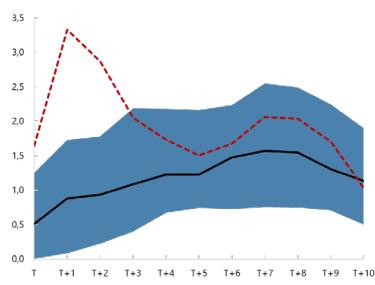


Pourcentage de la dette extérieure CGE

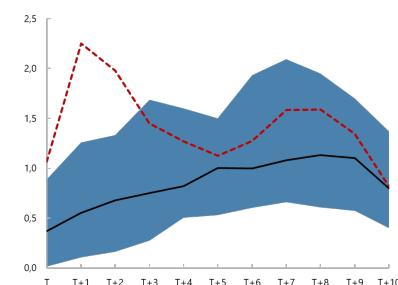


B. Total du service de la dette envers le FMI

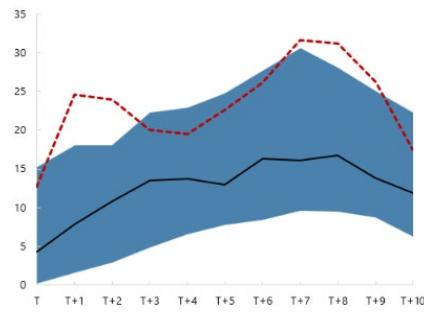
Pourcentage des recettes, hors dons



Pourcentage des exportations de biens et services



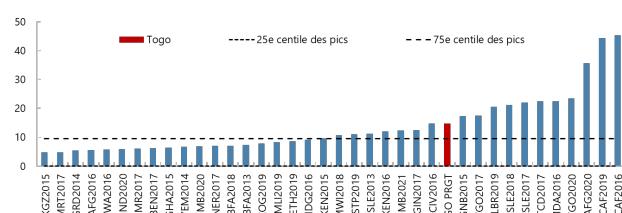
Pourcentage du service de la dette extérieure



C. Pics les plus élevés

38 pics les plus élevés de l'encours du crédit envers le FMI

(pourcentage de la dette extérieure CGE)



Notes :

- 1) T = date d'approbation de l'accord. CGE = dette contractée et garantie par l'État.
- 2) Les lignes ou barres rouges représentent l'indicateur de la capacité à rembourser pour l'accord concerné.
- 3) Les barres de la médiane, de l'écart interquartile et du comparateur représentent tous les accords donnant accès aux tranches supérieures de crédit (financements mixtes compris) approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC entre 2013 et 2023.
- 4) Les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC qui font partie du groupe témoin et qui bénéficient de plusieurs accords sont enregistrés individuellement dans la base de données.
- 5) La série de comparaison porte sur les accords au titre du fonds fiduciaire RPC et s'étend jusqu'à T+10.
- 6) Les obligations liées au service de la dette envers le FMI rendent compte des paiements prospectifs, y compris pour l'année en cours.
- 7) Dans le cas des pays à financement mixte, les lignes/barres rouges renvoient à la combinaison fonds fiduciaire RPC + compte de ressources générales (CRG). Dans le cas du fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (FFRD), les lignes/barres rouges renvoient à la combinaison fonds fiduciaire RPC+CRG+FFRD.
- 8) Les réserves internationales sont estimées en utilisant les réserves imputées, mesurées par les actifs extérieurs nets ou par les réserves totales de l'union monétaire pour les pays à faible revenu membres d'une union monétaire.

38 pics les plus élevés du service total de la dette envers le FMI

(en pourcentage des recettes hors dons)

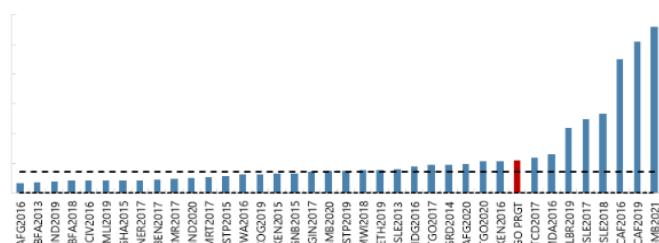


Tableau 1. Togo : principaux indicateurs économiques et financiers, 2020–29

	2020	2021	2022	2023	2024		2025		2026	2027	2028	2029	
					Approb. du proj.	Proj.	Approb. du proj.	Proj.				Projections	
(variation en pourcentage, sauf indication contraire)													
PIB réel	2,0	6,0	5,8	5,6	5,3	5,3	5,3	5,3	5,5	5,5	5,5	5,5	
PIB réel par habitant	-0,4	3,5	3,3	3,1	2,8	2,8	2,8	2,8	3,0	3,0	3,0	3,0	
Déflateur du PIB	1,8	2,5	3,7	2,9	2,2	2,2	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	
Indice des prix à la consommation (moyenne)	1,8	4,5	7,6	5,3	2,7	3,3	2,0	2,3	2,0	2,0	2,0	2,0	
PIB (en milliards de francs CFA)	4 253	4 621	5 069	5 507	5 910	5 927	6 347	6 366	6 850	7 371	7 932	8 536	
Taux de change FCFA/USD (niveau moyen annuel)	575	554	622	606	
Taux de change effectif réel (appréciation = -)	-2,0	-1,4	2,3	-5,4	
Termes de l'échange (détérioration = -)	-1,4	6,6	23,3	3,4	-2,2	0,9	-1,5	-1,7	-0,8	1,4	1,3	0,4	
Situation monétaire					(variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)								
Avoirs extérieurs nets	14,1	5,6	-0,6	6,2	2,9	4,9	1,5	-0,1	3,0	2,8	2,2	2,2	
Crédit net à l'État	-1,6	-0,3	8,0	0,2	-2,9	-2,9	1,0	1,0	1,2	2,0	0,2	0,2	
Crédit au secteur non public	0,2	6,0	10,7	1,5	9,2	7,3	6,8	6,5	4,4	4,6	4,9	4,8	
Monnaie au sens large (M2)	11,4	12,3	14,9	8,5	8,8	8,8	8,6	7,4	7,6	7,6	7,6	7,6	
Vitesse de circulation (PIB/M2 fin de période)	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0	1,9	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	
Investissement et épargne					(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Investissement intérieur brut	21,4	23,4	25,9	28,0	25,0	25,7	23,7	24,2	25,0	25,9	26,7	27,2	
Public	9,3	8,2	9,7	11,5	8,3	9,0	6,6	7,1	7,7	8,4	8,9	9,4	
Non public	12,1	15,2	16,2	16,5	16,7	16,7	17,1	17,1	17,3	17,5	17,8	17,8	
Épargne nationale brute	21,1	21,2	22,5	25,1	21,4	22,7	20,2	21,2	22,4	23,7	24,7	25,2	
Public	2,2	3,6	1,4	4,8	3,4	4,1	3,6	4,1	4,7	5,4	5,8	6,4	
Non publique	18,9	17,6	21,0	20,3	18,0	18,6	16,6	17,1	17,7	18,3	18,9	18,8	
Budget de l'État													
Total des recettes et des dons	16,6	17,1	17,6	19,8	18,4	18,8	18,4	18,6	19,1	19,5	19,9	20,3	
Recettes	14,1	15,3	15,1	16,8	16,3	16,6	16,9	17,1	17,6	18,1	18,5	19,1	
Recettes fiscales	12,5	14,0	13,9	14,8	14,9	15,2	15,4	15,7	16,2	16,7	17,2	17,7	
Dépenses et capacité de financement (hors opérations du secteur bancaire)	23,7	21,8	26,0	26,6	23,3	23,7	21,4	21,6	22,0	22,6	22,9	23,3	
Solde primaire global (base ordonnancements, dons compris)	-4,7	-2,5	-5,9	-3,9	-3,9	-3,7	-0,4	-0,5	-0,6	-0,8	-1,0	-1,1	
Solde global (base ordonnancements, dons compris, hors opérations du secteur bancaire)	-7,0	-4,7	-8,3	-6,7	-4,8	-4,9	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	
Solde global (base ordonnancements, dons compris)	-7,0	-4,7	-8,3	-6,7	-6,4	-6,4	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	
Solde primaire global (base caisse, dons compris)	-4,7	-3,4	-5,9	-3,9	-3,9	-3,7	-0,4	-0,5	-0,6	-0,8	-1,0	-1,1	
Solde global (base caisse, dons compris, hors opérations du secteur bancaire)	-7,1	-5,6	-8,3	-6,7	-4,8	-4,9	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	
Solde global (base caisse, dons compris)	-7,1	-5,6	-8,3	-6,7	-6,4	-6,4	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	
Secteur extérieur													
Solde des transactions courantes	-0,3	-2,2	-3,5	-2,9	-3,6	-3,0	-3,5	-2,9	-2,6	-2,2	-2,0	-2,0	
Exportations (biens et services)	23,3	23,7	26,6	25,5	27,6	25,7	27,1	25,6	26,0	26,2	26,2	26,1	
Importations (biens et services)	-32,3	-34,0	-38,8	-36,2	-38,1	-35,4	-37,0	-34,4	-33,9	-33,7	-33,5	-33,5	
Dette publique extérieure ¹	27,6	27,3	26,2	25,9	26,9	29,5	27,1	29,0	29,9	30,6	30,8	30,4	
Service de la dette publique extérieure (en pourcentage des exportations) ¹	6,9	5,2	8,3	8,2	7,6	8,4	8,0	15,5	9,2	8,3	7,2	6,5	
Dette publique intérieure ²	34,6	37,6	41,2	42,1	41,9	40,2	39,8	39,1	36,6	34,3	32,3	31,4	
Dette publique totale ³	62,2	64,9	67,4	68,0	68,8	69,7	66,9	68,2	66,4	64,8	63,1	61,8	
Dette publique totale (hors entreprises publiques) ⁴	60,1	63,0	65,8	66,6	67,7	68,6	65,9	67,2	65,6	64,1	62,5	61,3	
Valeur actualisée de la dette publique totale ³	60,6	59,3	60,7	56,8	57,7	54,5	51,5	48,8	47,1	

Sources : autorités togolaises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Comprend la dette extérieure des entreprises publiques.² Comprend les arriérés intérieurs et la dette intérieure des entreprises publiques.³ Comprend les arriérés intérieurs et la dette des entreprises publiques.⁴ Comprend les arriérés intérieurs.

Tableau 2a. Togo : opérations financières de l'administration centrale, 2020–29
(en milliards de francs CFA)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025		2026	2027	2028	2029					
	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Eff.	Approb. du prog.	Proj.	Approb. du prog.	Proj.	Projections						
						(en milliards de francs CFA)										
Recettes et dons	708,0	791,8	894,5	1 093,0	1 089,5	1 117,1	1 168,8	1 186,3	1 305,0	1 440,6	1 575,1	1 730,6				
Total des recettes	600,9	707,2	767,1	923,9	962,4	986,7	1 069,7	1 087,5	1 205,0	1 333,9	1 471,4	1 629,9				
Recettes fiscales	531,5	646,9	704,5	812,3	880,5	902,7	978,4	998,3	1 110,0	1 232,7	1 363,5	1 509,1				
Administration fiscale (Cl)	287,9	359,3	376,7	422,9	475,1	471,1	529,9	525,4	585,9	651,8	738,4	836,5				
Administration douanière (CDII)	243,6	287,6	327,8	389,4	405,4	431,6	448,5	472,8	524,1	580,9	625,1	672,7				
Recettes non fiscales	69,4	60,3	62,6	111,6	81,8	84,0	91,3	89,2	95,1	101,3	107,9	120,7				
Dons	107,1	84,6	127,4	169,1	127,1	130,3	99,0	98,8	100,0	106,6	103,7	100,7				
Appui budgétaire	45,0	1,6	30,0	10,1	13,6	16,8	13,2	13,0	13,0	13,0	3,0	0,0				
Banque mondiale	20,1	0,0	21,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				
Fonds fiduciaire ARC - FMI	4,6	0,7				
Autres	20,3	0,9	8,2	10,1	13,6	16,8	13,2	13,0	13,0	13,0	3,0	0,0				
Dons-projet	62,0	83,0	97,4	159,0	113,5	113,5	85,8	85,8	87,0	93,6	100,7	100,7				
Dépenses et prêts nets	1 007,6	1 006,8	1 316,9	1 463,6	1 375,2	1 406,0	1 358,1	1 375,0	1 509,1	1 662,5	1 815,3	1 989,5				
don : Riposte à la COVID-19	96,6	30,0				
don : Dépenses primaires intérieures	722,6	747,9	996,2	1 039,9	993,7	1 013,2	994,1	970,0	1 039,9	1 162,7	1 298,6	1 483,1				
Dépenses courantes	613,5	627,0	823,3	830,9	886,5	873,1	942,2	925,1	982,6	1 045,1	1 111,3	1 188,4				
Dépenses primaires courantes	513,4	527,2	698,5	677,8	736,7	712,3	781,3	765,1	819,7	882,0	949,2	1 023,4				
don : riposte à la COVID-19	36,6	30,0				
Traitements et salaires	234,8	251,5	255,3	301,8	309,7	324,8	332,7	348,9	375,4	404,0	434,7	467,8				
Biens et services	133,1	133,8	174,8	161,8	207,5	174,2	222,9	187,1	197,3	212,3	228,4	248,3				
Transferts et subventions	145,6	141,9	268,4	212,2	219,5	213,4	225,8	229,2	247,0	265,8	286,0	307,3				
don : subventions aux combustibles	4,7	7,9	72,2	42,4	47,5	29,5	...	25,5	13,7	0,0	0,0	0,0				
don : transferts monétaires	11,3	11,3	6,5	10,2	6,5	6,5	...	6,4	13,7	14,7	15,9	17,1				
Intérêts	100,1	99,8	124,8	153,0	149,8	160,7	160,8	160,1	163,0	163,0	162,1	165,0				
Dette intérieure	86,2	84,8	106,3	128,7	129,8	135,1	140,3	128,2	138,4	139,4	139,6	143,9				
Dette extérieure	13,9	15,0	18,5	24,3	20,0	25,6	20,5	31,9	24,6	23,7	22,5	21,2				
Investissement public	394,2	379,8	493,7	632,7	488,7	533,0	416,0	449,8	526,5	617,5	704,0	801,1				
don : programme d'urgence dans les régions du Nord	35,0	65,0	62,0	62,0	44,6	44,6	40,9	40,9	40,9	40,9				
Financées sur ressources intérieures	209,3	220,7	297,8	362,1	256,9	300,9	212,8	204,9	220,3	280,6	349,4	459,7				
Financées sur ressources extérieures	184,9	159,1	195,8	270,6	231,7	232,1	203,2	245,0	306,2	336,9	354,6	341,4				
Opérations du secteur bancaire	91,6	91,6				
Transferts	24,7	24,7				
Achats d'actifs	66,9	66,9				
Prêts nets	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				
Variation des arriérés et des comptes à payer et à recevoir	-0,4	-44,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				
Solde global (base caisse, dons compris, hors opérations du secteur bancaire)	-300,0	-259,0	-422,4	-370,5	-285,7	-289,0	-189,4	-188,7	-204,1	-222,0	-240,2	-258,9				
Solde global (base caisse, dons compris)	-300,0	-259,0	-422,4	-370,5	-377,3	-380,6	-189,4	-188,7	-204,1	-222,0	-240,2	-258,9				
Solde global (base caisse, hors dons)	-407,1	-343,6	-549,8	-539,7	-504,4	-510,9	-288,4	-287,5	-304,1	-328,6	-343,9	-359,7				
Solde primaire global (base caisse, dons compris)	-199,9	-159,2	-297,6	-217,5	-227,5	-219,8	-28,6	-28,6	-41,1	-59,0	-78,1	-93,9				
Solde budgétaire primaire de base (hors opérations du secteur bancaire)	-121,7	-40,7	-229,1	-116,0	-31,3	-26,5	75,6	117,5	165,1	171,3	172,8	146,8				
Financements	318,0	332,5	545,6	539,7	427,6	434,2	217,5	216,4	250,7	292,9	343,9	359,7				
Financement intérieur (net)	24,8	207,6	362,2	246,3	182,6	68,6	53,7	84,1	52,2	14,6	49,5	107,9				
Remboursements d'obligations du Trésor	-274,1	-263,6	-252,4	-155,6	-188,0	-196,6	-388,0	-258,2	-451,6	-370,2	-499,8	-429,6				
Autres financements intérieurs (net)	299,0	471,2	614,6	401,8	370,6	265,3	441,7	342,3	456,8	384,8	549,3	537,5				
Financement extérieur (net)	293,1	124,9	183,4	293,4	245,0	365,5	163,8	132,2	245,5	278,3	294,4	251,8				
Dons	107,1	84,6	127,4	169,1	127,1	130,3	99,0	98,8	100,0	106,6	103,7	100,7				
Prêts au titre de l'appui budgétaire	0,0	0,0	31,1	90,7	99,0	121,4	60,3	91,3	60,7	60,8	59,8	28,4				
Restructuration de la dette	96,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	2,0	2,0				
Prêts-projet	122,9	76,1	98,4	111,6	118,2	118,5	117,4	159,1	219,2	243,3	253,8	240,7				
Amortissement (y compris remboursements au FMI)	-29,2	-35,2	-73,5	-86,0	-99,3	-102,7	-113,0	-217,0	-134,4	-132,4	-124,0	-120,1				
Autres prêts commerciaux						98,0										
Financement exceptionnel	89,1	11,1	0,0	0,0	76,8	76,7	71,0	71,2	53,4	35,7	0,0	0,0				
Écart de financement/financement non identifié	89,1	11,1	4,2	0,0	76,8	76,7	71,0	71,2	53,4	35,7	0,0	0,0				
Financement exceptionnel	89,1	11,1	0,0	0,0	76,8	76,7	71,0	71,2	53,4	35,7	0,0	0,0				
FEC-FMI	79,3	0,0	0,0	0,0	76,8	76,7	71,0	71,2	53,4	35,7	0,0	0,0				
ISSD	9,8	11,1				
Écart de financement résiduel/erreurs et omissions	0,0	0,0	4,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				
<i>Poste pour mémoire :</i>																
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	4 253,2	4 621,5	5 068,9	5 507,2	5 909,66	5 926,6	6 347,33	6 365,6	6 850,0	7 371,3	7 932,2	8 535,9				
Dépenses sociales et contribuant au recul de la pauvreté (en milliards de francs CFA)	...	214,7	229,8	263,3	315,4	315,4	324,7	324,7	360,0	394,8	432,8	474,3				

Sources : autorités togolaises ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 2b. Togo : opérations financières de l'administration centrale, 2020-29
(en pourcentage du PIB)

	2020	2021	2022	2023	2024		2025		2026	2027	2028	2029
	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Approb. du prog.	Proj.	Approb. du prog.	Proj.	Décembre	Projections		
	Eff.	Eff.	Eff.	Eff.	(en pourcentage du PIB)							
Recettes et dons	16,6	17,1	17,6	19,8	18,4	18,8	18,4	18,6	19,1	19,5	19,9	20,3
Total des recettes	14,1	15,3	15,1	16,8	16,3	16,6	16,9	17,1	17,6	18,1	18,5	19,1
Recettes fiscales	12,5	14,0	13,9	14,8	14,9	15,2	15,4	15,7	16,2	16,7	17,2	17,7
Administration fiscale (CI)	6,8	7,8	7,4	7,7	8,0	7,9	8,3	8,3	8,6	8,8	9,3	9,8
Administration douanière (CDII)	5,7	6,2	6,5	7,1	6,9	7,3	7,1	7,4	7,7	7,9	7,9	7,9
Recettes non fiscales	1,6	1,3	1,2	2,0	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
Dons	2,5	1,8	2,5	3,1	2,2	2,2	1,6	1,6	1,5	1,4	1,3	1,2
Appui budgétaire	1,1	0,0	0,6	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0
Banque mondiale	0,5	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds fiduciaire ARC - FMI	0,1	0,0
Autres	0,5	0,0	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0
Projet	1,5	1,8	1,9	2,9	1,9	1,9	1,4	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2
Dépenses et capacité nette de financement	23,7	21,8	26,0	26,6	23,3	23,7	21,4	21,6	22,0	22,6	22,9	23,3
donc : riposte à la COVID-19	2,3	0,6
Dépenses courantes	14,4	13,6	16,2	15,1	15,0	14,7	14,8	14,5	14,3	14,2	14,0	13,9
Dépenses primaires courantes	12,1	11,4	13,8	12,3	12,5	12,0	12,3	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Traitements et salaires	5,5	5,4	5,0	5,5	5,2	5,5	5,2	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5
Biens et services	3,1	2,9	3,4	2,9	3,5	2,9	3,5	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9
Transferts et subventions	3,4	3,1	5,3	3,9	3,7	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6
donc : subventions aux combustibles	0,1	0,2	1,4	0,8	0,8	0,5	...	0,4	0,2	0,0	0,0	0,0
donc : transferts monétaires	0,3	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	...	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
Intérêts	2,4	2,2	2,5	2,8	2,5	2,7	2,5	2,5	2,4	2,2	2,0	1,9
Dette intérieure	2,0	1,8	2,1	2,3	2,2	2,3	2,2	2,0	2,0	1,9	1,8	1,7
Dette extérieure	0,3	0,3	0,4	0,4	0,3	0,4	0,3	0,5	0,4	0,3	0,3	0,2
investissement public	9,3	8,2	9,7	11,5	8,3	9,0	6,6	7,1	7,7	8,4	8,9	9,4
donc : programme d'urgence dans les régions du Nord	0,7	1,2	1,0	1,0	0,7	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5
Finances sur ressources intérieures	4,9	4,8	5,9	6,6	4,3	5,1	3,4	3,2	3,2	3,8	4,4	5,4
Financées sur ressources extérieures	4,3	3,4	3,9	4,9	3,9	3,9	3,2	3,8	4,5	4,6	4,5	4,0
Opérations du secteur bancaire	1,6	1,5
Transferts	0,4	0,4
Achats d'actifs	1,1	1,1
Prêts nets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation des arriérés et des comptes à payer et à recevoir	0,0	-1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base caisse, dons compris, hors opérations du secteur bancaire)	-7,1	-5,6	-8,3	-6,7	-4,8	-4,9	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde global (base caisse, dons compris)	-7,1	-5,6	-8,3	-6,7	-6,4	-6,4	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde global (base caisse, hors dons)	-9,6	-7,4	-10,8	-9,8	-8,5	-8,6	-4,5	-4,5	-4,4	-4,5	-4,3	-4,2
Solde primaire global (base caisse, dons compris)	-4,7	-3,4	-5,9	-3,9	-3,9	-3,7	-0,4	-0,5	-0,6	-0,8	-1,0	-1,1
Solde budgétaire primaire de base (hors opérations du secteur)	-2,9	-0,9	-4,5	-2,1	-0,5	-0,4	1,2	1,8	2,4	2,3	2,2	1,7
Financements	7,5	7,2	10,8	9,8	7,2	7,3	3,4	3,4	3,7	4,0	4,3	4,2
Financement intérieur (net)	0,6	4,5	7,1	4,5	3,1	1,2	0,8	1,3	0,1	0,2	0,6	1,3
Remboursements d'obligations du Trésor	-6,4	-5,7	-5,0	-2,8	-3,2	-3,3	-6,1	-4,1	-6,6	-5,0	-6,3	-5,0
Autres financements intérieurs (net)	7,0	10,2	12,1	7,3	6,3	4,5	7,0	5,4	6,7	5,2	6,9	6,3
Financement extérieur (net)	6,9	2,7	3,6	5,3	4,1	6,2	2,6	2,1	3,6	3,8	3,7	2,9
Dons	2,5	1,8	2,5	3,1	2,2	2,2	1,6	1,6	1,5	1,4	1,3	1,2
Prêts au titre de l'appui budgétaire	0,0	0,0	0,6	1,6	1,7	2,0	1,0	1,4	0,9	0,8	0,8	0,3
Restructuration de la dette	2,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts-projet	2,9	1,6	1,9	2,0	2,0	2,0	1,9	2,5	3,2	3,3	3,2	2,8
Amortissement (y compris remboursements au FMI)	-0,7	-0,8	-1,5	-1,6	-1,7	-1,7	-1,8	-3,4	-2,0	-1,8	-1,6	-1,4
Autres prêts commerciaux						1,7						
Financement exceptionnel	2,1	0,2	0,0	0,0	1,3	1,3	1,1	1,1	0,8	0,5	0,0	0,0
Écart de financement/financement non identifié	2,1	0,2	0,1	0,0	1,3	1,3	1,1	1,1	0,8	0,5	0,0	0,0
Financement exceptionnel	2,1	0,2	0,0	0,0	1,3	1,3	1,1	1,1	0,8	0,5	0,0	0,0
FEC-FMI	1,9	0,0	0,0	0,0	1,3	1,3	1,1	1,1	0,8	0,5	0,0	0,0
ISSD	0,2	0,2
Écart de financement résiduel/erreurs et omissions	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Poste pour mémoire :</i>												
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	4 253,2	4 621,5	5 068,9	5 507,2	5 909,7	5 926,6	6 347,3	6 365,6	6 850,0	7 371,3	7 932,2	8 535,9
Dépenses sociales et en faveur des populations vulnérables (en pourcentage du PIB)	...	4,6	4,5	4,8	5,3	5,3	5,1	5,1	5,3	5,4	5,5	5,6

Sources : autorités togolaises ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3. Togo : balance des paiements, 2020-29

	2020	2021	2022	2023	2024		2025		2026	2027	2028	2029
	Estimations				Approb. du prog.	Proj.	Approb. du prog.	Proj.	Projections			
(en milliards de francs CFA)												
Solde des transactions courantes	-11,9	-103,6	-176,7	-158,9	-211,4	-176,8	-221,4	-185,8	-179,1	-160,0	-154,8	-170,5
Balance commerciale (biens)	-428,2	-554,5	-716,8	-704,7	-766,2	-730,0	-814,0	-757,8	-797,9	-834,5	-885,4	-957,9
Dont : produits pétroliers, net	-105,3	-128,8	-218,8	-173,1	-188,8	-187,6	-188,4	-186,7	-186,3	-190,1	-196,1	-203,7
Exportations	695,0	720,8	899,2	927,5	1 076,6	987,5	1 102,3	1 031,2	1 098,9	1 194,4	1 285,2	1 374,8
Importations	1 123,2	1 275,4	1 616,0	1 632,3	1 842,8	1 717,5	1 916,3	1 789,1	1 896,8	2 029,0	2 170,6	2 332,7
Services, net	43,9	76,9	96,1	115,0	142,1	153,9	186,9	198,7	253,8	279,1	303,2	325,3
Revenu primaire, net	24,6	10,3	6,8	12,3	12,4	13,7	14,3	10,3	20,9	25,3	30,1	35,5
Revenu secondaire, net	347,7	363,8	437,2	418,6	400,2	385,5	391,5	362,9	344,0	370,1	397,3	426,5
Solde du compte de capital	214,5	264,8	311,7	374,7	290,5	317,5	256,2	282,6	277,2	298,3	320,9	337,7
Solde du compte des transactions courantes et du compte de capital	202,6	161,3	135,0	215,8	79,1	140,7	34,8	96,8	98,0	138,2	166,2	167,2
Compte d'opérations financières (- = flux entrants)	53,1	50,6	158,0	163,3	75,7	82,4	59,3	169,6	54,5	77,9	83,1	79,7
Investissement direct, net	-30,5	36,2	74,3	105,3	-32,9	110,9	-33,2	116,6	124,2	132,2	140,8	151,5
Investissement de portefeuille, net	48,1	-50,2	-6,7	41,8	-56,6	46,2	-58,2	51,0	56,2	60,5	65,1	70,1
Autres investissements, net	35,6	64,6	86,2	16,2	165,1	-74,7	150,6	2,0	-125,9	-114,8	-122,8	-141,8
Dont : administrations publiques, net	-186,1	-40,3	-56,0	-124,3	-117,9	-235,2	-64,7	-33,4	-145,5	-171,7	-190,7	-151,0
Erreurs et omissions	2,1	2,3	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global	151,6	113,0	-21,0	52,5	3,4	58,2	-24,4	-72,8	43,6	60,4	83,1	87,4
Financement	-240,7	-124,1	16,8	-52,5	-80,2	-135,0	-46,5	1,7	-97,0	-96,1	-83,1	-87,4
Variation des AEN ¹	-240,7	-124,1	16,8	-52,5	-80,2	-135,0	-46,5	1,7	-97,0	-96,1	-83,1	-87,4
Dont : Allocation de DTS ²	...	111,7
Besoin de financement	89,1	11,1	0,0	0,0	76,8	76,7	71,0	71,2	53,4	35,7	0,0	0,0
FEC-FMI	79,3	0,0	0,0	0,0	76,8	76,7	71,0	71,2	53,4	35,7	0,0	0,0
ISSD	9,8	11,1
(en pourcentage du PIB)												
Solde des transactions courantes	-0,3	-2,2	-3,5	-2,9	-3,6	-3,0	-3,5	-2,9	-2,6	-2,2	-2,0	-2,0
Balance commerciale (biens)	-10,1	-12,0	-14,1	-12,8	-13,0	-12,3	-12,8	-11,9	-11,6	-11,3	-11,2	-11,2
Dont : produits pétroliers, net	-2,5	-2,8	-4,3	-3,1	-3,2	-3,2	-3,0	-2,9	-2,7	-2,6	-2,5	-2,4
Exportations	16,3	15,6	17,7	16,8	18,2	16,7	17,4	16,2	16,0	16,2	16,2	16,1
Importations	26,4	27,6	31,9	29,6	31,2	29,0	30,2	28,1	27,7	27,5	27,4	27,3
Services, net	1,0	1,7	1,9	2,1	2,4	2,6	2,9	3,1	3,7	3,8	3,8	3,8
Revenu primaire, net	0,6	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4
Revenu secondaire, net	8,2	7,9	8,6	7,6	6,8	6,5	6,2	5,7	5,0	5,0	5,0	5,0
Solde du compte de capital	5,0	5,7	6,1	6,8	4,9	5,4	4,0	4,4	4,0	4,0	4,0	4,0
Solde du compte des transactions courantes et du compte de capital	4,8	3,5	2,7	3,9	1,3	2,4	0,5	1,5	1,4	1,9	2,1	2,0
Compte d'opérations financières (- = flux entrants)	1,2	1,1	3,1	3,0	1,3	1,4	0,9	2,7	0,8	1,1	1,0	0,9
Investissement direct, net	-0,7	0,8	1,5	1,9	-0,6	1,9	-0,5	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
Investissement de portefeuille, net	1,1	-1,1	-0,1	0,8	-1,0	0,8	-0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Autres investissements, net	0,8	1,4	1,7	0,3	2,8	-1,3	2,4	0,0	-1,8	-1,6	-1,5	-1,7
Dont : administrations publiques, net	-4,4	-0,9	-1,1	-2,3	-2,0	-4,0	-1,0	-0,5	-2,1	-2,3	-2,4	-1,8
Erreurs et omissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global	3,6	2,4	-0,4	1,0	0,1	1,0	-0,4	-1,1	0,6	0,8	1,0	1,0
Financement	-5,7	-2,7	0,3	-1,0	-1,4	-2,3	-0,7	0,0	-1,4	-1,3	-1,0	-1,0
Variation des AEN ¹	-5,7	-2,7	0,3	-1,0	-1,4	-2,3	-0,7	0,0	-1,4	-1,3	-1,0	-1,0
Dont : Allocation de DTS ²	...	2,4
Besoin de financement	2,1	0,2	0,0	0,0	1,3	1,3	1,1	1,1	0,8	0,5	0,0	0,0
FEC-FMI	1,9	0,0	0,0	0,0	1,3	1,3	1,1	1,1	0,8	0,5	0,0	0,0
ISSD	0,2	0,2
<i>Postes pour mémoire :</i>												
AEN de la BCEAO (en mois d'importations de l'UEMOA de l'année suivante)	5,4	4,9	4,0	3,3	3,0	3,6	3,1	4,2	4,9	5,5	5,9	6,1
AEN de la BCEAO (en millions de dollars)	21 727	24 172	18 398	15 764	15 276	17 590	16 847	22 148	27 278	32 720	37 973	42 787,3
AEN de la BCEAO (en pourcentage de la monnaie au sens large)	34	34	25	20	17	21	17	24	26	27	28	n.d.
Central Bank NFA (percentage of M2)	3,9	-1,2										

Sources : autorités togolaises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ D'après la méthodologie d'établissement de la Bdp de l'UEMOA ; englobe les avoirs extérieurs nets (AEN) des banques commerciales et les AEN du secteur public togolais détenus à la BCEAO. Les AEN ne représentent pas l'incidence de ce pays sur la position extérieure agrégée de l'UEMOA ou sur ses réserves² Puisque l'allocation de DTS fait augmenter les actifs et les passifs du même montant, les avoirs étrangers nets n'augmentent pas.

Tableau 4. Togo : situation des institutions de dépôts, 2020–29

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Eff.	Eff.	Eff.	Eff.	Projections					
(en milliards de francs CFA)										
Avoirs extérieurs nets	982,2	1 092,7	1 080,2	1 239,9	1 374,8	1 373,1	1 470,1	1 566,2	1 649,3	1 736,8
BCEAO	77,1	-27,0	-407,6	-281,2	-176,9	-210,8	-151,0	-144,0	-155,0	-166,8
Actifs	890,0	1 369,1	1 300,3	1 461,9	1 587,6	1 566,8	1 642,7	1 661,1	1 661,1	1 661,1
Passifs	-812,9	-1 396,1	-1 707,9	-1 743,1	-1 764,5	-1 777,6	-1 793,7	-1 805,1	-1 816,1	-1 827,9
Banques commerciales	905,1	1 119,7	1 487,8	1 521,1	1 551,7	1 584,0	1 621,1	1 710,2	1 804,3	1 903,5
Actifs	1 118,3	1 435,3	1 811,3	2 529,8	3 533,2	4 934,6	6 891,8	9 625,4	13 443,2	18 775,2
Passifs	-213,2	-315,6	-323,6	-1 008,7	-1 981,5	-3 350,6	-5 270,8	-7 915,1	-11 638,9	-16 871,7
Avoirs intérieurs nets	1 104,1	1 222,7	1 593,9	1 663,0	1 783,3	2 018,9	2 180,1	2 361,7	2 577,5	2 811,8
Crédits à l'État (net) ¹	15,5	8,8	185,8	192,1	112,5	143,4	183,1	253,2	260,4	268,4
BCEAO	-42,0	70,0	259,0	272,6	181,0	181,0	181,0	181,0	181,0	181,0
Banques commerciales	57,5	-61,1	-73,2	-80,5	-68,5	-37,6	2,1	72,2	79,4	87,4
Crédit au secteur non public	1 305,5	1 425,0	1 663,5	1 701,5	1 902,9	2 098,0	2 241,2	2 402,4	2 584,6	2 778,8
<i>dont : crédit au secteur privé</i>	1 158,8	1 241,7	1 433,3	1 454,2	1 637,9	1 815,2	1 940,3	2 083,1	2 246,6	2 421,7
Autres postes (net)	58,8	14,0	10,0	-36,0	-54,9	-85,7	-87,4	-63,0	-116,5	-177,8
Actions et autres participations	158,1	197,2	245,5	266,7	287,0	308,2	331,6	356,9	384,0	413,2
Passifs sous forme de monnaie au sens large	2 086,3	2 315,3	2 674,2	2 902,9	3 158,2	3 392,0	3 650,2	3 927,9	4 226,9	4 548,5
Masse monétaire (M2)	1 980,8	2 224,6	2 556,3	2 774,9	3 020,4	3 244,1	3 491,0	3 756,6	4 042,5	4 350,1
Numéraire hors institutions de dépôts	328,0	327,1	371,7	370,8	370,2	369,3	368,0	366,3	364,1	361,5
Dépôts transférables	725,6	884,4	1 125,8	1 298,5	1 495,3	1 668,3	1 862,6	2 073,8	2 303,1	2 551,9
Autres dépôts	927,2	1 013,1	1 058,8	1 105,6	1 154,9	1 206,5	1 260,3	1 316,6	1 375,3	1 436,7
Passifs non liquides (exclus de la monnaie au sens large)	105,4	90,7	117,8	128,0	137,8	148,0	159,2	171,3	184,3	198,4
(Variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)										
Avoirs extérieurs nets	14,1	5,6	-0,6	6,2	4,9	-0,1	3,0	2,8	2,2	2,2
BCEAO	-9,7	-5,3	-17,1	4,9	3,8	-1,1	1,8	0,2	-0,3	-0,3
Banques commerciales	23,8	10,8	16,5	1,3	1,1	1,1	1,1	2,6	2,5	2,5
Avoirs intérieurs nets	-2,3	6,0	16,7	2,7	4,3	7,8	5,0	5,2	5,7	5,8
Crédits à l'État (nets) ¹	-1,6	-0,3	8,0	0,2	-2,9	1,0	1,2	2,0	0,2	0,2
Crédit au secteur non public	0,2	6,0	10,7	1,5	7,3	6,5	4,4	4,6	4,9	4,8
Autres postes (nets)	0,0	-2,3	-0,2	-1,8	-0,7	-1,0	-0,1	0,7	-1,4	-1,5
Actions et autres participations	0,9	2,0	2,2	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Passifs sous forme de monnaie au sens large	11,4	12,3	14,9	8,5	8,8	7,4	7,6	7,6	7,6	7,6
Masse monétaire (M2)	-0,6	0,0	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1
Numéraire hors institutions de dépôts	7,2	8,0	10,8	6,8	7,1	5,7	6,0	6,0	6,1	6,2
Dépôts transférables	4,8	4,3	2,1	1,8	1,8	1,7	1,7	1,6	1,6	1,5
Passifs non liquides (exclus de la monnaie au sens large)	0,4	-0,7	1,2	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Postes pour mémoire :										
Vitesse de circulation (PIB/M2 fin de période)	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
(en pourcentage du PIB)										
Avoirs extérieurs nets	23,1	23,6	21,3	22,5	23,2	21,6	21,5	21,2	20,8	20,3
BCEAO	1,8	-0,6	-8,0	-5,1	-3,0	-3,3	-2,2	-2,0	-2,0	-2,0
Actifs	20,9	29,6	25,7	26,5	26,8	24,6	24,0	22,5	20,9	19,5
Passifs	-19,1	-30,2	-33,7	-31,7	-29,8	-27,9	-26,2	-24,5	-22,9	-21,4
Banques commerciales	21,3	24,2	29,4	27,6	26,2	24,9	23,7	23,2	22,7	22,3
Actifs	26,3	31,1	35,7	45,9	59,6	77,5	100,6	130,6	169,5	220,0
Passifs	-5,0	-6,8	-6,4	-18,3	-33,4	-52,6	-76,9	-107,4	-146,7	-197,7
Avoirs intérieurs nets	26,0	26,5	31,4	30,2	30,1	31,7	31,8	32,0	32,5	32,9
Crédits à l'État (nets) ¹	0,4	0,2	3,7	3,5	1,9	2,3	2,7	3,4	3,3	3,1
BCEAO	-1,0	1,5	5,1	4,9	3,1	2,8	2,6	2,5	2,3	2,1
Banques commerciales	1,4	-1,3	-1,4	-1,5	-1,2	-0,6	0,0	1,0	1,0	1,0
Crédit au secteur non public	30,7	30,8	32,8	30,9	32,1	33,0	32,7	32,6	32,6	32,6
<i>dont : crédit au secteur privé</i>	27,2	26,9	28,3	26,4	27,6	28,5	28,3	28,3	28,3	28,4
Autres postes (nets)	1,4	0,3	0,2	-0,7	-0,9	-1,3	-1,3	-0,9	-1,5	-2,1
Actions et autres participations	3,7	4,3	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8
Passifs sous forme de monnaie au sens large	49,1	50,1	52,8	52,7	53,3	53,3	53,3	53,3	53,3	53,3
Masse monétaire (M2)	46,6	48,1	50,4	50,4	51,0	51,0	51,0	51,0	51,0	51,0
Numéraire hors institutions de dépôts	7,7	7,1	7,3	6,7	6,2	5,8	5,4	5,0	4,6	4,2
Dépôts transférables	17,1	19,1	22,2	23,6	25,2	26,2	27,2	28,1	29,0	29,9
Autres dépôts	21,8	21,9	20,9	20,1	19,5	19,0	18,4	17,9	17,3	16,8
Passifs non liquides (exclus de la monnaie au sens large)	2,5	2,0	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3

Sources : Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Le crédit intérieur net à l'État peut-être différent de ce qui apparaît dans le tableau sur les finances publiques, car les obligations émises sur les marchés de l'UEMOA sont considérées comme des financements extérieurs aux fins de la situation monétaire.

Tableau 5. Togo : indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2016–23
(en pourcentage, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018*	2019	2020	2021	2022	2023
Adéquation des fonds propres¹								
Ratio fonds propres réglementaires/actifs pondérés des risques ²	5,8	8,4	6,0	2,6	3,0	4,0	4,4	8,7
Ratio fonds propres réglementaires (tier 1)/actifs pondérés en fonction des risques	4,6	7,4	4,2	2,1	2,5	3,1	3,5	7,8
Actions ordinaires (tier 1)/actifs pondérés en fonction des risques (ratio de solvabilité) ³	N.A.	n.d.	4,2	2,3	3,2	3,1	3,5	7,8
Provisions/total des actifs	13,9	16,1	13,5	13,3	11,1	9,1	7,7	6,5
Ratio fonds propres/actifs	2,9	4,3	3,4	1,3	1,5	1,8	1,8	3,9
Qualité et composition des actifs								
Crédits/total des actifs	49,1	46,8	47,0	49,5	44,3	43,6	47,5	49,4
Ratio crédit aux 5 plus grands emprunteurs/fonds propres	186,0	128,7	169,0	463,9	351,6	283,7	305,2	135,2
Ventilation sectorielle du crédit (en pourcentage du crédit total) ⁴								
Agriculture et pêche	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1,2
Industries extractives	0,8	1,8	1,5	0,9	0,4	0,4	0,4	0,9
Industrie manufacturière	9,2	9,4	8,8	4,5	5,1	3,0	6,3	8,8
Électricité, gaz et eau	6,0	8,9	4,6	4,6	6,1	5,1	3,9	3,1
Bâtiments et travaux publics	21,4	13,1	13,5	9,1	18,2	19,0	21,6	19,8
Commerce	34,6	33,8	30,7	23,9	30,6	29,1	27,1	26,2
Transports et communications	10,6	14,1	17,6	16,4	15,3	15,7	12,9	11,9
Assurance, immobilier, services aux entreprises	2,5	3,6	3,0	1,8	3,6	7,1	7,0	6,8
Services	14,8	15,0	20,2	38,7	20,6	20,6	20,6	21,3
Ratio prêts imprédictifs/total des prêts bruts	16,2	19,3	17,8	15,6	16,0	12,0	8,1	8,0
Ratio provisions des banques/prêts imprédictifs	77,3	77,8	78,6	75,0	68,4	70,5	74,5	70,9
Ratio prêts imprédictifs nets des provisions/total des prêts	4,2	5,0	4,4	4,4	5,7	3,9	2,2	2,5
Ratio prêts imprédictifs nets des provisions/fonds propres	70,8	54,4	61,7	167,6	170,0	96,7	59,8	31,2
Résultats et rentabilité⁵								
Coûts moyens des fonds	3,1	3,3	3,0	0,9	1,3	2,6	2,6	3,1
Taux débiteurs moyens	7,8	8,2	7,8	7,3	7,2	6,9	6,6	7,3
Écart de taux d'intérêt moyen ⁶	4,7	4,9	4,8	6,4	5,9	4,3	4,0	4,2
Rendement des actifs	2,6	1,1	0,8	1,1	0,6	0,9	0,9	1,0
Rendement des fonds propres	98,6	28,1	14,3	21,7	11,6	16,6	15,7	15,5
Ratio dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	64,3	63,8	65,2	61,9	62,1	60,9	59,7	58,5
Ratio traitements et salaires/revenu bancaire net	26,7	27,1	27,0	24,3	25,1	25,9	25,1	23,7
Liquidités								
Ratio actifs liquides/total des actifs	17,6	19,5	17,1	17,5	14,5	15,6	20,2	20,9
Ratio actifs liquides/dépôts	28,5	30,9	25,6	26,0	21,6	22,1	29,1	29,4
Ratio prêts/dépôts	90,6	87,2	82,0	83,3	73,9	67,7	72,9	73,7
Ratio dépôts/total des passifs	61,9	63,1	66,7	67,3	67,2	70,4	69,4	71,1
Ratio dépôts à vue/total des passifs ⁷	26,6	25,8	27,0	27,9	26,9	31,2	31,6	31,1
Ratio total dépôts à terme et prêts/total des passifs	35,3	37,3	39,7	39,4	40,3	39,3	37,8	40,0

Source : BCEAO.

¹ Première année de communication des données conformément aux normes de Bâle II/III et¹ Données brutes recueillies auprès du système bancaire² Ratio fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques, hors banques aux fonds propres négatifs : 16,14 % en déc. 2018 (2), 13,18 % en juin 2019 (3), 12,48 % en déc. 2019 (3), 12,75 % en juin 2020 (3),³ Données communiquées à partir de juin 2018.⁴ Chiffres communiqués à la centrale des risques.⁵ Compte de résultats en périodicité semestrielle.⁶ Hors taxes sur les transactions bancaires.⁷ Comptes d'épargne inclus.

Tableau 6. Togo : besoins et sources de financement extérieur, 2020-29¹

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
(en milliards de francs CFA)										
Besoins bruts de financement (a)	340,7	282,7	266,7	310,3	423,7	407,4	416,6	395,0	367,9	383,6
Déficit courant hors dons budgétaires (+)	66,2	122,8	210,0	171,7	186,1	192,1	185,3	166,6	160,8	176,1
Variation des avoirs extérieurs nets de la BCEAO (+) (1)	-182,3	-90,6	-384,9	151,1	104,3	-33,9	59,9	6,9	-11,0	-11,8
Variation des avoirs extérieurs nets, autres institutions de dépôt (-)	423,0	214,7	368,1	-98,6	30,6	32,2	37,1	89,2	94,1	99,2
Amortissement de la dette extérieure (hors FMI) (+)	27,4	35,2	71,5	78,0	86,0	184,3	93,7	94,0	93,9	96,1
Rachats/remboursements au FMI	6,3	0,6	2,1	8,0	16,7	32,7	40,7	38,3	30,0	24,0
Financement disponible (b)	109,5	269,9	201,5	201,5	110,9	231,9	289,6	285,5	307,1	353,2
Investissement direct étranger (net)	30,5	-36,2	-74,3	-105,3	-110,9	-116,6	-124,2	-132,2	-140,8	-151,5
Décaissements de prêts (secteur public)	122,9	76,1	98,4	111,6	118,5	159,1	219,2	243,3	253,8	240,7
Dons extérieurs (secteur public)	71,2	100,5	100,8	161,8	106,0	79,1	80,2	87,2	106,8	106,3
Dons-projet	62,0	83,0	97,4	159,0	113,5	85,8	87,0	93,6	100,7	100,7
Transferts publics divers	9,2	17,6	3,3	2,8	-7,6	-6,8	-6,8	-6,5	3,0	5,5
Autres flux de capitaux	-117,2	127,2	74,6	33,4	-2,7	110,4	114,4	87,3	87,2	157,7
Erreurs et omissions nettes	2,1	2,3	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
C. Déficit de financement résiduel (a)-(b)	231,1	12,8	65,2	108,8	312,9	175,5	127,1	109,5	60,8	30,4
Prêts au titre de l'appui budgétaire	96,9	0,0	31,1	90,7	219,4	91,3	60,7	60,8	60,8	30,4
Dons au titre de l'appui budgétaire	45,0	1,6	30,0	10,1	16,8	13,0	13,0	13,0	3,0	0,0
Financement exceptionnel	89,1	11,1	4,2	0,0	76,7	71,2	53,4	35,7	0,0	0,0
dont moratoire du G20	9,8	11,1	4,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
dont FEC du FMI	79,3	0,0	0,0	0,0	76,7	71,2	53,4	35,7	0,0	0,0
(en pourcentage du PIB)										
Besoins bruts de financement (a)	8,0	6,1	5,3	5,6	7,1	6,4	6,1	5,4	4,6	4,5
Déficit courant hors dons budgétaires (+)	1,6	2,7	4,1	3,1	3,1	3,0	2,7	2,3	2,0	2,1
Variation des avoirs extérieurs nets de la BCEAO (+) (1)	-4,3	-2,0	-7,6	2,7	1,8	-0,5	0,9	0,1	-0,1	-0,1
Variation des avoirs extérieurs nets, autres institutions de dépôt (-)	9,9	4,6	7,3	-1,8	0,5	0,5	0,5	1,2	1,2	1,2
Amortissement de la dette extérieure (hors FMI) (+)	0,6	0,8	1,4	1,4	1,5	2,9	1,4	1,3	1,2	1,1
Rachats/remboursements au FMI	0,1	0,0	0,0	0,1	0,3	0,5	0,6	0,5	0,4	0,3
Financement disponible (b)	2,6	5,8	4,0	3,7	1,9	3,6	4,2	3,9	3,9	4,1
Investissement direct étranger (net)	0,7	-0,8	-1,5	-1,9	-1,9	-1,8	-1,8	-1,8	-1,8	-1,8
Décaissements de prêts (secteur public)	2,9	1,6	1,9	2,0	2,0	2,5	3,2	3,3	3,2	2,8
Dons extérieurs (secteur public)	1,7	2,2	2,0	2,9	1,8	1,2	1,2	1,2	1,3	1,2
Dons-projet	1,5	1,8	1,9	2,9	1,9	1,3	1,3	1,3	1,3	1,2
Transferts publics divers	0,2	0,4	0,1	0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,1
Autres flux de capitaux	-2,8	2,8	1,5	0,6	0,0	1,7	1,7	1,2	1,1	1,8
Erreurs et omissions nettes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Déficit de financement résiduel (a)-(b)	5,4	0,3	1,3	2,0	5,3	2,8	1,9	1,5	0,8	0,4
Prêts au titre de l'appui budgétaire	2,3	0,0	0,6	1,6	3,7	1,4	0,9	0,8	0,8	0,4
Dons au titre de l'appui budgétaire	1,1	0,0	0,6	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0
Financement exceptionnel	2,1	0,2	0,1	0,0	1,3	1,1	0,8	0,5	0,0	0,0
dont moratoire du G20	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
dont FEC du FMI	1,9	0,0	0,0	0,0	1,3	1,1	0,8	0,5	0,0	0,0
(en millions de dollars)										
<i>Pour mémoire :</i>										
Décaissements projetés du FMI (FEC)										
Millions de DTS	96,6	0,0	0,0	0,0	95,4	88,1	66,1	44,0	0,0	0,0
En pourcentage de la quote-part	65,8	0,0	0,0	0,0	65,0	60,0	45,0	30,0	0,0	0,0
Encours des crédits du FMI (fonds fiduciaire RPC)										
Millions de DTS	248,5	247,7	245,1	232,6	307,8	356,1	372,6	369,6	332,7	333,7
En pourcentage de la quote-part	169,3	168,7	167,0	158,4	209,7	242,5	253,8	251,8	226,6	227,3
Milliards de FCFA	192,6	200,9	201,8	186,6	248,0	287,7	301,7	300,6	271,2	272,5
En pourcentage du PIB	4,5	4,3	4,0	3,4	4,2	4,5	4,4	4,1	3,4	3,2

Sources : autorités togolaises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Ce chiffre ne représente pas l'incidence de ce pays sur la position extérieure agrégée de l'UEMOA ou sur ses réserves mutualisées puisque les données intègrent des flux intra-UEMOA relevant du compte des transactions courantes, du compte de capital et du compte des opérations

Tableau 7. Togo : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2024-38¹
 (en milliards de francs CFA)

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
Obligations envers le FMI sur base crédit existant ou prospectif															
En millions de DTS															
Principal	20,1	39,9	49,5	47,0	36,9	34,5	33,2	40,4	54,3	58,7	53,6	35,2	18,4	4,4	0,0
Commissions et intérêts ⁴	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des obligations sur la base du crédit existant/prospectif															
En millions de DTS	20,1	39,9	49,5	47,0	36,9	34,5	33,2	40,4	54,3	58,7	53,6	35,2	18,4	4,4	0,0
En milliards de francs CFA	16,2	32,2	40,1	38,2	30,1	28,2	27,1	32,9	44,3	47,9	43,7	28,7	15,0	3,6	0,0
En pourcentage des recettes publiques	1,6	3,0	3,3	2,9	2,0	1,7	1,5	2,1	2,1	2,0	1,7	1,0	0,5	0,1	0,0
En pourcentage des exportations de biens et de services	1,1	2,0	2,3	2,0	1,4	1,3	1,1	1,3	1,6	1,3	0,8	0,4	0,1	0,0	0,0
En pourcentage du service de la dette ²	12,7	12,7	24,6	23,9	20,0	19,5	22,6	26,1	31,6	31,1	26,2	17,4	8,8	2,1	0,0
En pourcentage du PIB	0,3	0,5	0,6	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,2	0,1	0,0	0,0
En pourcentage de la quote-part	13,7	27,2	33,7	32,0	25,2	23,5	22,6	27,5	37,0	40,0	36,5	24,0	12,5	3,0	0,0
Encours de crédit du FMI															
En millions de DTS	307,8	356,0	372,6	369,6	332,7	298,1	265,0	224,6	170,3	111,6	58,0	22,8	4,4	0,0	0,0
En milliards de francs CFA	247,5	287,6	301,3	300,0	270,9	243,3	216,2	183,3	139,0	91,0	47,3	18,6	3,6	0,0	0,0
En pourcentage des recettes publiques	25,1	26,5	25,0	22,5	18,4	14,9	12,0	9,3	6,5	3,9	1,8	0,7	0,1	0,0	0,0
En pourcentage des exportations de biens et de services	16,3	17,6	16,9	15,5	13,0	10,9	9,0	7,1	5,0	3,0	1,5	0,5	0,1	0,0	0,0
En pourcentage du service de la dette ²	194,0	113,7	184,9	187,6	180,4	168,0	180,8	145,1	99,2	59,1	28,3	11,2	2,1	0,0	0,0
En pourcentage du PIB	4,2	4,5	4,4	4,1	3,4	2,8	2,4	1,9	1,3	0,8	0,4	0,1	0,0	0,0	0,0
En pourcentage de la quote-part	209,7	242,5	253,8	251,8	226,6	203,1	180,5	153,0	116,0	76,0	39,5	15,5	3,0	0,0	0,0
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)															
Décaissements	95,4	88,1	66,1	44,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursements et rachats	20,1	39,9	49,5	47,0	36,9	34,5	33,2	40,4	54,3	58,7	53,6	35,2	18,4	4,4	0,0
Postes pour mémoire :															
PIB nominal (milliards de francs CFA)	5 927	6 366	6 850	7 371	7 932	8 536	9 185	9 884	10 637	11 446	12 317	13 254	14 263	15 349	16 517
Exportations de biens et de services (milliards de francs CFA)	1 522	1 630	1 779	1 930	2 078	2 226	2 402	2 592	2 797	3 018	3 256	3 504	3 771	4 059	4 360
Recettes publiques (milliards de francs CFA)	987	1 087	1 205	1 334	1 471	1 630	1 799	1 974	2 151	2 356	2 571	2 797	3 054	3 322	3 614
Service de la dette (milliards de francs CFA) ³	128	253	163	160	150	145	120	126	140	154	167	165	170	173	189
Francs CFA/DTS (moyenne pour la période)	804	808	809	812	814	816	816	816	816	816	816	816	816	816	816

¹ Comprend la prolongation et l'augmentation de l'accès proposées.
² Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.
³ Induit la dette des entreprises publiques.
⁴ Les valeurs indiquées ici à la ligne « Commissions et intérêts » diffèrent de celles présentées dans le tableau 8 du rapport pays n° 2024/079, toutes nulles à la suite d'une erreur.

Tableau 8. Togo : niveau d'accès et échelonnement des décaissements dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2024–27

Montant	Date de disponibilité	Conditions de décaissement¹
51,380 millions de DTS (35,0 % de la quote-part)	1 mars 2024	Approbation du programme au titre de la FEC par le conseil d'administration.
44,040 millions de DTS (30,0 % de la quote-part)	15 nov. 2024	Respect des critères de réalisation continus et des critères de réalisation pour la fin juin 2024 et achèvement de la première revue de l'accord
44,040 millions de DTS (30,0 % de la quote-part)	15 mai 2025	Respect des critères de réalisation continus et des critères de réalisation pour la fin décembre 2024 et achèvement de la deuxième revue de l'accord
44,040 millions de DTS (30,0 % de la quote-part)	15 nov. 2025	Respect des critères de réalisation continus et des critères de réalisation pour la fin juin 2025 et achèvement de la troisième revue de l'accord
36,700 millions de DTS (25,0 % de la quote-part)	15 mai 2026	Respect des critères de réalisation continus et des critères de réalisation pour la fin décembre 2025 et achèvement de la quatrième revue de l'accord
29,360 millions de DTS (20,0 % de la quote-part)	15 nov. 2026	Respect des critères de réalisation continus et des critères de réalisation pour la fin juin 2026 et achèvement de la cinquième revue de l'accord
22,020 millions de DTS (15,0 % de la quote-part)	15 mai 2027	Respect des critères de réalisation continus et des critères de réalisation pour la fin décembre 2026 et achèvement de la quatrième
22,020 millions de DTS (15,0 % de la quote-part)	15 juin 2027	Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation pour fin mai 2027 et achèvement de la septième revue de l'accord
293,600 millions de DTS (200 % de la quote-part)		Montant total prévu par l'accord

Sources : autorités togolaises ; estimations des services du FMI.

¹ En plus des conditions généralement applicables dans le cadre de la facilité élargie de crédit.

Tableau 9. Togo : Décomposition de la dette et du service de la dette par créancier, 2023–25¹

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette					
	2023			2023			2024		
	(en millions de dollars)	(en pourcentage de la dette totale)	(en % du PIB)	(en millions de dollars)			(en millions de dollars)		(en pourcentage du PIB)
Total	6221	100	68,0	1185	742	810	12,9	7,6	7,7
Extérieure	2367	38	25,9	190	210	240	2,1	2,2	2,3
Créanciers multilatéraux	1486	24	16,2	70	88	123	0,8	0,9	1,2
FMI	316	5	3,5	13	28	55	0,1	0,3	0,5
Banque mondiale	541	9	5,9	5	8	8	0,1	0,1	0,1
BAfD	84	1	0,9	2	1	1	0,0	0,0	0,0
Autres créanciers multilatéraux	544	9	5,9	50	51	59	0,5	0,5	0,6
<i>dont</i> : BOAD	295	5	3,2	29	27	31	0,3	0,3	0,3
<i>dont</i> : Banque islamique de développement	101	2	1,1	4	9	10	0,0	0,1	0,1
Créanciers bilatéraux	573	9	6,3	75	73	67	0,8	0,7	0,6
Club de Paris	48	1	0,5	2	2	3	0,0	0,0	0,0
<i>dont</i> : Belgique	10	0	0,1	0	0	0	0,0	0,0	0,0
<i>dont</i> : France	39	1	0,4	2	2	3	0,0	0,0	0,0
Hors Club de Paris	525	8	5,7	73	71	64	0,8	0,7	0,6
<i>dont</i> : Chine	381	6	4,2	58	56	51	0,6	0,6	0,5
<i>dont</i> : Inde	65	1	0,7	8	6	6	0,1	0,1	0,1
Obligations	0	0	0,0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Créanciers commerciaux	308	5	3,4	46	50	50	0,5	0,5	0,5
<i>dont</i> : Société Générale	123	2	1,3	25	24	24	0,3	0,3	0,2
<i>dont</i> : Bank of Tokyo	108	2	1,2	9	19	18	0,1	0,2	0,2
Autres créanciers internationaux	0	0	0,0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Intérieure	3854	62	42,1	995	532	569	10,9	5,5	5,4
Détenue par les résidents, total	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Détenue par les non-résidents, total	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Bons du Trésor	257	4	2,8	278	0	0	3,0	0,0	0,0
Obligations	3186	51	34,8	698	498	536	7,6	5,1	5,1
Crédits	366	6	4,0	19	34	33	0,2	0,3	0,3
Arriérés intérieurs	69	1	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Postes pour mémoire :									
Dette garantie ²
<i>dont</i> : liée	155	2	1,7	20	24	24	0,2	0,2	0,2
<i>dont</i> : non liée
Passifs conditionnels						
<i>dont</i> : garanties publiques	0	0	0						
<i>dont</i> : Autres passifs conditionnels explicites ³						
PIB nominal	9154			9154	9746	10483			

¹ Données communiquées par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, à l'exception de l'Eximbank-Chine et de l'Eximbank-Inde, qui sont déclarées par les autorités comme des créanciers commerciaux, mais sont classés ici et dans l'AVD comme des créanciers bilatéraux qui ne font pas partie du Club de Paris. Le périmètre de la dette est conforme à l'AVD.

² Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettraient, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de remboursement, d'utiliser l'actif ou le flux de revenus pour assurer le remboursement de la dette. Un prêt est garanti lorsque l'emprunteur met en gage certains actifs existants ou certains effets futurs à recevoir contre le remboursement du prêt. Une garantie est « non liée » lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par l'emprunt. Exemple : un emprunt visant à financer le déficit budgétaire garanti par des recettes pétrolières. Voir la note rédigée conjointement par le FMI et la Banque mondiale pour le G20 intitulée « *Collateralized Transactions: Key Considerations for Public Lenders and Borrowers* » pour une analyse des questions soulevées par les garanties.

³ Comprend les autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (lignes de crédit par exemple) et les autres passifs conditionnels explicites non classés ailleurs (créances juridiques potentielles et paiements résultant d'accords de PPP par exemple).

Annexe I. Secteur bancaire : solidité et respect des normes réglementaires

D'après les indicateurs de solidité financière communiqués au titre de 2023, la situation du système bancaire s'est quelque peu améliorée, mais des fragilités demeurent.

1. Il apparaît que trois banques togolaises contrevenaient aux normes prudentielles à la fin de 2023. Ainsi, la dernière banque publique et une ancienne banque publique (qui totalisent 20 % des actifs du secteur bancaire) ne respectaient pas les exigences de fonds propres ni d'autres normes. Une troisième très petite banque (qui représente 0,1 % des actifs du secteur) dérogeait aux exigences de fonds propres et se trouve sous administration provisoire.

2. Les principaux indicateurs de solidité financière du système bancaire pris dans son ensemble se sont améliorés. Le ratio de solvabilité du secteur a fortement progressé : il est passé de 2,6 % en 2019, à 4,4 % en 2022 et à 8,7 % à la fin de 2023. De plus, la qualité des actifs s'est accrue, la proportion de prêts improductifs atteignant 8 % à la fin de 2023, contre 15,6 % en 2019 et 8,1 % en 2022, en partie grâce aux efforts de redressement et à l'annulation de prêts improductifs. Selon des données préliminaires, le ratio a encore diminué et s'élevait à 7,6 % à la fin juin 2024.

3. L'augmentation des ratios de fonds propres tient principalement aux actions du gouvernement en vue d'étoffer les fonds propres de la dernière banque publique. L'État togolais a racheté le siège de la banque pour 31 milliards de francs CFA¹ et a injecté 12,6 milliards de francs CFA de capitaux supplémentaires au début de 2024. Au 30 juin 2024, les fonds propres réglementaires de la banque étaient estimés à 2,9 milliards de francs CFA (0,05 % du PIB), une nette amélioration du niveau de fonds propres qui équivaut à 1 % du PIB en termes négatifs en juin 2023.

4. En outre, une ancienne banque publique devrait voir son respect des normes s'améliorer. Plus précisément, l'État togolais a acheté le siège de cette banque en septembre dernier, ce qui a mécaniquement accru les fonds propres réglementaires de cette dernière, mais ne devrait être visible dans les données qu'à fin 2024. La mise en œuvre d'un plan de réforme soumis à la Commission bancaire devrait également rehausser la conformité. Entre autres, la banque devrait procéder à une nouvelle augmentation de capital à partir de ressources privées et éliminer les prêts à des parties liées et à des établissements de crédit présentant une valeur nette négative.

5. Cependant, au premier semestre de 2024, deux autres banques (représentant ensemble 9 % des actifs du secteur) semblent avoir cessé de satisfaire à certaines normes pour des raisons encore inconnues. D'après des informations préliminaires à fin juin, l'une de ces banques ne respecte pas les exigences de fonds propres, la limite sur les actifs hors exploitation et la norme relative au risque de concentration tandis que l'autre enfreint les normes en matière de risque de concentration.

6. La Commission bancaire a demandé à ces deux banques de lui soumettre des plans d'action visant à corriger leurs manquements aux normes prudentielles.

¹ Le contrat a été signé à la fin de 2023 et la banque a inscrit la transaction dans ses états financiers à la fin de 2023 alors que le paiement (sous la forme de titres d'État) ne lui a été transféré que début 2024.

Annexe II. Matrice d'évaluation des risques¹

Source des risques	Probabilité relative/ horizon	Incidence en cas de concrétisation du risque	Mesures recommandées
Risques extérieurs			
Intensification des conflits régionaux. Sous l'effet d'une escalade ou d'un élargissement du conflit à Gaza et en Israël, de la guerre en Ukraine ou d'autres conflits régionaux ou actes terroristes, le commerce international (énergie, denrées alimentaires, tourisme, chaînes d'approvisionnement, etc.), les envois de fonds, l'IDE et les flux financiers et les systèmes de paiement connaissent des perturbations et les flux de réfugiés augmentent.	Élevée CT	Élevée La perturbation des échanges internationaux de denrées alimentaires, d'énergie et d'engrais pourrait aggraver l'inflation et la crise alimentaire et susciter un mécontentement social. L'augmentation de la facture des importations et la baisse des envois de fonds exerceront des pressions sur le compte des transactions courantes.	Diversifier et accroître la résilience des chaînes d'approvisionnement essentielles. Procéder à des investissements publics et à des réformes structurelles pour renforcer la compétitivité des exportateurs et pouvoir se permettre d'effectuer des importations plus coûteuses.
Volatilité des prix des produits de base. Une succession de perturbations de l'offre (par exemple en raison de conflits, de restrictions à l'exportation et de décisions prises par l'OPEP+) et les fluctuations de la demande provoquent une volatilité constante des prix des produits de base, des tensions extérieures et budgétaires dans les pays émergents et pays en développement, des répercussions transfrontalières ainsi qu'une instabilité sociale et économique.	Moyenne CT, MT	Moyenne Un ralentissement généralisé chez les partenaires commerciaux réduirait le potentiel de croissance des exportateurs et du secteur des voyages et des transports. La faiblesse de l'économie mondiale signifie également moins d'IDE et de dons de la part de pays étrangers.	Mettre en œuvre des réformes structurelles pour renforcer l'économie intérieure. Améliorer le climat des affaires pour favoriser le développement du secteur privé.
Ralentissement brutal à l'échelle mondiale. Les facteurs de risque mondiaux et les facteurs non systématiques provoquent une forte contraction synchronisée de la croissance, avec des récessions dans certains pays, des retombées négatives via les canaux commerciaux et financiers, ainsi qu'une fragmentation du marché qui déclenche des arrêts soudains des entrées de capitaux dans les PEPD. Chine : une contraction plus nette que prévu dans le secteur immobilier freine la demande privée, resserre encore les finances des administrations locales et se traduit par des pressions désinflationnistes et des chaînes de réaction macrofinancières défavorables. Europe : les retombées de plus en plus marquées de la guerre que la Russie mène en Ukraine, les perturbations de l'offre, les conditions financières restrictives et les corrections sur le marché immobilier accentuent le ralentissement de l'économie. États-Unis : sur fond de pénuries de main-d'œuvre, l'inflation reste forte, ce qui incite la Réserve fédérale à maintenir des taux plus élevés pendant plus longtemps, d'où une correction plus brusque des marchés financiers, du logement et de l'immobilier commercial.	Moyenne CT, MT	Moyenne Un assouplissement monétaire prémature pourrait risquer de désancrer les anticipations d'inflation, d'augmenter le coût de la désinflation à venir et de nuire aux personnes vulnérables. Un resserrement excessif freinerait l'activité économique, et les taux d'intérêt élevés qui en résulteraient sur le marché régional pourraient exercer des pressions sur les finances publiques.	Les autorités régionales doivent ajuster l'orientation de la politique monétaire. Les autorités nationales doivent adopter des politiques tournées vers la stabilité et la viabilité macroéconomiques pour atténuer la vulnérabilité aux chocs extérieurs. Rendre les dispositifs de protection sociale plus réactifs en cas de chocs.
Mauvais calibrage de la politique monétaire. Face à une grande incertitude économique, les grandes banques centrales assouplissent prématûrement leur politique, entravant ainsi la désinflation, ou au contraire maintiennent une orientation restrictive plus longtemps qu'elles ne le devraient, ce qui provoque de brusques corrections sur les marchés financiers et entame la crédibilité des banques centrales.			

Instabilité financière systémique. Sur fond de ralentissement économique et d'incertitude politique (en raison, par exemple, d'élections), des taux d'intérêt et des primes de risque élevés, conjugués à des réévaluations d'actifs, déstabilisent les marchés, avec des effets de contagion entre pays et des réactions macrofinancières en chaîne défavorables qui touchent les banques et les établissements non bancaires fragiles.	Moyenne	Moyenne	Adopter des politiques tournées vers la stabilité macroéconomique pour atténuer la vulnérabilité aux chocs. Mettre en œuvre des réformes structurelles pour renforcer l'économie intérieure. Rendre les dispositifs de protection sociale plus réactifs en cas de chocs.
	CT, MT	La hausse des coûts d'emprunt accentuera encore les vulnérabilités liées à la dette. Les banques dont le bilan est fragile pourraient rencontrer des difficultés de liquidité ou de solvabilité.	
Aggravation de la fragmentation géoéconomique. Des conflits plus larges, des politiques autocentrées et l'affaiblissement de la coopération internationale engendrent une configuration moins efficiente des échanges et de l'IDE, des perturbations de l'offre, des mesures protectionnistes, une orientation incertaine de l'action des pouvoirs publics, une fragmentation des systèmes technologiques et de paiement, une hausse du coût d'expédition et des intrants, de l'instabilité financière, une fracture du système monétaire et financier international et un ralentissement de la croissance.	Élevée	Moyenne	Adopter des politiques tournées vers la stabilité macroéconomique pour atténuer la vulnérabilité aux chocs. Mettre en œuvre des réformes structurelles pour renforcer l'économie intérieure. Rendre les dispositifs de protection sociale plus réactifs en cas de chocs.
	CT, MT	Perturbation des flux commerciaux et des IDE. Diminution de la disponibilité des ressources pour les investissements favorisant la croissance. Perspectives de croissance plus faibles des activités logistiques régionales.	
Phénomènes climatiques extrêmes. Les phénomènes climatiques extrêmes provoqués par la hausse des températures sont à l'origine de pertes de vies humaines, de graves dommages aux infrastructures, de perturbations de l'offre, d'un ralentissement de la croissance et d'une instabilité financière.	Moyenne	Moyenne	Adopter des politiques tournées vers la stabilité et la viabilité macroéconomiques pour atténuer la vulnérabilité aux chocs. Mettre en œuvre des réformes structurelles pour renforcer l'économie intérieure. Rendre les dispositifs de protection sociale plus réactifs en cas de chocs. Investir dans des infrastructures résilientes au climat.
	CT, MT	Incidents sur la production agricole, ce qui pourrait accroître les pressions inflationnistes, réduire le niveau de vie et créer du mécontentement social et de l'instabilité.	
Source des risques	Probabilité relative/horizon	Incidence en cas de concrétisation du risque	Mesures recommandées
Risques régionaux et intérieurs			
Intensification de l'insécurité alimentaire et de l'activité terroriste	Élevée	Élevée	Assurer une gestion budgétaire prudente pour maîtriser les besoins de financement. Rechercher le soutien des bailleurs de fonds pour couvrir les coûts liés à la sécurité. Mettre en œuvre des mesures présentant un bon rapport coût-efficacité pour soutenir les personnes vulnérables, en particulier dans les régions à haut risque.
	CT, MT	Baisse des investissements et de la croissance, en particulier dans la logistique, un secteur clé au Togo. Déstabilisation potentiellement grave de l'économie.	
Mécontentement social et instabilité politique	Élevée	Élevée	Accélérer les mesures visant à renforcer la gouvernance, la croissance et l'inclusion. Accroître le dialogue avec les principales parties prenantes.
	CT	Baisse des investissements et de la croissance. L'augmentation des besoins en matière de dépenses sociales peut mettre les finances publiques sous pression.	
Recul en matière de rééquilibrage des finances publiques et de réformes	Moyenne	Moyenne	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de rééquilibrage budgétaire bien étudiée, en particulier pour mobiliser les ressources intérieures, et consulter la population sur cette stratégie afin de susciter son adhésion.
	CT, MT	Un report du rééquilibrage des finances publiques pourrait mettre en péril l'amélioration de la viabilité de la dette et prolonger la vulnérabilité du pays aux chocs.	

	Moyenne	Moyenne	
	CT, MT		
Risques dans le secteur public		Les entreprises publiques d'importance systémique, telles que la compagnie d'électricité, la banque publique et le fonds de pension public, sont des passifs conditionnels qui pourraient peser sur le budget. La banque publique pourrait aussi menacer la stabilité financière si ses problèmes n'étaient pas résolus.	Mettre en œuvre le plan de réforme de la banque publique. Renforcer la surveillance des entreprises publiques et faire en sorte qu'elles disposent d'un plan d'activité clair et viable, qui permet en particulier aux entreprises de services publics d'appliquer des tarifs assurant le recouvrement des coûts.
Difficultés à obtenir un financement suffisant à des taux abordables sur le marché régional	Moyenne	Moyenne	Faire en sorte que le rééquilibrage des finances publiques se déroule comme prévu. Adopter des mesures de gestion de la dette prudentes et procéder éventuellement à des opérations de préfinancement si les conditions du marché s'y prêtent.
	CT, MT		Les autorités pourraient être contraintes de réduire considérablement les dépenses, ce qui entraînerait un ralentissement de la croissance et pourrait provoquer des troubles dans le pays.

^{1/} La matrice d'évaluation des risques (MER) décrit des événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de référence (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative de réalisation des risques correspond à l'évaluation subjective, par les services du FMI, des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 % et 30 % et « élevée » une probabilité entre 30 % et 50 %). La matrice d'évaluation des risques fait apparaître le point de vue des services du FMI sur l'origine des risques et le degré général de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent être interdépendants et se réaliser en même temps. Les expressions « CT, à court terme » et « MT, à moyen terme » indiquent respectivement que le risque pourrait se concrétiser dans les 12 mois et dans les 3 ans.

Annexe III. Stratégie de développement des capacités

Les efforts déployés par le FMI en matière de développement des capacités contribueront aux principaux objectifs des autorités, notamment l'augmentation des recettes budgétaires, l'amélioration du dispositif de protection sociale et le renforcement de la gestion des finances publiques. Les domaines mis en évidence ci-dessous comprennent des activités de développement des capacités passées et futures éventuelles, si les autorités se montrent intéressées.

1. Par le passé, les activités de développement des capacités au Togo se sont avérées relativement fructueuses et ont soutenu d'importantes réformes :

- **Les administrations fiscales et douanières ont été renforcées ces dernières années.** Les autorités ont par exemple mis en œuvre un certain nombre de recommandations de développement des capacités en matière de politique fiscale formulées en 2017 et ont accru l'enregistrement des contribuables et le recours au traitement électronique.
- **D'importantes réformes de gestion des finances publiques ont été menées**, en particulier la transition vers la méthode du budget-programme, suivie de l'introduction de la budgétisation sensible au genre. Depuis les activités de développement des capacités sur la supervision des entreprises publiques, les autorités publient plus de données analytiques sur ces dernières.
- **La gestion de la dette s'est améliorée** grâce à l'appui du FMI, notamment avec l'établissement d'une direction de la dette et l'élaboration d'un nouveau manuel de procédures. Les autorités préparent actuellement des mises à jour régulières de leur stratégie d'endettement à moyen terme et publient des bulletins trimestriels sur la dette de l'administration centrale.
- **L'Institut national de la statistique a été renforcé**, ce qui a permis une révision des comptes nationaux conformément aux meilleures pratiques.

2. Les activités de développement des capacités menées par le FMI contribueront aux principaux objectifs des autorités :

- **Augmentation des recettes budgétaires par le biais de réformes de la politique et de l'administration fiscales.** À l'issue de l'analyse des différentes politiques budgétaires possibles réalisée début 2024 et des missions centrées sur la politique budgétaire et l'administration des recettes effectuées en mars, il apparaît que des activités de développement des capacités pourraient pour aider les autorités à préparer une stratégie à moyen terme de mobilisation des ressources intérieures. Le département des finances publiques pourrait aussi dispenser des activités de développement des capacités sur un ensemble de sujets précis, tels que l'augmentation de la fiscalité sur le patrimoine ou les activités minières.
- **Renforcement de la gestion des finances publiques.** Le développement des capacités pourrait porter sur l'amélioration des rapports budgétaires, afin qu'ils concordent avec les changements de position de l'État à l'égard du système bancaire. Le développement des capacités pourrait aussi concerner l'évaluation et le renforcement de la gestion des investissements publics. De plus, il pourrait concourir à consolider le cadre des partenariats public-privé (PPP) et la gestion

des entreprises publiques. Enfin, il pourrait permettre de renforcer encore la stratégie d'endettement à moyen terme.

- **Renforcement du dispositif de protection sociale du Togo pour rendre la croissance plus inclusive.** Les activités de développement des capacités du FMI pourraient aider les autorités à déterminer la meilleure façon d'utiliser les ressources budgétaires limitées pour soutenir les populations plus vulnérables. Cela pourrait être effectué en coordination avec les travaux sur la *stratégie à moyen terme sur la mobilisation des ressources intérieures*, pour parvenir à une *stratégie de politique budgétaire* complète qui tienne compte des politiques de génération des recettes et des dépenses.
- **Qui plus est, les activités de développement des capacités continueront d'aider les autorités à améliorer leurs capacités statistiques.** Ces activités continueront à contribuer au renforcement des capacités d'établissement de statistiques sur les comptes nationaux, les finances publiques et la dette du secteur public. Les services du FMI pourraient également aider le Togo à améliorer l'établissement de données du secteur extérieur.
- **En outre, les services du FMI pourraient réaliser des activités de développement des capacités sur la gouvernance.** Ils pourraient préparer un diagnostic complet de la gouvernance et aider à renforcer le cadre juridique et institutionnel de la LBC/FT en vue de le rendre conforme aux normes du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI).
- **Enfin, le département des finances publiques pourrait dispenser des activités de développement des capacités sur les questions climatiques, notamment en vue d'étayer une éventuelle demande de financement au titre de la FCR.** Les services du FMI continueront d'accompagner la mise en place d'une budgétisation verte et pourraient préparer un diagnostic de la politique climatique¹

¹ Jusqu'à présent, les services du FMI ont étudié l'impact des changements climatiques sur le Togo à partir des analyses développées lors des consultations de 2024 au titre de l'article IV et en particulier, celles exposées dans un document de la série des Questions générales et le rapport de l'Évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP-Climat). [La Banque mondiale a rédigé un rapport national sur le climat et le développement (CCDR).]

Lettre d'intention

Lomé, le 29 novembre 2024

Mme Kristalina Georgieva
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington, DC 20431

Madame la Directrice générale,

Malgré les conséquences néfastes de la série de chocs survenus ces dernières années, notamment la pandémie de COVID-19, le conflit entre la Russie et l'Ukraine et les menaces sécuritaires dans le nord du pays, l'économie togolaise s'est montrée résiliente et a enregistré une croissance soutenue.

Les mesures prises pour atténuer les répercussions de ces chocs sur la population ont toutefois creusé considérablement les déficits budgétaires et réduit la capacité d'absorption de chocs par l'économie. Il nous faut également composer avec un contexte extérieur difficile, marqué par des taux d'intérêt toujours élevés sur les marchés financiers régionaux et internationaux et par une baisse de l'aide publique au développement. En outre, d'importants défis persistent dans le domaine de la sécurité et du développement.

Le Gouvernement est déterminé à prendre toutes les mesures nécessaires pour surmonter ces défis, conformément à la feuille de route gouvernementale 2020–2025. Nous nous efforcerons en particulier i) de rendre la croissance plus inclusive tout en améliorant la viabilité de la dette et ii) de conduire des réformes structurelles pour soutenir la croissance et limiter les risques liés au budget et au secteur financier. Nous sommes heureux que le Fonds monétaire international appuie notre programme de politiques par un accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC).

L'accord a pris effet le 1^{er} mars 2024 et porte sur une période de 42 mois, avec un accès de 200 % de quota (293,600 millions de DTS) à décaisser sous forme d'appui budgétaire. L'accord au titre de la FEC mobilise aussi d'autres ressources auprès d'autres partenaires techniques et financiers, qui nous permettent de conduire les réformes et augmenter les financements disponibles pour impulser le développement en privilégiant les dépenses sociales et en faveur des populations vulnérables.

Nous avons mis en œuvre notre programme avec succès jusqu'à présent. En particulier, la dynamique de consolidation budgétaire est fermement engagée. Le Gouvernement a pris des mesures visant l'amélioration des recettes et la maîtrise des dépenses pour contenir le déficit, et nous anticipons atteindre les objectifs budgétaires pour fin 2024. Dans le cadre des discussions pour la conclusion de la première revue, les services du FMI ont confirmé que tous les critères de performance quantitatifs et objectifs indicatifs à fin juin 2024 et tous les critères de performance continus jusqu'ici ont été atteints.

En perspective, nous considérons que pour l'instant les orientations du programme demeurent appropriées. Plus particulièrement pour l'année 2025, le Gouvernement réitère son engagement à

atteindre un déficit budgétaire global de 3 % du PIB, et nous avons l'intention de soumettre au Parlement un projet de Loi de Finance pour 2025 qui respecte ce déficit.

Ceci étant dit, nous faisons face à une crise sécuritaire de plus en plus difficile à gérer et à contenir, et qui pose des risques croissants pour la stabilité et la soutenabilité économique. Cette crise exerce de fortes pressions sur les dépenses tant sécuritaires que civiles. Il est possible que, si cette crise persiste ou s'aggrave, il pourrait devenir nécessaire d'augmenter les dépenses au-delà d'un niveau compatible avec un déficit de 3 % du PIB. Dans ce cas, nous pourrions être amenés à proposer au FMI d'adapter notre programme en autorisant un déficit budgétaire maximum de 4 % du PIB en 2025, avant de revenir à un déficit de 3 % du PIB en 2026.

Le Gouvernement poursuit ses efforts en matière d'atteinte des objectifs de développement durable (ODD). En octobre 2024, le gouvernement a publié son Cadre de financement durable, un document de référence pour le financement de projets socialement responsables et contribuant à la lutte contre le changement climatique. Dans ce contexte, le Togo sollicite l'appui rapide du FMI au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) pour catalyser ses efforts.

Le mémorandum de politique économique et financière (MPEF) et le protocole d'accord technique (PAT) ci-joints exposent les politiques du Gouvernement à court et moyen terme, actualisant nos MPEF et PAT du 6 février 2024. Nous pensons que ces politiques sont aptes à atteindre nos objectifs généraux décrits plus haut et nous sommes prêts à prendre toute autre mesure qui pourrait s'avérer nécessaire. Nous consulterons les services du FMI avant toute révision des politiques présentées dans le MPEF conformément aux politiques du FMI sur ces consultations et nous leur fournirons en temps voulu toutes les informations requises pour suivre le programme. Au regard du niveau actuel de mise en œuvre du programme et des engagements stipulés dans le MPEF, le gouvernement demande la conclusion de la première revue de l'accord au titre de la FEC ainsi que le décaissement de 44,04 millions de DTS (30 % du quota du Togo).

Conformément à son engagement de longue date en faveur de la transparence, le Gouvernement consent à la publication du rapport des services du FMI, y compris la présente lettre d'intention et le MPEF et le PAT ci-joints. En conséquence, le Gouvernement autorise le FMI à publier ces documents sur son site Internet après approbation de notre demande d'accord au titre de la FEC par le conseil d'administration du FMI.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de notre très haute considération.

/s/

Essowé Georges Barcola
Ministre de l'Économie et des Finances

Pièces jointes (2) :

- I. Mémorandum de politique économique et financière (MPEF)
- II. Protocole d'accord technique (PAT)

Pièce jointe I. Mémorandum de politique économique et financière

Les perspectives de croissance sont favorables, mais l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) reste un défi car nos besoins de développement demeurent importants. De plus, le Togo est confronté à un éventail de chocs, notamment en raison des persistants défis sécuritaires dans le nord du pays. Avec l'appui du FMI dans le cadre de l'accord au titre de la FEC approuvé en mars 2024, nous avons l'intention de maintenir la stabilité macroéconomique et d'accélérer les progrès vers les ODD, conformément à la feuille de route gouvernementale 2020–2025. Les objectifs globaux clés du programme du Gouvernement restent à i) rendre la croissance plus inclusive tout en améliorant la viabilité de la dette et ii) conduire des réformes structurelles pour soutenir la croissance et limiter les risques liés au budget et au secteur financier.

I. EXPOSÉ DE LA SITUATION ET CONTEXTE

- 1. Ces dernières années, notre économie s'est montrée résiliente face à une série de chocs, en partie grâce au soutien budgétaire que nous avons apporté, mais force est de constater que d'importants défis persistent.** En particulier, bien que la croissance soit maintenue à un bon niveau, l'insécurité alimentaire a fortement augmenté et ne recule que lentement, affectant encore 27 % de notre population.¹⁸ De plus, la réduction de la pauvreté a ralenti, et environ un quart de nos citoyens vit toujours dans l'extrême pauvreté, avec moins de 2,15 dollars par jour.¹⁹ La réalisation des objectifs de développement durable (ODD) demeure prioritaire, alors même que les activités terroristes dans la région des Savanes sont un obstacle à notre progression. Dans un contexte de montée en puissance des activités terroristes au Sahel et dans les pays voisins, les attaques terroristes se poursuivent dans la région des Savanes, au nord du pays, et le nombre de victimes est en augmentation, avec une accélération des attaques depuis juin 2024.
- 2. Les expansions budgétaires que nous avons mises en place ont aidé à contrer les chocs de ces dernières années sur la croissance mais ont également entraîné une forte augmentation des déficits budgétaires et de la dette publique, nécessitant une réévaluation de notre stratégie budgétaire.** En 2022, le déficit budgétaire a atteint 8,3 % du PIB, sous l'effet des mesures de sauvegarde du pouvoir d'achat de notre population, parmi lesquelles d'importantes subventions pour les carburants. Avec un déficit budgétaire de 6,7 % du PIB en 2023, la dette de l'administration centrale est projetée à 68,6 % du PIB en 2024 (un niveau élevé mais toujours en dessous du seuil communautaire de 70 % du PIB). Bien que notre dette publique reste viable et que le risque de surendettement extérieur soit modéré, nous sommes attentifs au risque accru de surendettement global.²⁰

¹⁸ Les données sur l'insécurité alimentaire sont celles du Cadre Harmonisé ([Cadre Harmonisé | IPC - Integrated Food Security Phase Classification](#)).

¹⁹ Projection de 24,5 % pour 2024 par la Banque Mondiale.

²⁰ La dette publique globale comprenant celle des entreprises publiques est projeté à 69,7 % du PIB en 2024.

3. Pour relever ces défis, nous avons adopté un programme ambitieux de politiques économiques et financières, décrit dans notre MPEF du 6 février 2024. Ce programme reste largement approprié. Ses objectifs sont de maintenir la stabilité macroéconomique et d'accélérer la réduction de la pauvreté i) en rendant la croissance plus inclusive tout en améliorant la viabilité de la dette, et ii) en conduisant des réformes structurelles destinées à soutenir la croissance et à limiter les risques pour les finances publiques et le secteur financier. Les principales politiques visent à renforcer les dépenses sociales et en faveur des populations vulnérables ainsi que les filets de protection sociale, à opérer un vaste rééquilibrage budgétaire reposant sur des mesures ambitieuses de mobilisation des recettes et à mener à bien une réforme du secteur bancaire comprenant la recapitalisation de la banque publique. Le FMI soutient nos efforts au moyen d'un arrangement au titre de la FEC, approuvé en mars 2024. L'arrangement porte sur une durée totale de 42 mois et fournit un financement équivalent à 200 % de notre quote-part.

4. Cependant, si la situation sécuritaire ne s'améliore pas ou se dégrade davantage malgré nos efforts continus, il pourrait devenir nécessaire de ralentir la consolidation budgétaire pour faire face aux pressions de dépenses associées. Nous sommes préoccupés par le fait que plus les terroristes demeurent sur notre territoire national, plus les risques de leur implantation durable augmenteront, créant ainsi des menaces persistantes pour la stabilité économique et la soutenabilité de la dette, compromettant notre capacité à atteindre les objectifs principaux du programme.

II. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE

5. En 2023, notre économie a enregistré une croissance robuste de 5,6 % selon le FMI.

Cette croissance a été en partie nourrie par l'expansion des activités dans la zone économique spéciale d'Adétikopé. Parallèlement, l'inflation globale au cours des douze derniers mois a diminué un peu plus lentement que prévu, atteignant 3,2 % en glissement annuel à fin septembre 2024 en partie en raison d'une réaccélération de l'inflation alimentaire, tandis que l'inflation sous-jacente (qui exclut les produits alimentaires et les transports) est tombée à 0,9 % en glissement annuel.

6. Nous avons augmenté les recettes fiscales plus rapidement que prévu. Les recettes fiscales ont progressé de 0,9 % du PIB en 2023, dépassant notre objectif de hausse annuelle moyenne de 0,5 % du PIB. Cette performance s'explique à la fois par des mesures de politique fiscale et des progrès en matière d'administration des recettes, mais 0,3 % du PIB des recettes fiscales reflète le recouvrement d'arriérés qui ne devrait pas se répéter. Nous avons constaté une progression continue dans la perception en 2024, ce qui nous a permis de dépasser l'objectif indicatif des recettes pour fin juin de 1,3 pourcent du PIB. Là encore, la mobilisation des recettes bénéficie à la fois de mesures de politique fiscale et d'administration des recettes. Les premières comprennent certains droits d'accise et la suppression de certaines exonérations fiscales accordées dans le cadre de la pandémie COVID-19. Les mesures d'administration des recettes comprennent des progrès en matière de numérisation (par exemple, lancement d'une application mobile pour la déclaration et le paiement de la taxe sur les véhicules à moteur ; extension du dépôt en ligne des états financiers à tous les contribuables) ; l'amélioration des audits fiscaux par une meilleure formation et évaluation des auditeurs, ainsi que l'introduction de nouvelles catégories de produits au module de contrôle de la valeur en douane.

7. Nous avons également augmenté les recettes non fiscales de 0,8 % du PIB. Là aussi, une partie de l'augmentation reflète le recouvrement des arriérés.

8. Grâce à la forte mobilisation des recettes et à la poursuite du contrôle des dépenses, nous avons progressé dans la consolidation budgétaire durant le premier semestre de 2024, et nous déployons des efforts supplémentaires pour atteindre l'objectif de déficit de fin d'année. Le solde budgétaire primaire de base a dépassé de 0,8 % du PIB son plancher (avant application des ajusteurs) à fin juin fixé dans le programme. Sachant qu'historiquement une fraction significative des dépenses est réalisée au second semestre, nous faisons preuve de retenue dans nos dépenses pour atteindre notre objectif de déficit de fin d'année. Des mobilisations supplémentaires de recettes nous aideront également à atteindre cet objectif.

9. Les conditions de financement du Togo restent difficiles, et le pays est confronté à d'importants besoins de refinancement. Les rendements moyens annuels des obligations du Gouvernement sont élevés, à 7,5 %. Un changement d'appétit du marché en faveur de maturités plus courtes se manifeste également par une dépendance accrue aux bons du Trésor en 2024. Des prêts extérieurs d'une valeur actuelle de 53 milliards de FCFA ont été signés à fin juin, bien en deçà du plafond d'endettement. Cependant, des retards dans la mobilisation des emprunts extérieurs nous ont poussé à accélérer nos emprunts intérieurs durant le premier semestre de 2024, et nous avons également mobilisé un crédit commercial à court terme pour financer des importations d'engrais. L'accélération de notre plan d'emprunt durant le second semestre de l'année, un appui budgétaire plus important de la Banque mondiale, et un appui budgétaire supplémentaire en dons de la Banque africaine de développement réduiront nos besoins de financement et ramèneront la dette intérieure dans les prévisions d'ici la fin de l'année. Parallèlement, nous discutons d'options pour refinancer le crédit commercial externe, notamment avec le soutien de la Banque mondiale, afin de garantir que le service de la dette en 2025 ne compromette pas la viabilité de la dette.

10. Dans le secteur financier, nous avons observé et contribué à des améliorations des indicateurs de solidité bancaire, bien que des difficultés persistent puisque trois banques ne respectent pas les normes prudentielles. Les efforts pour renforcer la solvabilité de la banque publique ont avancé ces derniers mois, voir la discussion au paragraphe 13 (dernier point).

III. PERSPECTIVES ET RISQUES

11. La croissance devrait rester solide. Une modération de la croissance à 5,3 % est anticipée sur la période 2024-2025, en partie en raison de la nécessaire consolidation budgétaire en cours. Nous sommes toutefois confiants quant à un retour à une croissance tendancielle de 5,5 % par an par la suite, soutenue par la fin de la consolidation budgétaire (le déficit restera à 3 % du PIB à partir de 2025, conformément au critère régional) et la mise en œuvre des réformes visant à améliorer la productivité et stimuler l'investissement privé. Parallèlement, nous projetons une convergence de l'inflation globale vers l'objectif de 2 % de la BCEAO d'ici 2025.

12. Des risques élevés pèsent sur les perspectives de notre économie. La poursuite sans relâchement ou même une intensification du terrorisme est un risque majeur qui pourrait perturber les activités dans notre secteur logistique clé et déstabiliser l'économie et la société togolaises,

rendant impossible l'atteinte des objectifs du programme. Les difficultés à obtenir des financements suffisants à taux abordable et avec des maturités souhaitables sur le marché régional sont une autre préoccupation, tout comme notre capacité à refinancer le crédit commercial à court terme. Par ailleurs, les risques menaçant la stabilité du secteur financier, en particulier ceux qui émanent des banques insuffisamment capitalisées, ne sont pas encore totalement maîtrisés. À plus long terme, nos résultats économiques risquent aussi de pâtir d'une détérioration de la viabilité de la dette si les actions menées pour rééquilibrer les finances publiques tout en maintenant la croissance s'avèrent insuffisantes. En outre, la croissance et les comptes budgétaires sont tous deux vulnérables aux conséquences du changement climatique. Cela dit, des risques haussiers sont également présents. Ainsi, les réformes en cours pour améliorer le climat des affaires et mettre en œuvre des politiques industrielles pourraient aboutir à une croissance supérieure à nos anticipations.

IV IMPLEMENTATION DU PROGRAMME

13. Nous faisons des progrès dans l'exécution du programme, qui se déroule globalement de manière satisfaisante :

- **Nous avons atteint tous les objectifs quantitatifs à ce jour** (critères de réalisation quantitatifs (CRQ) et objectifs indicatifs (OI) à fin-juin 2024 et critères de réalisation quantitatifs continus, Tableau 1).
- **Les perspectives de réalisation des objectifs quantitatifs pour le reste de l'année sont bonnes.** Comme mentionné précédemment, nous sommes conscients de la nécessité d'exercer une maîtrise des dépenses et de contenir l'emprunt intérieur pour atteindre les CRQ sur le solde budgétaire et le crédit intérieur net accordé à l'État.
- **Nous avons atteint deux des quatre repères structurels (RS) attendus à ce jour en 2024 (voir Tableau 2).**
 - RS pour fin-juin : *Sur la base d'une analyse comparant les données douanières et celles du commerce, nous avons élaboré un plan d'action correctif pour remédier aux non-conformités aux procédures douanières concernant 15 produits identifiés comme étant potentiellement les plus exposés à la fraude (satisfaisant le RS 1.1 de fin juin) et avons adopté une stratégie pour renforcer le filet de protection sociale (satisfaisant le RS 2.1 de fin juin).* Nous avons également élargi le champ de notre programme d'investissement public pour y inclure les entités extrabudgétaires et les partenariats public-privé (PPP) et avons établi un rapport sur les projets d'investissement des entreprises publiques (RS 3.2 de fin juin).²¹ Cependant, nous n'avons pas pu partager ce rapport avec le Parlement à la date fixée pour ce RS, étant donné que la loi ne prévoit pas un tel partage en dehors du processus budgétaire, et nous n'avons donc pas

²¹ Le Togo n'a pas pour le moment de PPP, définit comme un contrat administratif écrit et rémunéré par lequel une autorité contractante confie à un ou plusieurs opérateurs économiques une mission globale pour une durée déterminée. Cette mission peut inclure la réalisation, le développement, l'acquisition, la transformation, la réhabilitation, la maintenance, le démantèlement ou la destruction d'infrastructures, d'équipements ou de biens immatériels essentiels pour le service public ou d'intérêt général, ainsi que la gestion ou l'exploitation de services publics et de zones contribuant à l'intérêt économique national. Le financement de ces missions est principalement assuré par l'opérateur.

rempli ce RS. Cela dit, nous comptons transmettre ce rapport au Parlement quand nous lui soumettrons la loi de finances 2025, et nous avons l'intention de continuer à soumettre ce rapport conjointement avec le projet de budget chaque année à l'avenir.

- RS pour fin-Octobre : Enfin, nous avons *préparé et publié un plan de mobilisation des recettes comprenant à la fois des mesures de politique fiscale et d'administration des recettes (RS 1.2 pour fin-Octobre)*. Nous n'avons cependant pas pu inclure l'année 2027 dans ce plan, comme prévu au titre du RS. Nous avons l'intention de préparer une stratégie incluant 2027 à une date ultérieure.
- **Nous réalisons de bons progrès sur les deux derniers RS pour 2024.**
 - Nous avons *mis en place un système d'identification biométrique pour tous les citoyens et un Registre Social des Personnes et des Ménages (RSPM)* en créant et en rendant opérationnels les plateformes informatiques nécessaires (réalisant ainsi le RS 2.2 de fin décembre). Nous prévoyons que 90 % de tous les résidents seront titulaires d'un numéro d'identification unique d'ici fin décembre 2025. L'intégration des ménages dans le RSPM prendra également du temps. Nous projetons d'enregistrer dans le RSPM la moitié de la population et plus de la moitié des ménages pauvres et vulnérables d'ici fin 2025. Une fois achevés, le système d'identification biométrique et le RSPM permettront de mieux cibler les personnes pauvres et vulnérables pour la protection sociale, notamment en évitant les situations où certains individus ou ménages sont comptés plusieurs fois et reçoivent plus de transferts que prévu. Ces innovations favoriseront la mise en place de politiques publiques sociales efficaces, efficientes et rationalisées. Ils contribueront également à d'autres domaines, notamment à la mobilisation des recettes et à l'amélioration de la gouvernance.
 - Par ailleurs, *nous travaillons à améliorer la documentation accompagnant nos projets de budgets annuels en détaillant le portefeuille des sociétés où l'État détient une participation majoritaire, ainsi que les principales informations financières et les engagements au titre des contrats de partenariat public-privé (RS 3.1 d'ici fin décembre)* et nous prévoyons de respecter ce jalon.
- **Enfin, nous avons réalisé les progrès prévus dans le cadre de la réforme de la banque publique.** À titre de mesure préalable à la demande de programme, nous avons racheté certains actifs illiquides de cette banque et alloué des fonds jugés nécessaires pour ramener les fonds propres de la banque à zéro. Ces actions ont atteint leur objectif : un audit indépendant réalisé en avril a révélé que le capital réglementaire de la banque était positif de CFAF 2,9 milliards à fin juin 2024. Nous avons également demandé un audit des opérations de la banque en octobre qui servira de base pour un plan de restructuration. Nous nous engageons à renforcer davantage cette banque conformément aux accords du programme.

V. POLITIQUES MACROÉCONOMIQUES ET RÉFORMES STRUCTURELLES

A. Renforcement de la viabilité de la dette publique

Aligner l'orientation de la politique budgétaire sur notre ancrage budgétaire

14. Notre double ancrage budgétaire, qui vise à conforter la viabilité de la dette, demeure approprié. Le premier élément de l'ancrage consiste à ramener le risque global de surendettement d'un niveau élevé à un niveau modéré (VA de la dette publique inférieure à 55 % du PIB) en 2026. Le second élément consiste à abaisser le déficit budgétaire à 3 % du PIB d'ici 2025, comme l'envisage le cadre de convergence régional.

15. Dans cette optique, nous restons déterminés à respecter la trajectoire convenue pour le déficit budgétaire global convenu dans le cadre de la demande d'accord au titre de la FEC. Cette trajectoire tient compte du double ancrage, avec une valeur actualisée prévisionnelle de la dette de 54,5 % du PIB en 2026. Nous continuerons de prioriser les subventions et les emprunts extérieurs concessionnels, en particulier pour l'appui budgétaire, et évaluerons les coûts et les risques d'autres options d'emprunt extérieur qui permettraient de réduire notre dépendance vis-à-vis du marché régional. De plus, nous nous engageons à essayer de refinancer le crédit commercial contracté plus tôt cette année d'ici début 2025 afin de garantir que les risques pour la viabilité de la dette extérieure restent modérés, et à informer la FMI à l'avance de tout nouvel emprunt qui s'écarte de notre plan d'emprunt.

16. Ceci étant dit, si la crise sécuritaire ne s'améliore pas ou se détériore davantage, il pourrait devenir nécessaire de ralentir la consolidation budgétaire. Il pourrait devenir nécessaire d'implémenter un déficit budgétaire de 4 % du PIB en 2025, avant de réduire le déficit de 3 % du PIB à partir de 2026. Ceci retarderait également d'un an l'objectif de réduire la valeur actualisée de la dette publique à 55 % du PIB (de 2026 à 2027). Nous pensons qu'un déficit modérément et temporairement plus élevé permettra d'atteindre le meilleur équilibre entre des besoins concurrents : d'une part, le besoin de contenir le terrorisme et les risques qui y sont associés pour la stabilité, et d'autre part, le besoin d'améliorer la soutenabilité de la dette et de renforcer les réserves régionales grâce à une poursuite de la consolidation budgétaire. Nous pensons aussi que ce déficit budgétaire temporairement plus élevé sera en adéquation avec la capacité limitée du marché financier régional à fournir un financement, notamment parce que nous prévoyons recourir principalement à un financement extérieur concessionnel. Cela étant dit, nous nous engageons à informer et à discuter avec le personnel du FMI de toute augmentation des dépenses qui pourrait entraîner un écart par rapport à l'objectif de déficit de 3 % du PIB en 2025.

Créer une marge de manœuvre budgétaire pour financer le développement

17. Nous réaffirmons notre engagement d'accroître les recettes fiscales de 0,5 % du PIB par an et nous avons élaboré une stratégie de mobilisation des recettes pour 2025-2026 qui combine des efforts de politique fiscale et d'administration fiscale. Ces mesures visent à élargir l'assiette fiscale :

- Les mesures de politique fiscale comprendront l'introduction ou l'augmentation de diverses accises et la réduction des exonérations fiscales, pour un rendement attendu de 0,4 % du PIB (Tableau du Texte 1). En vue d'améliorer les recettes de la TVA et de préparer une Stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme (SMRMT, d'ici juin 2026), nous préparerons une analyse des exonérations au titre de la TVA afin de déterminer celles qui sont progressives et celles qui sont

régressives, (RS 4.1, d'ici fin juin 2025).

Tableau du Texte 1. Mesures Prévues pour Renforcer les Recettes Fiscales en 2025
(Sous Réserve de l'Approbation Parlementaire)

Mesures	Justification	2025	
		en million de FCFA	en pourcentage du PIB
Mesures de politique fiscale			
Établir un droit d'accise de 15 % sur le marbre, les lingots d'or et les pierres précieuses.	<ul style="list-style-type: none"> • Élargir l'assiette fiscale • Mettre en œuvre le plan d'action régional de mobilisation des recettes • Se conformer à la Directive UEMOA n° 03/2009/CM 	952,4	0,01
Augmenter le taux d'accise sur les boissons non alcoolisées sucrées de 5 % à 10 %.	<ul style="list-style-type: none"> • Élargir l'assiette fiscale • Se conformer à la Directive UEMOA n° 03/2009/CM. 	2648,6	0,04
Réduire les exonérations sur les nouveaux véhicules utilitaires et nouveaux équipements et machineries de 90 % à 80 % et éliminer les exonérations de TVA et de la Contribution Nationale de Solidarité sur les véhicules, machineries et équipements âgés de cinq ans ou moins.	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les pertes de revenus (35,68 milliards de FCFA en 2023) • Encourager le renouvellement du parc automobile et des équipements de construction • Lutter contre le changement climatique • Se conformer aux réglementations régionales sur la TVA 	23490,3	0,37
Mesures de politique fiscale		27091,3	0,43
Mesures d'administration fiscale			
Renforcer l'audit fiscal	Améliorer à la fois la programmation des entreprises pour le contrôle et le taux de couverture des contribuables pour garantir l'équité fiscale tout en gérant le risque.	4300	0,068
Intensifier les actions pour récupérer les créances impayées.	Réduire le stock des restes à recouvrer et améliorer la mobilisation des recettes	4834,4	0,076
Mobilisation des impôts fonciers : Utilisation des données d'enquête foncière provenant de 2 municipalités pour 2025 et de 8 municipalités pour 2026.	Élargir l'assiette fiscale et améliorer le rendement des impôts fonciers.	-	-
Total mesures d'administration fiscale		9134,4	0,143
Mesures d'administration douanière			
Augmenter le nombre de produits soumis à des codes de spécification tarifaire.	<ul style="list-style-type: none"> • réduire la fraude sur les valeurs déclarées • Améliorer les recettes douanières 	1043,8	0,02
Enquêter sur les entreprises déclarant acquérir du diesel distillé.	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre les glissements tarifaires • Assurer une meilleure régulation de l'approvisionnement en carburant 	767,6	0,01
Renforcer les actions pour recouvrer les créances impayées.	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire le stock de factures douanières impayées • Améliorer la mobilisation des recettes douanières 	-	-
Total mesures d'administration douanière		1811,4	0,03
Mesures d'administration des recettes		10945,8	0,17
Total Gains potentiels		38037,1	0,60

Sources : Autorités togolaises et personnel du Fonds.

- Les efforts d'administration fiscale comprendront : (i) en matière de fiscalité intérieure, l'amélioration des taux de déclaration et de paiement dans les délais, la réduction du stock d'arriérés et l'amélioration de la productivité des contrôles fiscaux notamment à travers l'évaluation technique et le renforcement des capacités des vérificateurs; (ii) en matière de douane, le renforcement de la fonction de contrôle à posteriori, le ciblage des importations et exportations à haut risque, le renforcement du contrôle et de la vérification douanière, et l'amélioration de SYDONIA World ; (iii) en matière de fiscalité intérieure et de douane, la lutte énergique contre les cas présumés de fraude. Nous avons également l'intention de poursuivre la réalisation des enquêtes foncières dans les communes du Grand Lomé pour améliorer l'imposition foncière, entre autres. En outre, nous *transférerons la collecte de l'impôt sur le revenu des fonctionnaires de la Direction générale du budget et des finances à l'Office Togolais des Recettes (RS 4.2, d'ici fin décembre 2025)*. Nous allons également préparer un plan de mise en œuvre des quatre mesures d'administration des recettes suivantes (d'ici fin juin 2025) :
 - Mettre en place une procédure de transit en douane dématérialisée, rationalisée et sécurisée depuis le port de Lomé. Suivre les procédures de suspension des droits de douane et veiller au recouvrement des droits dus dans les délais ;
 - Exploiter les données issues du recouplement des données fiscales et douanières pour programmer et conduire au moins 50 % du programme annuel de contrôles fiscaux ;
 - Entreprendre un contrôle après dédouanement visant à vérifier que les importateurs respectent les conditions d'exonération sur les importations afin de couvrir au moins 40 % du manque à gagner résultant des exonérations chaque année ;
 - Entreprendre des contrôles fiscaux appropriés et d'autres initiatives pour détecter et imposer les déclarations inexactes et la fraude dans les secteurs suivants : phosphate, clinker, ciment, fer.

18. Nous prévoyons également de continuer à augmenter les recettes non fiscales. La création d'un nouveau guichet de redevance des recettes non fiscales, le renforcement de l'application des réglementations en matière de redevances minières et l'introduction de nouvelles redevances de Togo terminal - suite au changement de son actionnariat l'année dernière - sont des mesures qui soutiennent la mobilisation des recettes non fiscales. En outre, la numérisation en cours des processus de paiement des recettes non fiscales, couplée avec l'examen et à la mise à jour des contrats de bail pour les entités utilisant des espaces appartenant à l'État, permettra de renforcer la perception des recettes non fiscales à moyen terme.

19. Nos plans de dépenses ont pour objectif de concilier les dépenses prioritaires (pour la sécurité, la protection sociale, l'investissement et l'assainissement du secteur bancaire) et la consolidation budgétaire.

- Les dépenses courantes devraient diminuer, passant de 15,1 % du PIB en 2023 à 14,1 % du PIB en 2029, principalement sous l'effet de la baisse des intérêts payés en proportion du PIB consécutive au rééquilibrage budgétaire et d'un recours plus important aux financements

concessionnels. La masse salariale et les dépenses de biens et services devraient rester stables en pourcentage du PIB.

- L'investissement, dépenses de sécurité comprises, devrait diminuer de 11,5 % du PIB en 2023 à 9,3 % en 2024 et à 7,3 % en 2025, avant de se redresser dans les années suivantes grâce à l'augmentation des recettes. Cette trajectoire, qui est légèrement supérieure à ce qui était proposé dans la demande d'accord au titre de la FEC, s'explique par l'augmentation des dépenses de sécurité financée par une hausse des recettes et la dette extérieure. Le recul de l'investissement hors sécurité en 2025 pèsera sur la croissance, mais cette incidence devrait être partiellement compensée par celle des réformes structurelles récentes et prévues.
- Les dépenses sociales et en faveur des populations vulnérables définies dans notre programme, qui recouvrent les dépenses courantes et les dépenses d'investissement, devraient augmenter progressivement, passant de 4,8 % du PIB en 2023 à 5,6 % du PIB en 2029.
- Nos plans de dépenses prévoient également le relèvement des fonds propres réglementaires de la banque publique, actuellement proches de zéro, pour les porter au minimum réglementaire. Il inclut également l'achat de quelques actifs immobiliers d'une ancienne banque publique pour un coût d'environ 0,5 % du PIB en 2024. Au total, le coût prévu du redressement du secteur bancaire s'élève à 1,5 % du PIB.

Préparer une stratégie de politique budgétaire globale

20. Nous envisageons de préparer une stratégie de politique budgétaire à moyen terme qui i) établira notre ancrage budgétaire et ii) intégrera notre stratégie de mobilisation des recettes avec notre stratégie de dépenses, afin d'atteindre à la fois les objectifs d'efficience fiscale et de distribution des revenus.

Améliorer la gestion de la dette

21. Pour renforcer la viabilité de la dette, nous avons l'intention de rééquilibrer notre portefeuille de dettes, en réduisant la part de la dette intérieure commerciale au profit de la dette extérieure concessionnelle. Conformément à la politique de plafonds d'endettement du FMI, notre programme prévoit un plafond sur la dette extérieure contractée (critère de réalisation quantitatif continu) afin de faciliter cette transition tout en évitant une accumulation excessive de dette extérieure.

22. Nous avons également l'intention de renforcer la transparence en matière de dette et de notre stratégie d'endettement. À cette fin, nous (i) élargirons le champ d'application du bulletin trimestriel de la dette pour inclure la dette des entreprises publiques et la dette garantie par l'État d'ici fin juin 2025, RS 5.2) et (ii) mettrons à jour la stratégie d'endettement à moyen terme pour inclure les raisons des variations par rapport aux objectifs précédents et les plans d'emprunt annuels (d'ici fin mars 2025, RS 5.3).

B. Rendre la croissance plus inclusive

23. Notre objectif est de renforcer le filet de sécurité sociale et d'augmenter les dépenses sociales et en faveur des populations vulnérables, notamment en étendant l'assurance maladie. Cependant, les contraintes budgétaires dans le contexte de la réduction du déficit à 3 % du PIB ne nous permettra pas d'effectuer le niveau de transferts monétaires souhaité en 2025. Nous comptons toujours augmenter la proportion des dépenses sociales et en faveur des populations vulnérables dans les dépenses globales durant la phase de consolidation budgétaire (jusqu'à fin 2025) et les augmenter en pourcentage du PIB dans les années suivantes. Conformément à la stratégie récemment adoptée pour renforcer le filet de sécurité sociale, nous prévoyons d'établir les modalités nécessaires pour étendre l'assurance maladie universelle aux plus vulnérables (avec des primes d'assurance payées ou subventionnées par le gouvernement). Cependant, malgré notre volonté de programmer les transferts monétaires en 2025 sur base de financement de la Banque mondiale pour un objectif de 110 mille personnes bénéficiaires avec un programme d'accompagnement ciblé, l'espace budgétaire disponible ne nous permettra pas d'atteindre cet objectif vu les pressions de dépenses liées aux défis sécuritaires.

24. Nous sommes également déterminés à limiter les subventions aux carburants afin de mieux cibler les mesures visant à soutenir les plus vulnérables. En février 2024, nous avons adopté un mécanisme quasi automatique de lissage des prix des carburants ainsi qu'un fonds de stabilisation des prix des carburants, et nous avons commencé à appliquer pleinement ce mécanisme en septembre. Dans ce contexte, les subventions aux carburants fournis jusqu'à fin août se sont élevées à 0,4 % du PIB, conformément à l'allocation budgétaire annuelle de 0,7 % du PIB que nous projetons ne pas utiliser entièrement. Nous comptons continuer à mettre en œuvre pleinement le mécanisme de stabilisation des prix des carburants, ce qui devrait nous permettre de limiter les subventions aux carburants à 0,5 % maximum du PIB en 2024. Nous avons également l'intention de limiter les subventions aux carburants à 0,4 % maximum du PIB en 2025, sauf en cas de fortes et durables hausses des prix mondiaux du pétrole. Nous avons en outre l'intention de supprimer progressivement ces subventions en 2026, lorsque nos outils de transferts monétaires seront largement opérationnels (voir ci-dessus).

25. En outre, nous exécutons notre programme d'urgence dans le nord et les régions voisines afin d'améliorer les conditions de vie des populations historiquement mal desservies, qui sont également confrontées au terrorisme. Ce programme vise à permettre un meilleur accès aux services essentiels, notamment l'eau, l'énergie, les soins de santé et l'éducation, à développer les réseaux de télécommunication et de pistes rurales et à soutenir les initiatives agricoles. Son coût cumulatif prévisionnel est de 5,6 % du PIB sur la période 2022-26, l'exécution étant limitée par les financements disponibles. Nous avons consacré 1,9 % du PIB en 2022-2023 à ce programme et prévoyons d'exécuter 1 % du PIB en 2024. Cela laisse 2,7 % du PIB pour les années à venir (probablement au-delà de 2026). Le programme a atteint des résultats significatifs en 2023 et 2024, incluant l'installation de 127 forages à motricité humaine servant 45 000 personnes et la mise en œuvre de 73 programmes d'eau et d'assainissement pour environ 136 500 individus. En outre, le programme a offert des repas chauds à plus de 30 000 élèves dans diverses écoles, soutenu 49 265 ménages grâce à des transferts monétaires et fourni des kits d'outils à plus de 2 100 jeunes

entrepreneurs. Les améliorations infrastructurelles ont compris la construction de 111 salles de classe, l'électrification de 7 centres de santé et l'installation de 25 445 lampadaires solaires, renforçant ainsi la qualité de vie et l'accès aux services essentiels dans la région.

C. Réformes structurelles pour soutenir la croissance et limiter les risques

Améliorer la gestion des finances publiques (GFP), y compris la surveillance et la gestion des entreprises publiques.

26. Depuis 2021, le Togo a mis en œuvre le budget-programme. Pour tirer pleinement parti de cette approche moderne, nous continuerons de renforcer les capacités des acteurs sectoriels dans le cadre de la gestion axée sur les résultats.

27. Nous avons l'intention de déterminer et de traiter les raisons de la croissance plus rapide que prévu de notre dette. Une analyse actualisée indique que la dette a augmenté plus rapidement que ce que les facteurs connus de la dette peuvent expliquer, à un taux annuel moyen de 1,0 % du PIB sur la période 2017-2023. Les prochaines étapes pour déterminer pourquoi cela s'est produit comprennent l'établissement d'une cohérence entre le Tableau des opérations financières de l'Etat et le changement de la position nette du Gouvernement vis-à-vis du système bancaire, l'incorporation des données actualisées sur la dette des entreprises publiques dans les rapports sur la dette publique, et une analyse plus approfondie de l'impact des variations de valeurs. Par ailleurs, une récente mission sur les statistiques de finances publiques a souligné la nécessité de remédier aux incohérences apparentes dans les données sur la dette rapportées sur différentes plateformes. Nous avons créé un groupe de travail sur ce sujet et nous nous engageons à préparer un rapport sur les raisons de l'accumulation inexplicable de la dette et une stratégie pour y mettre fin (d'ici fin décembre 2025).

28. Nous renforcerons également la supervision et la gestion des entreprises publiques de manière plus générale, ainsi que le cadre des PPP.

- Pour ce qui est des entreprises publiques, nous (i) avons transmis le projet de loi portant sur le nouveau cadre juridique pour la gouvernance des entreprises publiques à l'Assemblée Nationale et faisons le plaidoyer pour son adoption, (ii) adopterons une politique d'actionnariat des entreprises publiques conforme au nouveau cadre juridique (d'ici fin septembre 2025) ; et (iii) *adopterons une législation qui exigera la production régulière des états financiers audités de six grandes entreprises publiques (PAL, CEET, TdE, UTB, LONATO, SPT, SNPT) dans les six mois suivant la clôture de l'exercice et qui seront annexés au document de déclaration des risques budgétaires (d'ici fin décembre 2025, RS 5.1).* Nous avons également l'intention de professionnaliser la gestion des entreprises publiques. Pour renforcer le contrôle, nous mettrons en place un tableau de bord pour suivre les performances opérationnelles et financières de nos entreprises publiques les plus stratégiques.
- Nous reconnaissions également la nécessité de créer un cadre plus solide pour les partenariats public-privé, notamment en les intégrant dans le processus budgétaire et en attribuant un rôle de surveillance clair au ministère des Finances. Nous avons adopté en 2021 une nouvelle loi sur

les PPP, suivie de son décret d'application. Une unité PPP, opérationnalisée depuis 2022 avec l'appui de la Société Financière Internationale et de la Canadian Pacific Consulting Services a été créée. Un directeur a été nommé et un portefeuille initial de projets a été constitué sur la base de la Feuille de Route Gouvernementale 2025. Les prochaines étapes consistent à définir la structure optimale de l'unité, à identifier les compétences nécessaires et à développer un pipeline de projets plus étendu. Ces actions devraient être menées à bien en 2025.

29. Nous renforcerons la supervision et la gestion des entreprises publiques. Nous comptons consolider les directions des entreprises publiques fournisseuses d'électricité et d'eau afin d'améliorer la qualité des services et de limiter les risques budgétaires. Nous mettons à jour notre stratégie de fourniture d'électricité et d'eau avec l'assistance de la Banque mondiale. Nous sommes déterminés à améliorer l'efficacité opérationnelle de ces services publics et à assurer l'équilibre entre les charges et les produits de ces entités. Les mesures envisagées comprennent la révision/l'optimisation des tarifs, l'introduction et l'extension de solutions prépayées pour faciliter les paiements et une utilisation accrue de la numérisation pour améliorer l'expérience client. Reconnaissant le rôle vital que joue l'énergie dans l'investissement et la croissance économique, notre stratégie pour améliorer l'accès à l'électricité comprend l'accélération des projets solaires pour atteindre environ 130 MW et le développement de barrages hydroélectriques comme Tététou et Titira. Nous mettons en œuvre des initiatives d'extension du réseau, telles que le projet TINGA, qui facilite l'installation de compteurs abordables avec des plans de paiement échelonnés. De plus, nous prévoyons de moderniser les infrastructures électriques existantes pour minimiser les pertes techniques et améliorer l'efficacité énergétique. Pour améliorer la supervision, nous mettrons en place un tableau de bord pour surveiller les performances opérationnelles et financières des entreprises publiques.

Améliorer la gouvernance et le climat des affaires

30. Bien que nous ayons progressé en matière de gouvernance, des défis persistent. Nous sommes déterminés à relever ces défis pour stimuler les investissements privés et renforcer la confiance du public. Nous nous engageons à demander une étude diagnostique de la gouvernance d'ici fin 2024 à réaliser par le FMI. Cette initiative témoignera de notre engagement en faveur de la transparence et devrait favoriser une compréhension partagée des défis de gouvernance auxquels nous sommes confrontés, ainsi que des meilleures stratégies pour les surmonter. Cependant, en raison de contraintes de personnel au FMI, les résultats de l'évaluation diagnostique de la gouvernance ne seront disponibles qu'en début 2026, et nous avons l'intention d'intensifier nos efforts en matière de gouvernance dès maintenant. Nous nous engageons à *modifier le cadre juridique des marchés publics pour exiger la collecte et la publication des noms et nationalités des propriétaires effectifs des sociétés adjudicataires des marchés publics (d'ici fin décembre 2025, RS 6.1)*. Outre le renforcement de la transparence et de la confiance du public, cela permettra d'améliorer la collecte des recettes fiscales, d'optimiser la gestion des dépenses publiques, y compris les marchés publics.

31. En outre, nous renforcerons notre cadre de gouvernance en consolidant le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Le Togo est exposé à des risques de financement du terrorisme moyens à élevés, tandis que les principaux risques de blanchiment de capitaux sont liés à la fraude fiscale et à la corruption, comme le relève le rapport d'évaluation de 2022 du GIABA sur la LBC/FT. Compte tenu des ressources disponibles et des risques diagnostiqués, nous pensons qu'une approche par étapes de la mise en œuvre est justifiée. Nous sommes déterminés à surmonter les défis critiques, notamment : i) combattre le délit de financement du terrorisme, ii) appliquer les résolutions des Nations Unies relatives au financement du terrorisme et à la prolifération des armes et iii) renforcer les mesures concernant les personnes politiquement exposées et les passeurs de fonds transfrontaliers. La Directive sur la LBC/FT a été adoptée par le Conseil des ministres de l'UEMOA le 31 mars 2023. Cette Directive est en cours d'intégration dans notre ordonnancement juridique interne à travers l'élaboration d'une nouvelle loi uniforme. Une fois adoptée, cette loi uniforme permettra une mise en œuvre rapide des textes prioritaires, reflétant les conclusions du rapport 2022 du GIABA. Le renforcement du cadre des déclarations des bénéficiaires effectifs contribuera également à améliorer les efforts de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

32. Nous avons également poursuivi nos efforts pour améliorer l'environnement des affaires et entendons continuer à le faire. Notre politique de réforme a fait du Togo un acteur clé en Afrique en créant un environnement favorable aux affaires, comme souligné dans le rapport "Business Ready 2024" de la Banque mondiale. Nous sommes fiers de nos excellentes performances en matière de création d'entreprise, de règlement des différends et d'implantation, où les entreprises étrangères ne rencontrent aucune restriction, et où notre cadre juridique offre des garanties solides en matière de médiation et de litiges fonciers. Cependant, nous reconnaissons la nécessité de relever les défis liés à la concurrence sur le marché, aux services financiers et au travail, en particulier en ce qui concerne la digitalisation des processus d'achat, l'enregistrement des garanties et la fourniture d'assurance chômage.

Renforcer le système bancaire

33. Nous sommes résolus à améliorer la capacité du secteur bancaire à fournir du crédit de façon prudente. Dans ce but, nous continuerons de promouvoir l'accès aux services financiers et à appliquer les mesures qui facilitent la production des informations dont les banques ont besoin pour octroyer des crédits. Nous travaillerons aussi à l'amélioration de l'environnement opérationnel des banques, notamment en continuant à renforcer le registre foncier et en veillant au respect des normes prudentielles. Ces mesures sont indispensables pour conforter la résilience du secteur aux chocs et promouvoir la confiance du public. À cet égard, nous soutiendrons les efforts de la Commission bancaire pour améliorer l'application des normes réglementaires.

34. Nous réaffirmons notre engagement à finaliser la réforme de la banque publique par le biais d'une recapitalisation supplémentaire et d'une restructuration de ses opérations. Plus précisément, nous transférerons à la banque des liquidités et/ou des titres négociables de l'État qui couvrent les besoins de recapitalisation restants pour atteindre le minimum réglementaire (d'ici fin décembre 2024, RS 7.1) ; et en consultation avec le personnel du Fonds, adopterons un plan de

restructuration qui garantit une gestion prudente et indépendante visant à assurer la rentabilité et la stabilité de la banque (d'ici fin avril 2025, RS 7.2). Un audit externe des opérations de la banque, que nous avons commandité en octobre, informera ce plan de restructuration. En fin de compte, nous mettrons en œuvre le plan de restructuration (d'ici fin octobre 2025, RS 3.2). Nous envisageons de maintenir la banque dans le secteur public pour le moment, au moins jusqu'à l'achèvement de la recapitalisation et de la restructuration opérationnelle.

35. Le gouvernement s'engage également, en cas de revente, à publier les prix de vente des actifs immobiliers acquis auprès de cette banque et de celle qui a été privatisée en 2021.

D. Suivi du Programme

36. Le programme continuera d'être revu tous les six mois à travers des critères de performance quantitatifs, des objectifs indicatifs et des repères structurels. Les deuxième, troisième et quatrième revue auront lieu le 15 mai 2025, le 15 novembre 2025 et le 15 mai 2026, respectivement. Les examens seront basés sur des critères de performance quantitatifs pour la fin décembre 2024, la fin juin 2025 et la fin décembre 2026, respectivement. Les critères de performance quantitatifs, les objectifs indicatifs et les repères structurels sont présentés dans les Tableaux 1 et 2.

Tableau 1. Togo : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, 2024-25
(en milliards de francs CFA)

	2024						2025					
	Fin mars			Fin juin			Fin septembre			Fin décembre		
	Ob.	Or- rev.	Réalisé	Statut	Cible	Réali- rev.	Objectifs	Crète de	Fin mars	Objectifs	Crète de	Fin décembre
A. Critères de réalisation¹												
Solde budgétaire primaire intérieur (excl. les opérations du secteur bancaire, [plancher]) ²	-38	-38	-4	Atteint	-50	-54	-4	Atteint	-38	-313	-26	-20
Financement intérieur net (plafond) ³	13	13	23	Non atteint	123	123	80	Atteint	147	183	8	64
B. Critères de réalisation continu (plafonds)⁴												
Accumulation of arrears on external public debt	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	0
Government guarantees on bank prefinancing for public investments and domestic loans to suppliers and contractors	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	0
Present value of new external debt contracted or guaranteed by the government ⁵	480	480	40	Atteint	480	480	53	Atteint	480	480	320	320
C. Objectifs indicatifs (plancher)¹												
Recettes fiscales	161	161	208	Atteint	345	345	421	Atteint	519	880,5	183	392
Dépenses sociales ⁶	88	88	79	Non atteint	105	105	143	Atteint	210	315	82	108
Pour mémoire												
Appuis budgétaires extérieurs du programme ¹	1	1	1	...	39	43	43	...	43	113	1	36
Dépenses sociales (y compris prêts et dons projets extérieurs)	139	139	113	...	166	166	214	...	333	499	139	166

Sources : Autorités togolaises et prévisions des services du FMI.

¹ Cible indicative cumulée à partir du début de chaque année civile.

² Le solde budgétaire primaire de base est défini comme la différence entre (i) les recettes budgétaires base caisse (fiscales et non fiscales) excluant les dons et (ii) les dépenses budgétaires primaires de base excluant les opérations du secteur bancaire d'un montant maximum de 91,6 milliards de FCFA. Le solde est calculé de façon cumulée à compter du début de l'année civile. Le plancher sera ajusté à la baisse du montant de l'appui budgétaire extérieur (dons et prêts programmés) qui excède les projections d'appui budgétaire extérieurs du programme, jusqu'à un maximum de 18 milliards de FCFA.

³ Le plafond de financement intérieur net sera ajusté à la baisse du montant des excédents du soutien budgétaire extérieur prévu dans le cadre du programme, moins 1,8 milliards de francs CFA. (ii) Le plafond de financement intérieur net sera ajusté à la baisse (à la hausse) en fonction du soutien budgétaire extérieur (subventions et prêts de programme). (i) Le plafond de financement intérieur net sera ajusté à la baisse du montant des excédents du soutien budgétaire extérieur prévu dans le cadre du programme, moins 1,8 milliards de francs CFA.

⁴ Les cibles 2024 sont cumulées depuis le 1er janvier 2024 et les cibles 2025 cumulées depuis le 1er janvier 2025.

⁵ Y compris la dette émises la RCI, excluant les ressources du FMI. Le plancher sera ajusté à la baisse en fonction de l'équivalent en valeur actualisée de l'appui budgétaire concessionnel supplémentaire au-delà du montant (nominal) de 113 milliards de FCFA programmé et à la baisse de l'équivalent en valeur actualisée du montant des projets de la Banque mondiale inclus dans le plan d'emprunt jusqu'à un maximum de 304 milliards de FCFA qui ne sont pas contractés en 2024.

⁶ Les dépenses sociales, telles que définies, comprennent les dépenses versées à partir du budget du gouvernement (ressources nationales et appuis budgétaires extérieurs), liées principalement aux interventions publiques dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la nutrition, à la mise en place de filets de sécurité sociale, à l'accès à l'électricité, à l'eau et à l'assainissement, à la microfinance (pour les petites et moyennes entreprises), ainsi qu'au droit et à la justice.

Note : Des définitions précises et des détails sont inclus dans le Protocole d'accord technique (PAT).

Tableau 2. Togo : repères structurels, février 2024-décembre 2025

Objectifs des réformes	Justification économique	Date cible	Statut (préliminaire)
Repères structurels existants			
1. Augmenter les recettes budgétaires			
1.1 À partir d'une analyse en miroir des données douanières et des données commerciales, établir un plan d'action pour lutter contre le non-respect des procédures douanières pour les 15 produits les plus exposés au risque de fraude.	Orienter les contrôles douaniers vers les opérations qui représentent une importante source potentielle de revenus et qui sont fortement sujettes à la fraude.	Fin juin 2024	Atteint
1.2 Établir et publier un rapport définissant la stratégie de mobilisation des recettes pour la période 2024-27, comprenant à la fois des mesures de politique fiscale et d'administration des recettes et une quantification de leur rendement attendu.	Soutenir les efforts d'augmentation des recettes à moyen terme.	Fin octobre 2024	Non atteint (les autorités ont préparé une stratégie pour 2025-26)
2. Rendre la croissance plus inclusive			
2.1 Adopter une stratégie d'amélioration du filet de protection sociale (comprenant des mesures pour adopter un programme national de transferts monétaires numériques).	Préciser la stratégie globale d'extension du filet de protection sociale.	Fin juin 2024	Atteint
2.2 Instaurer un système d'identification biométrique et établir un registre des pauvres susceptibles de bénéficier de transferts monétaires.	Renforcer les bases du ciblage des dépenses sociales et en faveur des populations vulnérables.	Fin décembre 2024	Atteint
3. Améliorer la gestion des finances publiques pour réduire les risques budgétaires			
3.1 Améliorer le rapport d'analyse des risques budgétaires qui accompagne les projets de loi de finances en présentant i) le portefeuille d'entreprises dont l'État est l'actionnaire majoritaire et les informations financières essentielles (résultats financiers annuels, niveau d'endettement, dette garantie et non garantie) et ii) les engagements au titre des contrats de PPP, en indiquant les passifs de l'État liés à ces contrats et l'exposition aux garanties ou aux passifs conditionnels.	Renforcer la surveillance des entreprises publiques et des PPP et améliorer l'information budgétaire.	Fin décembre 2024	Objectif futur
3.2 Élargir le périmètre du programme d'investissements publics (PIP) aux entités extrabudgétaires et aux PPP, parallèlement au PIP, établir un rapport annuel consolidé sur les projets d'investissement des entreprises publiques et des collectivités locales supérieurs à 1 milliard de francs CFA pour les entreprises publiques et à 50 millions de francs CFA pour les collectivités locales. Communiquer le rapport au Parlement.	Renforcer le contrôle du processus d'investissement public et de son efficacité.	Fin juin 2024	Non atteint (les autorités ont préparé le plan à temps mais ne l'ont pas partagé avec le Parlement à temps)

Tableau 2. Togo : nouveaux repères structurels proposés, février 2024-décembre 2025

(fin)

Objectifs des réformes	Justification économique	Date cible potentielle	Statut
Nouveaux repères structurels			
4. Augmenter les recettes budgétaires			
<i>Mesures de politique fiscale :</i>			
4.1. Préparez une analyse des exonérations de TVA afin de déterminer celles qui sont progressives et celles qui sont régressives.	Soutenir le rééquilibrage budgétaire et dégager des ressources pour les dépenses prioritaires.	Fin juin 2025	Objectif futur
<i>Mesures d'administration des recettes :</i>			
4.2. Transférer la collecte de l'impôt sur le revenu des fonctionnaires de la Direction générale du budget et des finances à l'Office togolais des recettes.	Soutenir le rééquilibrage budgétaire et dégager des ressources pour les dépenses prioritaires.	Fin décembre 2025	Objectif futur
5. Améliorer la gestion des finances publiques pour réduire les risques budgétaires			
<i>Surveillance des entreprises publiques :</i>			
5.1 Adopter une législation exigeant la production régulière des états financiers audités de six grandes entreprises publiques (PAL, CEET, TdE, UTB, LONATO, SPT, SNPT) dans les six mois suivant la clôture de l'exercice et qui seront annexés au rapport sur la déclaration des risques budgétaires.	Améliorer la surveillance des entreprises publiques et la gestion de la dette.	Fin décembre 2025	Objectif futur
<i>Gestion de la dette :</i>			
5.2 Élargir la couverture du bulletin trimestriel sur la dette afin de couvrir la dette des entreprises publiques et la dette garantie par l'État.	Améliorer la surveillance des entreprises publiques et la gestion de la dette.	Fin juin 2025	Objectif futur
5.3 Mettre à jour la stratégie d'endettement à moyen terme pour y inclure les raisons de l'écart par rapport aux précédents objectifs et plans d'emprunts annuels.	Améliorer la gestion de la dette.	Fin avril 2025	Objectif futur
6. Améliorer la gouvernance et le climat des affaires			
6.1 Modifier le cadre juridique des marchés publics pour exiger la collecte et la publication des noms et nationalités des bénéficiaires effectifs des sociétés adjudicataires de marchés publics.	Stimuler les investissements et faciliter les réformes en renforçant la confiance du public.	Fin décembre 2025	Objectif futur

7. Réformer la dernière banque publique restante

7.1	Transférer à l'UTB des liquidités et/ou des titres négociables de l'État qui couvrent les besoins de recapitalisation restants pour atteindre le minimum réglementaire (à moins que la banque n'ait été vendue entre-temps).	Réduire les risques en garantissant Fin décembre 2024 le respect du ratio de solvabilité clé.	Objectif futur
7.2	En consultation avec les services du Fonds, adopter un plan de restructuration de l'UTB qui assure une gestion prudente et indépendante visant à garantir la rentabilité et la stabilité de la banque (à moins que la banque n'ait été vendue entre-temps).	Poser les bases de la restructuration éventuelle de l'UTB. Fin avril 2025	Objectif futur
7.3	Mettre en œuvre le plan pour la restructuration de l'UTB (à moins que la banque n'ait été vendue entre-temps).	Mettre en œuvre la restructuration Fin octobre 2025 (à opérationnelle de l'UTB. revoir après l'élaboration du plan de restructuration).	Objectif futur

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

Le présent protocole d'accord technique (PAT) expose ce qui a été convenu concernant les hypothèses et les définitions des critères de réalisation, des objectifs indicatifs et des repères structurels (RS) qui seront appliqués dans le cadre du programme du Togo appuyé par un accord de 42 mois au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Il fixe également la périodicité et les délais de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme.

HYPOTHÈSES DU PROGRAMME

- Taux de change du programme.** Pour les besoins du présent PAT, la valeur des transactions libellées en devises étrangères sera convertie dans la monnaie nationale du Togo (franc CFA ou FCFA) sur la base des taux de change ci-dessous à fin décembre 2023 (tableau 1).

Tableau 1. Taux de change (fin de période, 2023)

FCFA/dollar	607,04
FCFA/euro	655,96
FCFA/DTS	804,80

DÉFINITIONS

Définition de l'État et des entités publiques

- État.** Sauf indication contraire, on entend par « État » dans le présent PAT l'administration centrale de la République du Togo ; ne sont pas incluses les administrations locales, les caisses de sécurité sociale, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), les entreprises publiques non financières et les autres entités publiques ou appartenant à l'État qui ont un statut juridique autonome et ne figurent pas dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).
- Entités publiques.** Sauf indication contraire, on entend par « entités publiques » dans le présent PAT les sociétés détenues majoritairement par l'État et les autres entités publiques percevant des recettes fiscales et quasi fiscales affectées.

Définition de la dette

- Dette.** Aux fins du programme, la définition de la dette est donnée au paragraphe 8(a) des directives sur la conditionnalité de la dette publique dans les accords du FMI, jointes à la

décision du conseil d'administration du FMI n° 16919-(20/103), adoptée le 28 octobre 2020¹.

- a. Aux fins des présentes directives, le terme « dette » s'entend comme une obligation courante, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel l'emprunteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services à une ou plusieurs échéances futures ; ces paiements libèrent l'emprunteur des engagements contractés au titre du principal ou des intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont les suivantes :
 - i. prêts, c'est-à-dire avances de fonds consenties par le prêteur à l'emprunteur sur la base d'un engagement de l'emprunteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits acheteurs) et échanges temporaires d'actifs, équivalant à des prêts totalement garantis, au titre desquels l'emprunteur doit rembourser les fonds, et généralement payer un intérêt, en rachetant les garanties à l'acheteur dans le futur (par exemple, accords de pension ou accords officiels de swap) ;
 - ii. crédits-fournisseurs, c'est-à-dire contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ; et
 - iii. contrats de bail, c'est-à-dire accords donnant au preneur le droit d'utiliser un bien pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s), généralement plus courte(s) que la durée de vie attendue des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Aux fins des présentes directives, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements de loyer anticipés pendant la durée du bail, à l'exception des paiements concernant l'exploitation, la réparation ou l'entretien du bien.
 - b. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et dommages et intérêts accordés par voie de justice à la suite d'un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de la dette constituent également une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.
5. La **dette publique** comprend les obligations de l'administration centrale et des entités publiques. Elle exclut la dette non garantie du Port Autonome de Lomé.
6. **Dette garantie.** Aux fins du programme, une « dette garantie » est un engagement

¹ [Réforme de la politique relative aux plafonds de la dette publique dans les programmes appuyés par le Fonds Monétaire International – 16919-\(20/103\) \(imf.org\)](https://www.imf.org/~/media/Files/Publications/Policy-reviews/2019/16919-(20/103).pdf).

exprès du secteur public de payer ou d'assurer le service d'une obligation de tiers (au moyen de paiements en espèces ou en nature) en cas de défaillance du débiteur.

7. **Dette contractée.** Aux fins du programme, on considère qu'une dette a été contractée lorsque toutes les conditions de sa prise d'effet sont réunies, notamment son approbation par le ministre des Finances à chaque fois qu'elle est requise. On considère également que l'ouverture de lignes de crédit (sur lesquelles des montants peuvent être tirés à tout moment), dépourvues de calendrier de versements prédéterminé ou permettant des versements multiples, revient à contracter de la dette.

8. **La dette intérieure** est définie comme une dette contractée ou remboursée en franc de la Communauté financière africaine (franc CFA), à l'exception des emprunts contractés auprès de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), qui, bien que libellés en monnaie locale, sont considérés comme de la dette extérieure.

9. On entend par **dette extérieure** une dette contractée ou remboursée dans une autre monnaie que le franc CFA. Bien que libellés en francs CFA, les emprunts auprès de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) sont considérés comme de la dette extérieure.

10. **Valeur actualisée (VA). La VA d'une dette se calcule de la manière suivante :** On calcule la VA de la dette à la date de souscription de l'emprunt en actualisant les paiements futurs au titre du service de cette dette. On emploie à cette fin un taux d'actualisation unique de 5 %, conformément à la décision du conseil d'administration du FMI n° 15248-(13/97). L'élément de don est défini comme la différence entre la valeur nominale de la dette et sa VA, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. Une dette est dite concessionnelle si, à la date à laquelle elle est contractée, le ratio valeur actualisée/valeur nominale est inférieur à 65 % (ce qui équivaut à un élément de don d'au moins 35 %). Pour les dettes dont l'élément de don est inférieur ou égal à zéro, la VA sera égale à la valeur nominale.

11. **Pour les dettes assorties d'un taux d'intérêt variable sous la forme d'un taux d'intérêt de référence majoré d'un écart fixe, la VA de la dette se calcule en appliquant le taux de référence du programme majoré de l'écart fixe (en points de base) indiqué dans le contrat de dette.** Les taux de référence du programme et les écarts sont basés sur le « taux moyen projeté » du Financial Institution Repo Facility (FIFR) en dollars à six mois sur la période de dix ans courant de fin 2024 à fin 2034 tiré de l'édition d'octobre 2024 des *Perspectives de l'économie mondiale*. Le taux de référence du programme pour le FIFR en dollars à six mois est actuellement de 3,08 % ; l'écart entre le FIFR en euros à six mois et le FIFR en dollars à six mois est de -50 points de base. Ces taux d'intérêt et écarts seront mis à jour à fin 2025. Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence autre que le FIFR en dollars à six mois, une marge correspondant à la différence entre le taux de référence et le FIFR en dollars à six mois (arrondi aux 50 points de base les plus proches) sera ajoutée.

CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS ET OBJECTIFS INDICATIFS

12. **Les deux premières revues de l'accord au titre de la FEC seront respectivement basées sur les critères de réalisation (CR) quantitatifs à fin juin 2024 et fin décembre 2024.**

Le programme établit des CR quantitatifs continus pour les variables suivantes :

Solde budgétaire primaire de base (**plancher**),

Financement intérieur net (**plafond**).

13. **Le programme établit des CR quantitatifs continus pour les variables suivantes :**

Accumulation d'arriérés sur la dette publique extérieure (**plafond zéro**),

Garanties de l'État sur le préfinancement bancaire d'investissements publics et les prêts intérieurs à des fournisseurs et prestataires de services (**plafond zéro**),

VA de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État (**plafond**).

14. Les objectifs indicatifs (OI) sont fixés pour fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre de chaque année pour les variables suivantes :

Recettes fiscales (**plancher**),

Dépenses sociales et en faveur des populations vulnérables (**plancher**).

A. Critère de réalisation relatif au solde budgétaire primaire de base (**plancher**)

Définition

15. **Le solde budgétaire primaire de base** est défini comme la différence entre i) le total des recettes budgétaires (fiscales et non fiscales) en base caisse hors dons et ii) les dépenses budgétaires primaires de base. Les dépenses budgétaires primaires de base sont définies comme les dépenses budgétaires courantes et d'investissement diminuées a) des paiements d'intérêts sur la dette intérieure et extérieure et b) des dépenses d'investissement financées par des dons ou prêts projets extérieurs. Les dépenses relatives aux opérations de restructuration du secteur bancaire (MPEF, paragraphe 33) à concurrence de 91,6 milliards de francs CFA sont exclues des dépenses en 2024. Les dépenses sont comptabilisées sur la base des ordonnancements.

16. **Le solde sera calculé cumulativement à compter du 1^{er} janvier de chaque année.** Les soldes à fin juin et fin décembre 2024 (CR) et à fin septembre 2024 et fin mars 2024 (OI) doivent être supérieurs ou égaux aux montants indiqués au Tableau 1 du MPEF. Les données sont tirées du tableau des opérations financières de l'État (TOFE) établi chaque mois par la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique du ministère de l'Économie et des Finances.

17. **Facteur d'ajustement.** Le plancher du solde budgétaire primaire de base sera ajusté à la baisse du montant des aides budgétaires extérieures supplémentaires (dons et prêts) qui dépasse l'aide budgétaire extérieure projetée pour le programme (MPEF, Tableau 1) à concurrence de

18 milliards de francs CFA en 2024 et 2025.

Délais de transmission des données

18. Les données détaillées concernant le solde budgétaire primaire de base seront communiquées tous les mois dans un délai de huit semaines suivant la fin du mois.

B. Critère de réalisation relatif au financement intérieur net (plafond)

Définition

19. **Le financement intérieur net de l'État** est défini comme la somme i) du crédit net du secteur bancaire à l'État, ii) du financement intérieur non bancaire net de l'État et iii) des financements non identifiés. Le financement intérieur net sera calculé cumulativement à compter du 1^{er} janvier de chaque année. Le financement intérieur net à fin juin et fin décembre (CR) et à fin mars et fin septembre (OI) doit être inférieur ou égal aux montants indiqués au Tableau 1 du MPEF.

Le crédit net du secteur bancaire à l'État est égal à la variation du solde des créances et des dettes de l'État vis-à-vis des établissements bancaires nationaux au Togo. Les créances de l'État comprennent les encaisses du Trésor togolais, les dépôts du Trésor à la banque centrale, les dépôts du Trésor dans les banques commerciales (à l'exclusion des dépôts d'autres secteurs de l'administration publique tels que les dépôts au titre de projets financés sur ressources extérieures et les comptes de la CNSS) et les comptes bloqués. Les dettes de l'État vis-à-vis du système bancaire incluent les concours de la banque centrale (à l'exclusion des crédits de la BCEAO à l'État liés aux financements du FMI), les concours des banques commerciales (y compris les titres d'État libellés en francs CFA détenus par les banques commerciales calculés sur la base de la première émission hors opérations sur le marché secondaire) et les dépôts aux CCP.

Le financement intérieur net non bancaire de l'État est calculé conformément au tableau des opérations financières de l'État (TOFE statistique) : i) variation de l'encours des titres d'État émis en francs CFA (y compris sur le marché financier régional de l'UEMOA) non détenus par des investisseurs togolais, calculée sur la base de la souscription initiale ; ii) variation des comptes de dépôts des correspondants du Trésor ; iii) variation des divers comptes de dépôt (y compris les comptes de consignation) au Trésor et des comptes sur lesquels les amendes et condamnations sont déposés en attente de répartition ; iv) remboursement d'autres dettes publiques intérieures (y compris les créances des banques sur l'économie prises en charge par l'État et les arriérés titrisés) à des entités non bancaires (y compris non résidentes) et produits de privatisations. La prise en charge ou titrisation par l'État de dettes et arriérés est exclue de la définition du financement intérieur net, tandis que l'amortissement de cette dette par l'État y est inclus.

Le financement non identifié est la différence entre le financement total — financement extérieur net (somme des dons, des prêts à l'appui budgétaire, des prêts-projets et des autres prêts extérieurs moins amortissement), financement intérieur net et financement exceptionnel — et le solde global en base caisse (y compris les dons et la variation des arriérés).

20. **Facteur d'ajustement.** Le plafond du financement intérieur net de l'État sera ajusté à la baisse (à la hausse) en fonction des aides budgétaires extérieures (dons et prêts-programmes). Le plafond du financement intérieur net sera ajusté à la baisse du montant de l'excédent de l'appui budgétaire extérieur projeté dans le cadre du programme, déduction faite de 18 milliards de francs CFA en 2024 et 2025.

Le plafond du financement intérieur net sera ajusté à la hausse du montant du déficit entre le soutien budgétaire extérieur projeté dans le cadre du programme et celui qui sera effectivement apporté, à concurrence de 50 milliards de francs CFA en 2024 et 2025.

21. Les données sont communiquées dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE statistique) établi chaque mois par la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique du ministère de l'Économie et des Finances. Le crédit net du secteur bancaire à l'État est calculé par l'unité chargée du TOFE, tandis que le montant des bons et obligations du Trésor est déterminé par l'Agence UMOA-Titres. Le financement intérieur net non bancaire de l'État est calculé par le Trésor togolais. Leurs données feront foi aux fins du programme.

Délais de transmission des données

22. Les données concernant le financement intérieur net de l'État seront transmises tous les mois dans un délai de huit semaines suivant la fin du mois. De même, les données concernant les emprunts intérieurs par émission de titres de dette négociables et les emprunts bancaires souscrits par l'État seront déclarés tous les mois dans un délai de huit semaines suivant la fin du mois. Les données sur les emprunts intérieurs seront regroupées en court terme (moins d'un an) et moyen et long terme (un an ou plus). Les données sur les emprunts intérieurs seront principalement établies à partir des estimations de la direction de la dette.

C. Critère de réalisation relatif aux arriérés sur la dette publique extérieure (plafond)

Définition

23. L'État **n'accumulera pas d'arriérés de paiement sur la dette publique extérieure** (CR continu). Aux fins du CR portant sur la non-accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs, les arriérés sont définis comme des dettes extérieures de l'État qui n'ont pas été payées à l'échéance prévue par le contrat (compte tenu des délais de grâce éventuellement prévus au contrat). Ce CR exclut les arriérés sur les obligations financières extérieures de l'État qui sont rééchelonnées ou dont le service de la dette est suspendu. Il exclut également les arriérés sur des dettes contestées ou faisant l'objet de renégociations. La source de ces données est la Direction de la dette publique. Le gouvernement déclarera immédiatement l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs aux services du FMI.

D. Critère de réalisation relatif aux garanties de l'État sur le préfinancement bancaire d'investissements publics et les prêts intérieurs à des fournisseurs et prestataires de services (plafond zéro)

Définition

24. L'État s'engage à ne pas garantir de nouveau préfinancement bancaire d'investissements publics et à ne pas fournir de nouvelles garanties financières pour des prêts intérieurs à ses fournisseurs ou prestataires de services (CR continu). Le concept « d'État » utilisé pour ce critère de réalisation comprend la définition du paragraphe 3, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère administratif (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel, les organismes publics de santé, les collectivités locales, les entreprises publiques, les sociétés d'État (entreprises publiques dotées d'une autonomie financière dont l'État détient au moins 50 % du capital) et les agences de l'État.

25. Dans un accord de préfinancement type, une entreprise privée à laquelle l'État octroie un contrat de travaux publics obtient un prêt auprès d'une banque commerciale intérieure ou d'un groupe de banques commerciales. Le ministère de l'Économie et des Finances garantit ce prêt et signe en même temps un accord inconditionnel et irrévocable de *substitution au débiteur* pour honorer l'ensemble du principal et des intérêts qui sont automatiquement acquittés à partir du compte du Trésor à la BCEAO.

E. Critère de réalisation sur la VA de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État (plafond)

Définition

26. Un critère de réalisation (plafond continu) s'applique à la **valeur actualisée de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État**. Le plafond s'applique à la dette contractée ou garantie dont la valeur n'a pas encore été reçue, y compris la dette privée pour laquelle des garanties publiques ont été octroyées. L'utilisation des ressources du FMI et les dettes commerciales liées aux importations (« crédits commerciaux ») dont l'échéance est inférieure à 365 jours sont exclues du plafond. Les emprunts extérieurs destinés à des opérations de gestion de la dette seront également exclus de ce plafond, sous réserve i) que les conditions complètes soient communiquées aux services du FMI et ii) que l'analyse des services du FMI confirme, avant la souscription de ces emprunts, que ces opérations améliorent la valeur actualisée nette de la dette globale (intérieure et extérieure) et ne détériorent pas significativement les indicateurs de la dette extérieure.

27. Aux fins de ce critère de réalisation, « l'État » couvre non seulement la définition donnée au paragraphe 2 ci-dessus, mais comprend également les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), à l'exception du Port Autonome de Lomé, les établissements publics administratifs (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel, les établissements publics de santé, les collectivités locales, les entreprises publiques, les sociétés d'État (entreprises publiques dotées

d'une autonomie financière dont l'État détient au moins 50 % du capital) et les agences de l'État.

28. La valeur actualisée de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État en 2024 ne doit pas dépasser un montant cumulé de 480 milliards de francs CFA (Tableau 1 du MPEF). La valeur actualisée de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par le Gouvernement en 2025 ne doit pas dépasser un montant cumulatif de 320 milliards de CFAF (Tableau 1 du MPEF). Pour information, le Tableau 2 présente le plan d'emprunt projeté et réalisé par les autorités en 2024, tandis que le Tableau 3 présente leur plan d'emprunts extérieurs pour 2025. Des modifications pourraient être apportées à ce plafond (après approbation du Conseil d'administration du FMI) au regard des résultats de l'analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par les services de la Banque mondiale et du FMI.

29. **Facteurs d'ajustement.** Deux facteurs d'ajustement s'appliqueront :

- a. Changement des conditions de financement : Un coefficient d'ajustement pouvant aller jusqu'à 5 % du plafond de la dette extérieure en valeur actualisée s'applique à ce plafond, dans le cas où des écarts par rapport au critère de réalisation relatif à la VA de la nouvelle dette extérieure sont dus à une modification des conditions de financement (intérêts, échéance, délai de remboursement, échéancier, commissions d'entrée, frais de gestion) d'un ou de plusieurs emprunts. Le coefficient d'ajustement ne peut pas être appliqué lorsque les écarts sont imputables à une augmentation du montant nominal de la dette totale contractée ou garantie.
- b. Appuis budgétaires et prêts de la Banque mondiale : Le plafond applicable à la valeur actualisée de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État (cumulée du 1^{er} janvier au 31 décembre chaque année) sera ajusté :
 - i. À la hausse de la valeur actualisée équivalente du montant du surplus d'appuis budgétaires concessionnels par rapport au montant de 113 milliards de francs CFA prévus par le programme en 2024, et les appuis budgétaires en prêts concessionnels de 91,3 milliards de francs CFA en 2025.
 - ii. Le plafond sera ajusté à la baisse de la valeur actualisée équivalente du montant des prêts projets de la Banque mondiale inclus dans le plan d'emprunts à concurrence de 304,4 milliards de francs CFA qui ne sont pas contractés en 2024, et d'un maximum de 110 milliards de francs CFA en 2025.

30. Les autorités informeront les services du FMI de tout nouvel emprunt extérieur prévu en 2025 qui dévierait du plan d'emprunt.

Délais de transmission des données

31. Le gouvernement publiera mensuellement, dans les huit semaines suivant la fin du mois, un tableau récapitulatif de toutes les nouvelles dettes contractées, qu'elles soient soumises ou non au plafond. Ce tableau doit inclure la date de contraction de chaque dette, toutes les informations financières nécessaires au calcul de la valeur présente de chaque prêt et l'estimation par le gouvernement de la valeur présente de chaque prêt en utilisant l'outil de valeur présente

du FMI.

F. Critères de réalisation quantitatifs continus

32. Les critères de réalisation continus standards sont également contraignants et comprennent les interdictions suivantes : 1) interdiction d'imposer ou d'intensifier les restrictions sur les paiements et les transferts effectués dans le cadre de transactions internationales courantes ; 2) interdiction de mettre en place ou de modifier des pratiques de taux de change multiples ; 3) interdiction de conclure des accords bilatéraux de paiement non conformes à l'article VIII ; et 4) interdiction d'imposer ou d'intensifier des restrictions à l'importation pour des motifs de balance des paiements.

**Tableau 2. Plan d'emprunts extérieurs en 2024 et réalisations à fin juin
(en milliards de FCFA)**

Nouveaux emprunts extérieurs ou garantis par l'État	Volume des nouveaux emprunts en 2024		VA de la nouvelle dette en 2024 (objectifs du programme)		Volume des nouveaux emprunts contractée à fin juin 2024		VA de la nouvelle dette contractée à fin juin 2024 (objectifs du programme)	
	Milliards de FCFA	En %	Milliards de FCFA	En %	Milliards de FCFA	En %	Milliards de FCFA	En %
Par source de financement	754.1	100	473.6	100	66.0	100	53.3	100
Dette concessionnelle, dont	394.0	52	123.1	26	6.6	10	4.1	8
Dette multilatérale	394.0	52	123.1	26	6.6	10	4.1	8
Dette bilatérale	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0
Autres	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0
Dette non concessionnelle, dont	360.1	48	350.5	74	59.4	90	49	92
Semi concessionnelle	208.3	28	198.8	42	59.4	90	49.2	92
Commerciale	151.8	20	151.8	32	0.0	0	0.0	0
Par type de créancier	754.1	100	473.6	100	66.0	100	53.3	100
Multilatéral	576.1	76	304.4	64	46.4	70	40.0	75
Bilatéral - Club de Paris	26.2	3	17.4	4	19.7	30	13.3	25
Bilatéral - Non membres du Club de Paris	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0
Autres	151.8	20	151.8	32	0.0	0	0.0	0
Utilisation du financement par l'emprunt	754.1	100	473.6	100	66.0	100	53.3	100
Infrastructures	182.1	24	181.4	38	19.7	30	13.3	25
Dépenses sociales	289.7	38	87.6	19	30.0	45	26.4	49
Financement budgétaire	91.1	12	27.6	6	0.0	0	0.0	0
Autres	191.2	25	177.0	37	16.4	25	13.6	26

1/ N'inclut pas les nouveaux prêts signés qui sont exclus de la limite de la dette extérieure, conformément au PAT, tels que le crédit commercial à court terme.

Sources : autorités togolaises ; calculs des services du FMI.

Tableau 3. Plan d'emprunts extérieurs pour 2025 (en milliards de FCFA)

Nouveaux emprunts extérieurs ou garantis par l'État	Volume des nouveaux emprunts en 2025		VA de la nouvelle dette en 2025 (objectifs du programme)	
	Milliards de FCFA	En %	Milliards de FCFA	En %
Par source de financement	616.7	100	303.9	100
Dette concessionnelle, dont	485.6	79	172.7	57
Dette multilatérale	485.6	79	172.7	57
Dette bilatérale	0.0	0	0.0	0
Autres	0.0	0	0.0	0
Dette non concessionnelle, dont	131.1	21	131.1	43
Semi concessionnelle	0.0	0	0.0	0
Commerciale	131.1	21	131.1	43
Par type de créancier	616.7	100	303.9	100
Multilatéral	485.6	79	172.7	57
Bilatéral - Club de Paris	0.0	0	0.0	0
Bilatéral - Non membres du Club de Paris	0.0	0	0.0	0
Autres	131.1	21	131.1	43
Utilisation du financement par l'emprunt	616.7	100	303.9	100
Infrastructures	364.2	59	137.0	45
Dépenses sociales	0.0	0	0.0	0
Financement budgétaire	252.5	41	166.8	55
Autres	0.0	0	0.0	0
Mémorandum				
Projections indicatives¹				
2026	578.8		183.6	
1/ Les futurs plafonds seront calibrés sur la base des résultats de l'analyse de viabilité de la dette publique réalisée conjointement par les services de la Banque mondiale et ceux du FMI.				
Sources : autorités togolaises ; calculs des services du FMI.				

Objectifs indicatifs

A. Objectif indicatif relatif aux recettes fiscales (plancher)

Définition

33. Les **recettes fiscales** comprennent les recettes perçues par le Commissariat des impôts et le Commissariat des douanes et droits indirects. Les données sont présentées dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE statistique) établi chaque mois par la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique du ministère de l'Économie et des Finances. Les recettes s'entendent sur la base des encaissements-décaissements.

34. Les recettes seront calculées de façon cumulative à compter du début de l'année civile. Les recettes perçues à fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre 2024 doivent être

supérieures ou égales aux montants figurant au Tableau 1 joint au MPEF. Le plancher des recettes est un objectif indicatif pour toute la durée du programme.

Délais de transmission des données

35. Les informations seront communiquées mensuellement au FMI, dans un délai de huit semaines suivant la fin du mois.

B. Objectif indicatif relatif aux dépenses sociales et en faveur des populations vulnérables (plancher)

Définition

36. Les dépenses sociales et en faveur des populations vulnérables telles que définies dans le présent PAT comprennent les dépenses exécutées sur le budget de l'État (sur ressources intérieures et extérieures), relatives principalement aux interventions publiques dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la nutrition, à la mise en place de filets de protection sociale, à l'accès à l'électricité, l'eau et l'assainissement, à la microfinance (petites et moyennes entreprises) ainsi qu'au droit et à la justice, comme indiquées dans le tableau de l'annexe 1.

37. Cet objectif indicatif sera suivi au moyen du tableau des dépenses trimestrielles fourni par le ministère de l'Économie et des Finances.

Délais de transmission des données

38. Les dépenses sociales et en faveur des populations vulnérables seront suivies sur la base des ordonnancements dans le cadre du programme. L'objectif indicatif de dépenses sociales et en faveur des populations vulnérables sera calculé cumulativement à partir du 1^{er} janvier 2024.

Repères Structurels (Tableau 2 du MPEF)

A. Politique Fiscale

39. **Préparer une analyse des exonérations de TVA afin de déterminer celles qui sont progressives et celles qui sont régressives (RS 4.1).** L'analyse devra s'appuyer sur des données pertinentes concernant les exonérations de TVA existantes et des indicateurs socioéconomiques, y compris les revenus des ménages et les comportements de consommation. Elle nécessitera la classification des exonérations en biens essentiels et non essentiels, suivie de l'évaluation de l'utilisation de ces exonérations par différents groupes de revenus. En évaluant le comportement de consommation, l'analyse pourra identifier quelles exonérations profitent de surtout aux ménages à faible revenu, indiquant un effet progressif, par rapport à celles qui favorisent principalement les groupes à revenu élevé, révélant des implications régressives. Le RS sera considéré comme atteint lorsque le personnel du FMI recevra un rapport répondant à ces exigences dans les délais. Bien que ce ne soit pas obligatoire, des modèles économiques pourront être utilisés pour simuler l'impact de la suppression de certaines exonérations sur les

revenus de l'État et la répartition du fardeau fiscal entre les différents groupes socioéconomiques.

B. Administration des Recettes

40. **Transférer la collecte de l'impôt sur le revenu des fonctionnaires de la Direction générale du budget et des finances à l'Office togolais des recettes (RS 4.2).** L'objectif est de permettre à l'Office togolais des recettes d'avoir une vue globale de tous les impôts perçus dans le pays, car elle ne collecte pas actuellement l'impôt sur le revenu des fonctionnaires. Cette réforme nécessite une approche globale, incluant une évaluation des processus existants, des échanges avec les parties prenantes et la conformité aux exigences légales. Elle nécessitera l'établissement de cadres opérationnels, la planification des intégrations nécessaires des systèmes informatiques et la mise en œuvre de programmes de formation pour préparer le personnel à de nouvelles responsabilités. Le RS sera considéré comme atteint lorsque le personnel du FMI recevra une confirmation que le transfert est complété dans les délais indiqués et que ces impôts figurent désormais dans les rapports mensuels de collecte de revenus partagés avec le personnel.

C. Surveillance des Entreprises Publiques

41. **Adopter une législation exigeant la production régulière des états financiers audités de six grandes entreprises publiques dans les six mois suivant la clôture de l'exercice et qui seront annexés au rapport sur la déclaration des risques budgétaires (RS 5.1).** Ce RS fait référence au Port Autonome de Lomé (PAL), à la Compagnie Énergie Électrique du Togo (CEET), à la Société Togolaise des Eaux (TdE), à l'Union Togolaise de Banque (UTB), à Loterie Nationale du Togo (LONATO), à la Société des Postes du Togo (SPT) et à la Société Nouvelle de Phosphate du Togo (SNPT). L'objectif est de renforcer la compréhension du Parlement des risques fiscaux associés à ces entreprises afin de promouvoir une gestion optimale et une plus grande responsabilité. Cela devra passer par l'adoption d'une nouvelle législation. Le RS sera considéré comme atteint lorsque le personnel du FMI recevra dans les délais une copie de l'instrument législatif qui met en œuvre ce changement.

D. Gestion de la dette

42. **Élargir la couverture du bulletin trimestriel sur la dette afin de couvrir la dette des entreprises publiques et la dette garantie par l'État (RS 5.2).** L'objectif est d'accroître la sensibilisation à la dette des entreprises publiques et à la dette garantie par l'État au sein de l'administration, du Parlement et du public, afin de promouvoir la transparence et, en fin de compte, la gestion de la dette et la responsabilité. Le RS sera jugé atteint lorsque le personnel du FMI recevra une copie du premier rapport élargissant la portée du bulletin trimestriel de la dette pour inclure la dette des entreprises publiques et la dette garantie par l'État dans les délais impartis.

43. **Mettre à jour la stratégie d'endettement à moyen terme (SEMT) pour y inclure les raisons de l'écart par rapport aux précédents objectifs et plans d'emprunts annuels (RS 5.3).** La SEMT actualisée devra fournir une comparaison des emprunts extérieurs et domestiques en 2024 par catégorie de créancier par rapport aux réalisations de 2023 et à la stratégie optimale définie dans la SEMT pour 2024-26. Elle devrait également inclure une comparaison de l'émission domestique réalisée avec le plan d'emprunt domestique de 2024, en détaillant les volumes, les maturités et les rendements, ainsi que les emprunts extérieurs réalisés par rapport au plafond de la valeur actualisée de la dette extérieure pour 2024. De plus, la SEMT devrait discuter des raisons des écarts significatifs par rapport au plan d'emprunt et esquisser les actions prévues en 2025 pour garantir que les objectifs de la SEMT soient atteints. Le RS sera considéré comme atteint lorsque le personnel du Fonds recevra une copie de la SEMT mise à jour qui répond à ces critères dans les délais indiqués.

E. Gouvernance et climat des affaires

44. **Modifier le cadre juridique des marchés publics pour exiger la collecte et la publication des noms et nationalités des bénéficiaires effectifs des sociétés adjudicataires de marchés publics (RS 6.1).** L'objectif est de commencer à traiter les risques identifiés dans le Rapport d'Évaluation Mutuelle 2022 du GIABA. Cela nécessitera de modifier le cadre juridique de manière à prévoir la collecte et la publication des informations sur les bénéficiaires effectifs des entreprises adjudicataires de marchés publics dans un registre ou une plateforme centralisée, et à garantir la disponibilité de ces informations aux autorités compétentes en temps opportun, conformément aux normes internationales révisées du GAFI. Le SB sera considéré comme atteint lorsque le personnel du FMI aura reçu la confirmation de l'approbation par le conseil des ministres du projet de loi mettant en œuvre ce changement et de sa soumission au Parlement dans les délais indiqués.

INFORMATIONS POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

Les autorités communiqueront aux services du FMI toutes les informations nécessaires au suivi effectif de la mise en œuvre des politiques économiques.

Annexe I. Définition des dépenses sociales et en faveur des populations vulnérables

Ministères et institutions			Programmes	
Provenant de précédents accords au titre de la FEC	Ministère des Enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat (MEPSTA)	Enseignement pré primaire et primaire	Enseignement secondaire général	Enseignement technique et formation professionnelle
	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR)	Enseignement supérieur		
	Santé, hygiène publique et accès universel aux soins	Fourniture de services de santé de qualité et lutte contre les maladies	Couverture maladie universelle	Réponses aux urgences sanitaires
	Ministère de l'Action sociale, de la Promotion de la femme et de l'Alphabétisation (MASPFA)	Promotion de l'action sociale	Protection de l'enfance	Promotion du genre et des femmes
	Ministère du Développement à la Base, de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes (MDBJE)	Développement	Jeunesse	Alphabétisation et éducation informelle
	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement rural (MAEDR)	Organisation de l'espace agricole et du secteur agricole et animal	Sécurité alimentaire et résilience de la population	Amélioration de la productivité et des produits
	Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique villageoise	Gestion intégrée des ressources en eau	Fourniture de l'eau potable	Assainissement collectif des eaux de pluie, des eaux usées et des excréments
	Mines et énergie	Énergie		
	Ministère de l'Économie	Programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV)	Populations vulnérables	

	Ministères et institutions		Programmes	Justification
Programmes à envisager en raison de la feuille de route 2020-25 et du contexte de crise	Ministère de l'Économie numérique et de la Transformation digitale (MENTD)	Infrastructure numérique et postale	Numérisation des activités économiques et sociales	Nécessaire à l'exécution des mesures sociales telles que l'identification biométrique et l'expansion du programme Noviss.
	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme foncière (MUHRF)	Logement décent		Élément central de la stratégie nationale de développement pour promouvoir la croissance inclusive. Les plus vulnérables étant particulièrement touchés.
	Ministère de la Justice et de la Législation (MJL)	Accès au droit et à la justice		Combattre les inégalités et permettre aux plus vulnérables de prendre part aux processus juridiques promouvant la croissance inclusive.
	Ministère du Développement et des Pistes rurales (MDPR)	Développement et expansion du réseau de pistes rurales		Connexion à la population rurale, qui fait partie des plus vulnérables, et promotion de la croissance inclusive
	Ministère du commerce, de l'artisanat et de la consommation locale	Artisanat		Précédemment au MEPSTA



TOGO

3 décembre 2024

PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par

**Annalisa Fedelino et
Fabian Bornhorst (FMI),
et Manuela Francisco et
Abebe Adugna (IDA)**

Établi par les services du Fonds monétaire international
et de l'Association internationale de développement¹.

Analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par la Banque mondiale et le FMI

Risque de surendettement	Modéré
Risque global de	Élevé
Niveau de détail de la notation du risque	Une marge restreinte d'absorption des chocs sur la dette extérieure
Élément d'appréciation	Oui. Forte exposition à la dette libellée en monnaie locale.

La présente analyse de viabilité de la dette (AVD) arrive à la conclusion que le Togo présente un risque modéré de surendettement extérieur et un risque élevé de surendettement public global, des résultats inchangés par rapport à la dernière AVD². Le niveau du risque de surendettement extérieur a été relevé de « faible » à « modéré » en retenant un élément d'appréciation, du fait de la forte exposition du Togo à la dette libellée en monnaie locale et du manque d'informations relatives au lieu de résidence de ses détenteurs. La dette est jugée viable car i) le rééquilibrage budgétaire appuyé par l'accord au titre de la FEC devrait ramener le ratio valeur actuelle (VA) de la dette publique/PIB sous le repère correspondant à un risque élevé d'ici à 2026, ii) à l'exception d'un dépassement ponctuel des indicateurs du service de la dette en 2025 en lien avec le

¹ En collaboration avec les autorités togolaises.

² Septembre 2024 : Rapport-pays n° [24/299](#). La capacité d'endettement du Togo reste moyenne, avec un indicateur composite de 3,01 calculé à partir des données des *Perspectives de l'économie mondiale* d'octobre 2024 et de l'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de 2023 (août 2024).

remboursement d'un prêt destiné à financer le commerce qui devrait être refinancé à l'aide d'un instrument de garantie du Groupe de la Banque mondiale, tous les indicateurs de l'analyse de viabilité de la dette extérieure restent en dessous de leurs seuils respectifs dans les scénarios de référence et de choc et tendent à s'inscrire en baisse à moyen terme, et iii) l'accès du Togo au marché de l'UEMOA et l'appui des institutions régionales de financement renforcent la capacité d'endettement du pays en francs CFA. Les autorités devraient poursuivre leurs efforts de rééquilibrage budgétaire et de mobilisation des recettes, mener des réformes structurelles pour stimuler la croissance et les exportations, privilégier la dette extérieure concessionnelle à long terme afin de réduire la dépendance à l'égard du marché régional, rechercher un refinancement adéquat pour alléger les tensions sur la liquidité et contenir les passifs éventuels. Cela contribuerait à réduire la VA de la dette publique et à atténuer les risques de refinancement.

PERIMETRE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. La dette publique du Togo englobe les engagements de l'administration centrale et des organismes publics. Les données sur la dette comprennent les engagements de l'administration centrale, y compris les arriérés envers les fournisseurs et la dette garantie, ainsi que la dette des entreprises publiques (tableau 1 du texte) La dette non garantie du Port de Lomé n'est pas prise en compte³. Les autorités locales ne peuvent pas contracter de nouveaux emprunts. L'administration centrale a remboursé la majeure partie des arriérés intérieurs et de la dette locale résiduelle recensée ces dernières années, notamment les dettes dues aux autorités locales et à la compagnie nationale d'électricité.⁴ La banque centrale de l'union monétaire (BCEAO) n'émet pas de dette au nom de ses pays membres. Les autorités ont déclaré une dette garantie s'élevant à 1,7 % du PIB en lien avec l'aéroport de Lomé, qui est comptabilisée dans la dette de l'administration centrale. L'AVD classe la dette extérieure et intérieure selon la monnaie de libellé, comme pour d'autres États membres de l'UEMOA, en raison de difficultés liées aux données⁵. La seule exception est la dette due à la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), qui est comptabilisée dans la dette extérieure même si elle est libellée en franc CFA⁶.

Tableau 1 du texte. Togo : Périmètre de la dette publique

Subsectors of the public sector	Sub-sectors covered
1 Central government	X
2 State and local government	
3 Other elements in the general government	
4 o/w: Social security fund	X
5 o/w: Extra budgetary funds (EBFs)	
6 Guarantees (to other entities in the public and private sector, including to SOEs)	X
7 Central bank (borrowed on behalf of the government)	
8 Non-guaranteed SOE debt	X

1 The country's coverage of public debt	The central government plus social security, government-guaranteed debt, non-guaranteed SOE debt		
	Default	Used for the analysis	Reasons for deviations from the default settings
2 Other elements of the general government not captured in 1.	0 percent of GDP	0.0	
3 SoE's debt (guaranteed and not guaranteed by the government) 1/	2 percent of GDP	2.0	
4 PPP	35 percent of PPP stock	6.7	
5 Financial market (the default value of 5 percent of GDP is the minimum value)	5 percent of GDP	5.0	
Total (2+3+4+5) (in percent of GDP)		13.7	

1/ The default shock of 2% of GDP will be triggered for countries whose government-guaranteed debt is not fully captured under the country's public debt definition (1.). If it is already included in the government debt (1.) and risks associated with SoE's debt not guaranteed by the government is assessed to be negligible, a country team may reduce this to 0%.

³ Voir l'encadré 1 de la précédente AVD (septembre 2024 : Rapport pays n°[24/299](#)). Le port autonome de Lomé est exclu car il présente un faible risque budgétaire : il est financièrement solide, il a déjà emprunté sans garantie dans certaines circonstances et les services n'ont recensé aucune activité quasi budgétaire sans contrepartie.

⁴ Les arriérés historiques envers les fournisseurs et la dette contractée auprès d'entreprises liquidées, qui n'ont fait l'objet d'aucune réclamation prévue ces dernières années, ont représenté 0,8 % du PIB à fin 2023. Voir le paragraphe 3 de l'AVD de février 2024 (Rapport-pays n° [2024/079](#)) pour plus de précisions sur les arriérés historiques.

⁵ Accompagnées par une mesure de performance et de politique publique (PPA) au titre de la politique de financement durable du développement de la Banque mondiale, les autorités indiquent dans leur Bulletin statistique de la dette de fin décembre que 30,6 % de la dette émise par adjudication était détenue par des résidents togolais. Cependant, les échanges après émission ne sont pas pris en compte, si bien qu'il est difficile de déterminer la résidence des détenteurs de créance à un moment précis.

⁶ La dette due à la BOAD, qui était auparavant considérée comme de la dette intérieure, a été reclassee en dette extérieure en 2020 pour tous les pays de l'UEMOA.

2. Des tests de résistance sur les passifs conditionnels sont appliqués afin d'évaluer les risques situés en dehors du périmètre de la dette publique. Le test de résistance normalisé lié au besoin de recapitalisation des banques, fixé au niveau standard de 5 % du PIB, est intégré afin de tenir compte de besoins supplémentaires susceptibles de se manifester dans le secteur financier⁷. Bien que la dette des entreprises publiques soit englobée dans le périmètre, un test de résistance équivalent à 2 % du PIB est effectué en raison de décalages dans la réception de données ainsi que du risque budgétaire que pourraient créer des entreprises publiques appliquant des tarifs inférieurs au coût de recouvrement (énergie et eau) et la Caisse des Retraites du Togo (CRT), envers laquelle l'État a des arriérés de contributions sociales⁸. Un choc sur les partenariats public-privé (PPP) équivalant à 6,7 % du PIB (le choc standard de 35 % appliqué aux 20 % du PIB que représente l'encours des PPP déclaré dans la base de données PPP de la Banque mondiale) est inclus, même si la moitié de cet encours concerne le Port autonome de Lomé, qui présente un risque conditionnel limité pour les finances publiques.

3. Les variations du stock de la dette qui ne sont pas expliquées par le déficit primaire, la dynamique automatique de la dette et les autres facteurs déterminants de la dette (ajustement stock-flux) pourraient engendrer des imprécisions dans les projections. En se basant sur les données relatives aux finances publiques, à la dette et aux dépôts à BCEAO à la fin de 2023, les services du FMI estiment que la dette publique a augmenté de 6,8 % du PIB de plus que le montant pouvant être expliqué par les déficits budgétaires et les autres transactions recensées entre 2017 et 2023 (tableau 3 du texte), soit de 1,0 % par an en moyenne⁹. Cet écart peut tenir en partie à des retards dans la réception des données sur la dette effective des entreprises publiques, à l'absence de données rétrospectives sur les dépôts de l'administration centrale dans les banques commerciales, à des effets de valorisation et à des transactions au-dessous de la ligne liées à des variations des arriérés et des comptes à recevoir¹⁰. Les autorités créeront un groupe de travail et bénéficieront d'une assistance technique du FMI pour établir une cohérence entre les données budgétaires, les données bancaires et celles liées à la dette. La présente AVD comporte un autre scénario visant à tenir compte de l'accumulation possible de dettes en raison d'ajustements stock-flux non expliqués.

⁷ Trois banques togolaises représentant 19,4 % du total des actifs du secteur bancaire, ne respectaient pas les normes prudentielles à la fin de l'année 2023. Deux de ces banques affichaient jusqu'alors des fonds propres négatifs pour un total d'un peu moins de 2 % du PIB : l'une d'elles disposait à présent de fonds propres réglementaires positifs à fin juin 2024, alors que l'autre a réduit ses fonds propres négatifs. Compte tenu de ces éléments, les services du FMI considèrent que la valeur par défaut de 5 % représente correctement le reste des risques liés au passifs conditionnels du secteur financier.

⁸ Les données relatives aux entreprises publiques sont toujours celles de fin 2021. Les autorités sont en train d'établir la situation définitive à fin 2022.

⁹ Le document de la série des questions générales lié à consultation régionale de l'UEMOA ([Rapport-pays du FMI 23/102](#)) fait état de valeurs résiduelles plus élevées en utilisant un cadre macroéconomique plus ancien et d'autres hypothèses de taux de change pour les comparaisons régionales. Il n'a pas non plus tenu compte des dépôts à la BCEAO.

¹⁰ En les prenant en compte, la dette publique serait *inférieure* de 0,1 % au montant pouvant être expliqué par des facteurs connus.

Tableau 2 du texte. Togo : ajustement stock-flux, 2017–23

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023e	2017-23
	(Percent of GDP)							
Change in total public debt	-2.8	0.9	-3.1	7.3	2.7	2.5	0.6	8.1
Expected change in debt	-2.6	-1.4	-0.3	2.1	2.0	0.8	0.7	1.3
Primary deficit	-1.1	-1.2	-3.8	4.7	2.5	5.9	3.9	10.9
Automatic debt dynamics	-1.9	-0.3	-0.1	-1.2	-0.8	-1.6	-3.2	-9.0
Privatization receipts	-0.2	0.0	-1.2	-0.5	0.0	0.0	0.0	-1.9
Change in SOE debt 1/	0.1	0.5	0.6	-0.8	0.3	0.3	0.2	1.2
Change in BCEAO deposits	0.5	-0.4	4.1	0.0	0.0	-3.8	-0.3	0.1
Residual	-0.2	2.3	-2.8	5.1	0.7	1.7	-0.2	6.8
Arrears and accounts payable/receivable	1.4	2.6	2.6	0.0	1.0	0.0	0.0	7.5
Change in commercial bank deposits	-0.7	1.9	1.6	1.8	2.2	2.9	-1.0	

1/ Les variations de la dette des entreprises publiques en 2022 et 2023 reposent sur des projections car les données correspondantes ne sont pas encore disponibles.

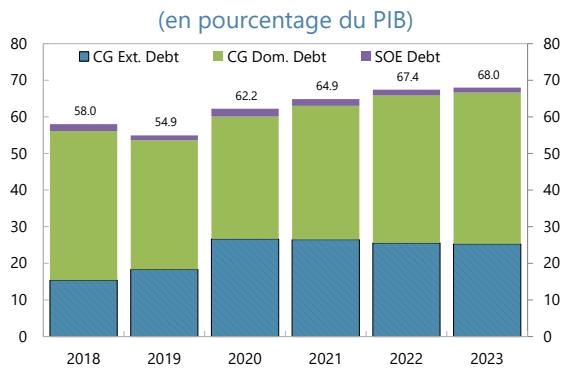
INFORMATIONS GENERALES SUR LA DETTE

4. L'augmentation des déficits budgétaires attribuables à la conjonction de chocs depuis 2020

a inversé la tendance à la baisse de la dette publique. La riposte budgétaire à la pandémie,

l'augmentation des incidents liés à la sécurité et les mesures visant à contenir les effets de l'inflation élevée se sont traduites par un déficit budgétaire moyen de 7 % du PIB entre 2020 et 2022. La dette publique a bondi de 12,5 points de pourcentage du PIB entre 2019 et 2022, passant de 54,9 % à 67,4 % du PIB, ce qui annule la réduction de dette accomplie dans le cadre du précédent programme appuyé par le FMI au titre de la FEC (Figure 1). Pendant cette période, le Togo a différé 20,9 milliards de francs CFA de remboursements dans le cadre de l'Initiative de suspension du service de la dette. L'allocation de DTS de 2021 a été rétrocédée par la BCEAO à l'État avec une échéance de 20 ans (avec possibilité de reconduction) à un taux d'intérêt fixe de 0,05 %. Les autorités ont informé les services du FMI que 93 % de l'allocation de DTS a été utilisée aux fins d'appui budgétaire. Sa valeur actuelle (VA) est donc comptabilisée en tant que dette intérieure¹¹. La dette publique a encore augmenté jusqu'à 68,0 % du PIB en 2023, le déficit restant élevé.

Graphique 1. Togo : évolution de la dette publique



Source : autorités togolaises ; services du FMI.

¹¹ Conformément à l'accord à l'échelle de l'UEMOA, l'allocation de DTS considérée comme une dette intérieure. La VA du prêt est utilisée pour refléter sa nature hautement concessionnelle, conformément à la [note d'orientation à l'intention des services du FMI sur le traitement et l'utilisation des allocations de DTS de 2022](#).

5. La composition de la dette publique a évolué mais la dette intérieure représente encore près de deux tiers de l'encours de la dette publique. Sans compter les prêts contractés auprès de la BOAD qui ont été reclassés, la dette extérieure a bondi de 5,3 points de pourcentage du PIB entre 2019 et 2020 sous l'effet d'une augmentation des emprunts auprès de créanciers multilatéraux, notamment à la suite d'une augmentation de l'accès dans le cadre du programme appuyé par l'accord FEC en 2020, et auprès de banques commerciales pour rembourser la dette intérieure. La part du portefeuille représentée par la dette intérieure a diminué de 7,2 points de pourcentage, pour s'établir à 55,6 %. Cependant, cette orientation vers la dette extérieure a été de courte durée puisque près des deux tiers des importants besoins de financement en 2021–22 ont été couverts par des émissions d'obligations intérieures, qui ont vu le Togo bénéficier d'échéances plus longues et de rendements plus faibles sur le marché régional. En conséquence, la dette intérieure est passée de 34,6 % du PIB en 2020 à 42,1 % du PIB en 2023, tandis que la dette extérieure est passée de 27,6 à 25,9 % du PIB au cours de la même période. Les conditions du marché régional se sont durcies en 2023 et les autorités ont cherché à compenser les effets de ce durcissement en augmentant les subventions extérieures et les prêts concessionnels, y compris au moyen d'une opération de politique de développement de 150 millions de dollars de la Banque mondiale, et en empruntant auprès de créanciers extérieurs tant commerciaux que bilatéraux au sein du Club de Paris. Néanmoins, la dette intérieure représentait 61,9 % du portefeuille de la dette publique à la fin de 2023 (Figure 2 et tableau 3 du texte), soit à peu près le même niveau qu'en 2019. Les autorités prévoient de rééquilibrer le portefeuille vers une dette extérieure à plus long terme à des taux d'intérêt plus bas dans le cadre de leur stratégie d'endettement à moyen terme. À cette fin, les autorités ont signé de nouveaux accords de prêts extérieurs d'un montant de plus de 460 millions de dollars jusqu'à fin septembre 2024, dont la moitié est concessionnelle, qui seront décaissés sur plusieurs années. Le plan d'emprunt 2024–25 prévoit également de nouveaux emprunts extérieurs concessionnels et non concessionnels.

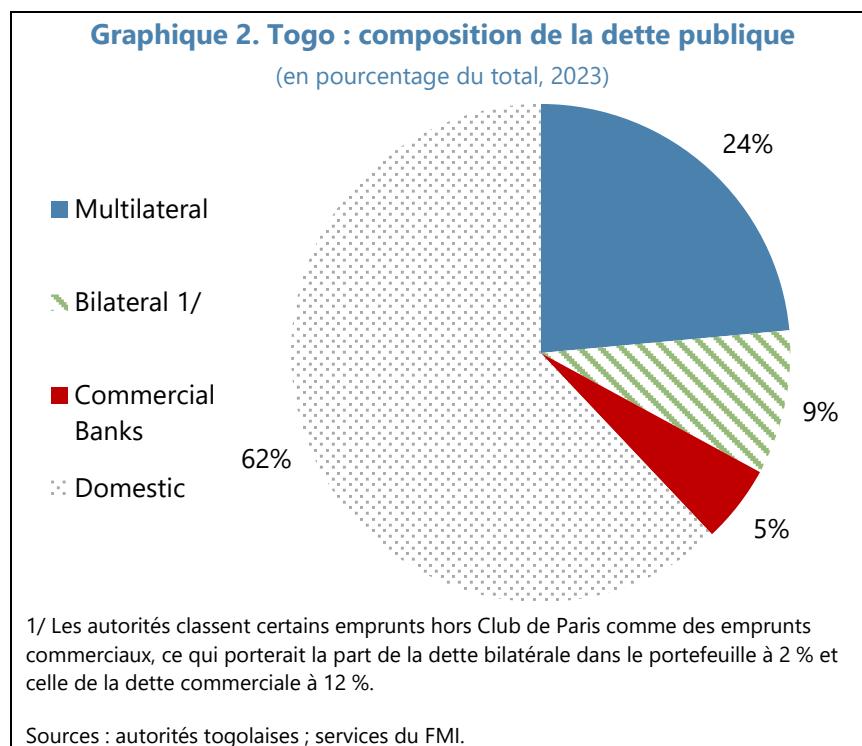


Tableau 3 du texte. Togo : composition de la dette publique, 2020–23

	End-2020			End-2021			End-2022			End-2023		
	Billions of CFAF	Percent of Public Debt	Percent of GDP	Billions of CFAF	Percent of Public Debt	Percent of GDP	Billions of CFAF	Percent of Public Debt	Percent of GDP	Billions of CFAF	Percent of Public Debt	Percent of GDP
Total Public Debt	2,646	100.0	62.2	2,998	100.0	64.9	3,417	100.0	67.4	3,744	100.0	68.0
Total Central Government	2,555	96.6	60.1	2,912	97.2	63.0	3,337	97.7	65.8	3,670	98.0	66.6
Total SOEs 1/	91	3.4	2.1	85	2.8	1.8	79	2.3	1.6	74	2.0	1.3
External Debt	1,175	44.4	27.6	1,260	42.0	27.3	1,330	38.9	26.2	1,425	38.1	25.9
Central Government	1,135	42.9	26.7	1,223	40.8	26.5	1,296	37.9	25.6	1,394	37.2	25.3
Multilateral	632	23.9	14.9	680	22.7	14.7	760	22.2	15.0	864	23.1	15.7
o/w IMF	201	7.6	4.7	200	6.7	4.3	198	5.8	3.9	190	5.1	3.5
Bilateral 2/	338	12.8	7.9	378	12.6	8.2	368	10.8	7.3	345	9.2	6.3
Paris Club	6	0.2	0.1	12	0.4	0.3	22	0.6	0.4	29	0.8	0.5
Non-Paris Club	332	12.5	7.8	366	12.2	7.9	346	10.1	6.8	316	8.4	5.7
Commercial Banks	165	6.2	3.9	166	5.5	3.6	169	4.9	3.3	185	4.9	3.4
SOEs 1/	40	1.5	0.9	36	1.2	0.8	34	1.0	0.7	31	0.8	0.6
Multilateral	39	1.5	0.9	36	1.2	0.8	33	1.0	0.7	31	0.8	0.6
Commercial	1	0.0	0.0	0	0.0	0.0	0	0.0	0.0	0	0.0	0.0
Domestic Debt	1,471	55.6	34.6	1,738	58.0	37.6	2,087	61.1	41.2	2,319	61.9	42.1
Central Government	1,421	53.7	33.4	1,689	56.3	36.5	2,041	59.7	40.3	2,276	60.8	41.3
T-Bills (Bons du Trésor)	71	2.7	1.7	-	0.0	0.0	-	0.0	0.0	154	4.1	2.8
Bonds (Emprunts Obligataires)	1,252	47.3	29.4	1,524	50.8	33.0	1,834	53.7	36.2	1,917	51.2	34.8
Domestic Arrears	85	3.2	2.0	42	1.4	0.9	42	1.2	0.8	42	1.1	0.8
KPMG (pre 2006)	49	1.9	1.2	5	0.2	0.1	5	0.2	0.1	5	0.1	0.1
Post-2006	-	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	0.0
Liquidated SOEs	36	1.4	0.9	36	1.2	0.8	36	1.1	0.7	36	1.0	0.7
Banking System	12	0.5	0.3	123	4.1	2.7	166	4.9	3.3	163	4.4	3.0
SOEs	50	1.9	1.2	49	1.6	1.1	46	1.3	0.9	42	1.1	0.8

Sources: Togolese authorities; and IMF staff calculations

1/ Actual data to end-2021 only.

2/ Debt from EXIM Bank China and EXIM Bank India have been reclassified as Non-Paris Club from Commercial.

6. Le service de la dette a augmenté, tout comme les risques de refinancement. Le total du service de la dette (intérêts et amortissements), dont 80 % portait sur de la dette intérieure, représentait 52 % du total des recettes et des dons en 2023. Le resserrement des conditions financières dans la région a entraîné une hausse des rendements et un raccourcissement des échéances, en particulier au second semestre de 2023. Le rendement moyen des obligations d'État togolaises a augmenté à 7,4 % en 2023 (contre 6 % en 2022), l'échéance moyenne ayant diminué à 4 ans (contre 9 ans en 2022)¹², car les autorités se sont davantage appuyées sur les bons du Trésor en 2023 et en 2024 que les années précédentes. Par conséquent, les paiements d'intérêts ont augmenté de 2,4 % du PIB en 2020 à 2,8 % du PIB en 2023. Les besoins de refinancement sur le marché financier régional culmineront en 2026 et représenteront 18 % du PIB en 2024–27. Par ailleurs, la part des titres détenus par d'autres résidents de l'UEMOA à l'émission est passée de 60 % à la fin de 2018 à 79 % à la fin de 2023, ce qui illustre la dépendance du Togo vis-à-vis du reste de la région.

CONTEXTE : PREVISIONS MACROECONMIQUES

7. Les projections macroéconomiques restent globalement inchangées par rapport à la dernière AVD et tiennent compte de l'évolution récente de la situation économique (encadré 1). Les projections de croissance, qui tiennent compte à la fois de l'augmentation de la productivité censée découler d'investissements antérieurs dans les infrastructures et des effets du rééquilibrage budgétaire, restent inchangées par rapport à la dernière AVD. Les projections budgétaires sont fondées sur l'engagement continu des autorités à poursuivre un rééquilibrage budgétaire dans le cadre de l'accord FEC

¹² Sur la base des émissions réalisées à fin 2023. On retrouve des tendances similaires chez d'autres pays membres de l'UEMOA.

appuyé par le FMI, axé en partie sur l'augmentation prévue des recettes fiscales de 0,5 % du PIB par an sur la période 2024-27, et ont été actualisées en fonction de l'évolution récente.

Encadré 1. Principales hypothèses du cadre macroéconomique

Croissance : le rééquilibrage budgétaire devrait freiner la croissance à 5,3 % entre 2024 et 2025. Par la suite, la croissance devrait s'établir en moyenne à 5,5 % jusqu'en 2034, sous l'effet de l'investissement public et des réformes structurelles dans le cadre de la Feuille de route gouvernementale 2020-25, qui devraient entraîner une expansion des activités à valeur ajoutée dans le secteur agro-industriel, moderniser l'industrie manufacturière, développer le tourisme et renforcer le rôle du Port de Lomé en tant que plaque tournante logistique. Ces efforts devraient stimuler l'investissement privé ainsi que les exportations. Ces projections sont nuancées par l'impact de l'insécurité régionale sur l'activité économique et les répercussions négatives du changement climatique (concernant par exemple la prévisibilité des précipitations), qui seront évalués plus en détail après l'achèvement des études du FMI et de la Banque mondiale dans les mois à venir.

Inflation : Après avoir culminé à 7,6 % en 2022, sous l'effet principalement de la hausse des prix des denrées alimentaires et des carburants, l'inflation globale (en glissement annuel) a ralenti à 3,3 % en octobre 2024 et l'inflation sous-jacente (hors énergie et produits alimentaires frais) à 2,2 %. Il est désormais prévu que l'inflation se stabilisera aux alentours de 2 % à long terme, un niveau conforme aux cibles de la BCEAO.

Recettes et dons : le recouvrement des recettes a dépassé les attentes en 2023 grâce à une meilleure administration des taxes prélevées au moment de l'importation et des recettes non fiscales provenant des redevances minières. D'autres dons ont également été perçus. Les autorités restent déterminées à augmenter les recettes de 0,5 point de pourcentage du PIB par an au moins jusqu'en 2027. Les réformes de la politique fiscale telles que la suppression complète des mesures introduites pendant la pandémie ; la création de nouvelles taxes et de nouveaux droits d'accise, et l'augmentation de celles et ceux existants ; et la réduction des exonérations seront appuyées par l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale. ¹Le recouvrement des arriérés, l'accélération du passage au numérique et le recours accru aux contrôles et aux analyses fondées sur les risques, telles que le recouplement des données des contribuables, permettront d'améliorer l'efficacité de l'administration fiscale.

Solde primaire : les autorités mettent en œuvre un rééquilibrage budgétaire de grande envergure afin de ramener le déficit budgétaire global en dessous de la barre de 3 % du PIB d'ici à 2025, conformément au cadre de convergence régional. En 2024, le déficit budgétaire primaire devrait être légèrement inférieur aux prévisions précédentes mais sa trajectoire future reste cohérente avec la réduction de la VA de la dette à moins de 55 % du PIB d'ici la fin de 2026. À long terme, le solde primaire devrait converger vers -0,5 % du PIB. Les principaux risques qui s'y opposent sont des pressions liées aux dépenses de sécurité et des chocs sur les prix des produits de base.

Investissement public : Les investissements dans les infrastructures et les dépenses de sécurité ont entraîné une augmentation des investissements publics en 2022-23. La part de l'investissement public devrait décroître dans les années à venir et fléchir jusqu'à une tendance à moyen terme d'environ 10 % du PIB.

Secteur extérieur : Les projections concernant la balance commerciale et le solde du compte des transactions courantes du Togo ont augmenté en raison de l'amélioration prévue des termes de l'échange du Togo depuis la dernière AVD. Le déficit des transactions courantes devrait désormais se stabiliser à court terme, parallèlement au repli des envois de fonds à leurs niveaux d'avant-pandémie^{1/}, avant de se résorber à moyen terme, sous l'effet des investissements antérieurs dans les infrastructures sur la productivité et les exportations, notamment par l'intermédiaire du port, ainsi que de la diminution des importations entraînée tant par le rééquilibrage budgétaire que par la hausse de la production intérieure. Il est prévu à 2 % à long terme.

^{1/} L'amélioration de l'analyse coûts-avantages des exonérations fiscales constitue une mesure de performance et de politique publique (PPA) dans le cadre de la politique de financement durable du développement de la Banque mondiale.

Encadré 1. Hypothèses principales du cadre macroéconomique¹ (suite et fin)
Tableau 1. Hypothèses principales du cadre macroéconomique par rapport à l'AVD précédente

(en pourcentage du PIB)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029-34
Real GDP Growth (Percent)									
Current DSA	6.0	5.8	5.6	5.3	5.3	5.5	5.5	5.5	5.5
Article IV (September 2024)	6.0	5.8	5.6	5.3	5.3	5.5	5.5	5.5	5.5
Inflation (Average, percent)									
Current DSA	4.5	7.6	5.3	3.3	2.3	2.0	2.0	2.0	2.0
Article IV (September 2024)	4.5	7.6	5.3	2.7	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Total Revenue (incl. grants, percent of GDP)									
Current DSA	17.1	17.6	19.8	18.8	18.6	19.1	19.5	19.9	21.0
Article IV (September 2024)	17.1	17.6	19.8	19.0	18.8	19.2	19.7	20.1	21.2
Primary Balance (Commitment basis, incl. grants, percent of GDP)									
Current DSA	-2.5	-5.9	-3.9	-3.7	-0.5	-0.6	-0.8	-1.0	-0.5
Article IV (September 2024)	-2.5	-5.9	-3.9	-4.0	-0.5	-0.6	-0.8	-1.0	-0.5
Exports of Goods and Services (Percent of GDP)									
Current DSA	23.7	26.6	25.5	25.7	25.6	26.0	26.2	26.2	26.3
Article IV (September 2024)	23.7	26.6	25.5	25.6	25.5	26.1	26.3	26.3	26.4
Current Account Balance (Percent of GDP)									
Current DSA	-2.2	-3.5	-2.9	-3.0	-2.9	-2.6	-2.2	-2.0	-2.0
Article IV (September 2024)	-2.2	-3.5	-2.9	-3.3	-3.3	-3.1	-2.5	-2.3	-2.4

Sources: Togolese authorities and IMF Staff calculations.

¹ Les envois de fonds devraient diminuer à environ 5 % du PIB à partir de 2026. La Banque mondiale a constaté que les envois de fonds vers l'Afrique subsaharienne ont ralenti en 2023 et signale des risques élevés pour les flux à partir de 2024.

8. Les besoins de financement du Togo seront déterminés par le niveau du service de la dette et devraient être couverts de plus en plus par des emprunts extérieurs, conformément à la stratégie de financement du pays. Les besoins bruts de financement au cours des six prochaines années devraient provenir des déficits primaires (12 %) et, surtout, du service de la dette (88 %). À mesure que le rééquilibrage budgétaire se poursuivra, la part du service de la dette continuera d'augmenter jusqu'à atteindre la quasi-totalité des besoins de financement entre 2030 et 2034. Sur la base de la stratégie de gestion de la dette à moyen terme des autorités, des projections concernant les prêts de la Banque mondiale et des hypothèses de financement actualisées pour 2024, les sources extérieures représenteront une part plus importante du financement que dans l'AVD précédente. Les hypothèses relatives aux parts et aux conditions de financement dans le scénario de référence sont fondées sur les projections de décaissements, lorsqu'elles sont disponibles, et sur les décaissements constatés entre 2018 et 2023 dans le cas contraire. Plus précisément :

- **Emprunts extérieurs.** Ces projections sont fondées sur les décaissements attendus au titre de l'accord FEC avec le FMI (12 % des nouveaux financements extérieurs entre 2024 et 2029) et de l'IDA¹³ (68 %) et sur leurs conditions officielles respectives dans le cadre de divers mécanismes.

¹³ Le Togo est actuellement classé comme un pays autre que petit au statut « uniquement IDA » présentant un risque modéré de surendettement extérieur. À ce titre, 88 % de l'allocation du pays prendrait la forme de crédits à 50 ans. Les 12 % restants sont des prêts à plus courte durée (SML) au titre de systèmes d'allocations basés sur la

(continued)

Ceci comprend un montant supplémentaire de 50 millions de dollars dans le cadre d'une opération de politique de développement (appui budgétaire) de la Banque mondiale pour 2024, qui a été approuvée en octobre 2024. Le reste du financement extérieur de projets est supposé être couvert principalement par la BOAD ainsi que d'autres créanciers multilatéraux et bilatéraux, tandis que les créanciers commerciaux devraient financer d'autres investissements à des conditions globalement conformes à celles qui ont été en vigueur ces cinq dernières années. Cette AVD comprend aussi un crédit commercial à court terme contracté en 2024, équivalent à 1,7 % du PIB, qui n'était pas inclus dans l'AVD précédente¹⁴ et qui crée un pic du service de la dette lorsqu'il arrive à échéance en mai 2025. Les autorités réfléchissent actuellement aux éventuelles façons de lisser le profil de la dette mais aucune opération de gestion de la dette n'est prise en compte dans le scénario de référence. L'élément don global de l'emprunt extérieur devrait être inférieur en 2024 à celui de la dernière AVD, en raison du nouveau crédit commercial, mais il retrouvera globalement la même trajectoire au cours de la période 2025–28, en raison de l'intensification des prêts de l'IDA, avant de diminuer par la suite à mesure que seront contractés davantage de prêts commerciaux.

- **Emprunts intérieurs.** Les ratios dette intérieure/PIB et service de la dette/recettes demeurent nettement supérieurs à la médiane des PFR (graphique 3), ce qui indique une vulnérabilité élevée. Ils devraient baisser à moyen terme avec la poursuite du rééquilibrage budgétaire et la diminution des besoins de financement intérieur à mesure que les autorités contractent davantage d'emprunts extérieurs. Les risques de refinancement restent élevés, mais ont atteint un pic en août 2024 et les émissions de cette année ont été entièrement souscrites, bien qu'assorties d'échéances plus courtes. Les hypothèses de financement intérieur continuent de supposer que les conditions sur les marchés financiers régionaux s'assoupliront à moyen terme, à mesure que le rééquilibrage budgétaire fait sentir ses effets et que les taux directeurs baissent, mais les rendements en 2025 ont été légèrement relevés par rapport à la précédente AVD en raison de l'incertitude qui persiste autour des perspectives régionales¹⁵. Les emprunts intérieurs sont supposés provenir des bons du Trésor (10 %), des obligations à 1-3 ans (40 %), des

performance (PBA) avec une échéance de 12 ans, une période de grâce de 6 ans, sans intérêt et ni frais de service et un élément de libéralité de 36 %. Conformément aux hypothèses qui sous-tendent le nouveau cadre de partenariat avec le Groupe de la Banque mondiale pour les exercices 2025 à 2029, les ressources de l'IDA devraient comprendre les allocations basées sur les résultats pour l'IDA-20 et les estimations pour les cycles IDA-21 (supposées rester constantes), ainsi que l'accès au guichet régional, au guichet spécial de financement des ripostes à la crise, au guichet de financement complémentaire et au guichet d'allocation pour la prévention et la résilience (sous réserve d'examens annuels satisfaisants). Les prêts à plus courte échéance devraient prendre fin au cours de l'exercice 2025, conformément aux directives de l'AVD.

¹⁴ Ce crédit a été contracté pour financer des importations ponctuelles dans le contexte du retard pris par la mobilisation de financements extérieurs et de financements intérieurs en début de période dans le contexte des tensions sur le marché régional. Les autorités prévoient de réduire les financements intérieurs d'un montant équivalent d'ici à la fin de 2024.

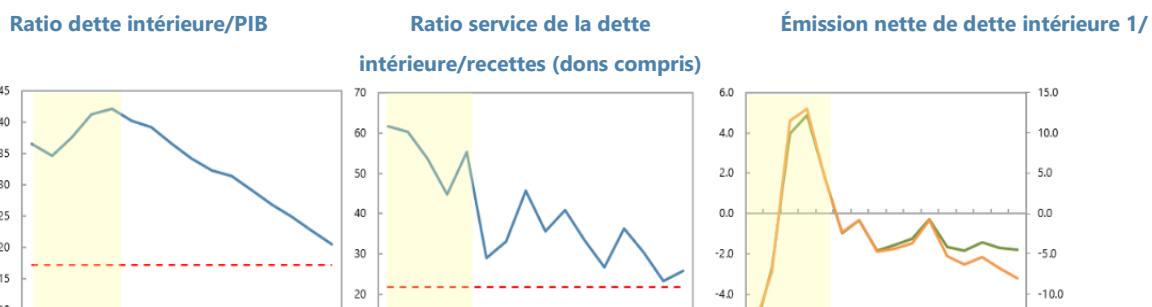
¹⁵ Les conditions de financement régionales ont connu une légère amélioration en 2024. Le rendement moyen pondéré des émissions de dette est tombé à 6,9 % en septembre, après avoir culminé à 8,4 % en avril, tandis que l'échéance moyenne pondérée était de 25 mois ; certains pays ont été en mesure d'émettre des obligations à 10 ans. L'échéance moyenne des titres du Togo s'est allongée à 20 mois pour ceux émis en août, contre 4 mois en janvier. Le rendement moyen pondéré des titres togolais est resté élevé, il est passé de son pic d'avril de 7,6 % à 7,3 % en juin, mais a ensuite augmenté à 7,5 % en août. Les perspectives demeurent très incertaines.

obligations à 4-7 ans (35 %) et des obligations à long terme (15 %). Le principal risque de détérioration est que les rendements obligataires restent élevés et que les autorités continuent de s'appuyer principalement sur les bons du Trésor.

9. Il ressort des outils de réalisme que le scénario macroéconomique de référence est globalement cohérent avec les antécédents récents du Togo et avec les répartitions entre pays, après prise en compte des chocs récents.

- Facteurs déterminants de la dynamique de la dette globale** Les projections de la dette publique globale restent inchangées par rapport à la dernière AVD mais sont nettement plus élevées que dans l'AVD réalisée il y a 5 ans (graphique 6, plage inférieure de gauche). L'importante erreur de prévision sur la dette était largement supérieure au 75^e centile des PFR et le principal facteur d'endettement a été le déficit primaire, qui s'est creusé sous l'effet de la riposte des autorités aux chocs qui se sont succédé depuis 2020 (plage inférieure de droite). L'important résiduel s'explique en partie par les ajustements stock-flux non expliqués (paragraphe 3). La réduction du déficit primaire et la croissance économique qu'annoncent les projections devraient faire baisser les niveaux d'endettement (plage inférieure du milieu). La dépréciation du taux de change réel devrait avoir des répercussions moins fortes que par le passé. En revanche, les taux d'intérêt réels devraient davantage contribuer à la création de dette, en raison des conditions de financement restrictives sur le marché régional.

Graphique 3. Togo : indicateurs de la dette publique intérieure, 2019–34



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

^{1/} L'émission nette de dette intérieure est estimée à partir des besoins de financement bruts du secteur public déduction faite du financement extérieur brut, des cessions d'actifs, d'autres ajustements et de l'amortissement de la dette intérieure. Elle ne tient pas compte de la dette à court terme émise et arrivée à échéance au cours de l'année calendaire.

Borrowing Assumptions (average over 10-year projection)		Value
Shares in new domestic debt issuance		
Medium and long-term		90%
Short-term		10%
Borrowing terms		
Domestic MLT debt		
Avg. real interest rate on new borrowing		4.3%
Avg. maturity (incl. grace period)		5
Avg. grace period		3
Domestic short-term debt		
Avg. real interest rate		4.2%

- **Dette extérieure.** Les projections de l'AVD actuelle font apparaître une augmentation équivalant à 2,1 % du PIB en 2024 par rapport à l'AVD précédente en raison de l'intégration du crédit commercial à court terme et d'opérations d'aide budgétaire plus importantes que prévu auparavant. Les projections à moyen terme à partir de 2025 sont similaires à celles de l'AVD précédente et sont nettement supérieures à celles de l'AVD réalisée il y a 5 ans. L'erreur de prévision se situe dans le 75^e centile des PFR et le résiduel positif s'explique par l'augmentation d'accès de la dernière tranche de l'accord FEC précédent (graphique 6, plage supérieure de droite). En termes de dynamique de la dette, la croissance devrait davantage contribuer à diminuer la dette que par le passé (plage supérieure du milieu), de la même manière que la dynamique du taux de change. Le déficit des transactions courantes devrait engendrer d'importants besoins de financement extérieur entraînés par les plans d'investissement dans les infrastructures et les importations dans le domaine de la sécurité pour faire face à l'insécurité accrue. Les résiduels considérables tiennent au fait que l'AVD est réalisée selon le critère de la monnaie de libellé, tandis que la balance des paiements est fondée sur des critères de résidence, ce qui exige une interprétation prudente.
- **Ajustement budgétaire.** L'ajustement du solde primaire sur trois ans entre 2024 et 26 équivaut à 3,3 % du PIB, ce qui traduit les mesures de rééquilibrage budgétaire visant à ramener le déficit global en dessous du niveau fixé par le critère de convergence correspondant de l'UEMOA (graphique 7, panneau supérieur gauche). Bien qu'il se situe dans le quartile supérieur des ajustements budgétaires généralement réalisés dans le cadre de programmes appuyés par le FMI pour les PFR, cet ajustement est jugé réalisable, avec des mesures qui portent à la fois sur les recettes et les dépenses. En effet, le rééquilibrage prévoit des mesures sur le plan de la politique et de l'administration fiscales - décrites dans l'encadré 1 - et le Togo a de solides antécédents en matière de rééquilibrage dans le cadre du précédent programme appuyé par le FMI. Les autorités sont parties sur de bonnes bases en augmentant les recettes de 0,9 % du PIB en 2023 et sont en bonne voie d'atteindre les objectifs de recettes fixés pour 2024. Le rééquilibrage des dépenses sera principalement axé sur la réduction de l'investissement public, une démarche qui présente un risque de mise en œuvre plus faible que de réduire les dépenses courantes primaires. Toutefois, l'amplification des risques de sécurité pourrait entraîner des dépenses d'investissement plus élevées que prévu pour y remédier et donc freiner le rééquilibrage budgétaire.
- **Rééquilibrage budgétaire et croissance.** Les projections relatives à la croissance économique sont jugées réalisistes malgré l'important rééquilibrage budgétaire. La croissance devrait être légèrement inférieure en 2024 et légèrement supérieure en 2025 aux projections réalisées avec tous les multiplicateurs budgétaires (graphique 7, plage supérieure de droite) mais elle cadre avec un multiplicateur de 0,1 %, ce qui se situe dans la fourchette plausible trouvée dans les études antérieures. En outre, en prenant en compte les opérations ponctuelles du secteur bancaire dans les dépenses primaires en 2024 (plutôt qu'au-dessous de la ligne), le déficit primaire est maintenu à un niveau relativement élevé en 2024 et le rééquilibrage est plus

marqué en 2025 que si l'opération est exclue¹⁶. L'opération ne devrait pas avoir un effet trop néfaste sur la demande et la croissance globales. Elle peut donc être ignorée dans la projection des effets du rééquilibrage budgétaire sur la croissance. La trajectoire projetée de la croissance tient également compte de l'effet différé sur la productivité d'investissements antérieurs dans les infrastructures au niveau des zones industrielles et du port.

- **Investissement public et croissance.** Les projections de l'investissement privé sont inchangées par rapport à la dernière AVD, mais les projections de l'investissement public ont été légèrement révisées à la baisse pour tenir compte de l'évolution récente des finances publiques. Selon les prévisions, la contribution de l'investissement public à la croissance sera de 10,1 %, soit un niveau inférieur à la contribution historique de 10,7 % (graphique 7, plage inférieure de droite).

CLASSEMENT DU PAYS ET ELABORATION DES TESTS DE RESISTANCE DES SCENARIOS

10. La capacité d'endettement du Togo reste moyenne. L'indice composite, qui permet de mesurer les effets de plusieurs facteurs à l'aide de la moyenne pondérée de variables institutionnelles (à savoir la croissance réelle du PIB, les envois de fonds, les réserves de change et la croissance mondiale) demeure à 3,01 et reste dans la fourchette indiquant que le Togo présente une capacité d'endettement moyenne.¹⁷ Les seuils applicables à l'endettement extérieur et les repères pour la dette publique totale figurent dans le tableau 4 du texte.

11. Des tests de résistance normalisés sont effectués pour noter la viabilité de la dette du Togo. Six tests normalisés ont été appliqués à la fois à l'analyse de viabilité de la dette publique et à l'analyse de viabilité de la dette extérieure en simulant des chocs par défaut sur la croissance du PIB réel, le solde primaire, les exportations, les autres flux financiers entrants issus de transferts courants et d'IDE et le taux de change ainsi qu'une combinaison de plusieurs chocs. Par ailleurs, le test de résistance appliqué aux passifs conditionnels suppose un choc de 13,7 % du PIB, ce qui comprend la valeur par défaut de 5 % du PIB pour les marchés financiers, à 6,7 % du PIB pour les risques associés aux PPP et à 2 % pour la dette des entreprises publiques (voir paragraphe 2). Les projections de référence pour la dette et les projections dans le cadre de ces tests de résistance normalisés sont évaluées par rapport aux seuils correspondant à une capacité d'endettement moyenne. L'économie togolaise ne présente pas de caractéristiques marquées, comme les catastrophes naturelles, une forte dépendance aux exportations de produits de base, un recours important aux marchés financiers ou d'autres particularités qui pourraient justifier que l'on procède de surcroît à des tests de résistance sur mesure. Le FMI et la Banque mondiale élaborent des études sur l'incidence du changement climatique au Togo et les éventuelles mesures d'atténuation, qui serviront à

¹⁶ L'exclusion de l'opération bancaire en 2024 ramènerait le déficit primaire de 3,7 % du PIB à 2,2 % et la croissance en ligne avec les projections sous un multiplicateur budgétaire de 0,2.

¹⁷ On estime qu'un pays dispose d'une capacité d'endettement moyenne lorsque l'indicateur composite se situe entre 2,69 et 3,05 (inclus).

concevoir un scénario personnalisé pour une future AVD.

Tableau 4 du texte. Togo : capacité d'endettement et seuils applicables

Country	Togo		
Country Code	742		
Debt Carrying Capacity	Medium		
Final	Classification based on current vintage	Classification based on the previous vintage	Classification based on the two previous vintage
Medium	Medium 3.01	Medium 3.01	Medium 2.99
APPLICABLE		APPLICABLE	
EXTERNAL debt burden thresholds		TOTAL public debt benchmark	
PV of debt in % of Exports GDP	180 40	PV of total public debt in percent of GDP	55
Debt service in % of Exports Revenue	15 18		

ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE EXTERIEURE

12. Malgré un dépassement durant un an des indicateurs du service de la dette dans le scénario de référence, le modèle signale un faible risque de surendettement extérieur. L'ajout du financement à court terme du commerce extérieur se traduit par un dépassement marginal du seuil du ratio service de la dette/exportations (15,5 % contre 15,0 %) et un dépassement plus notable du ratio service de la dette/recettes (23,3 % contre 18 %). Les indicateurs du service de la dette reviennent en dessous de ces seuils à partir de 2026 dans le scénario de référence et dans le scénario de test de résistance, et continuent de baisser alors que les déficits budgétaires restent maîtrisés et que les exportations se redressent. Le service de la dette extérieure donne lieu à d'autres obligations notables à court terme sur des prêts aux conditions du marché, envers la BOAD, EXIM Bank of China, la Société Générale et Bank of Tokyo. Des versements compris entre 20 et 50 millions de DTS au titre de précédents accords FEC conclus avec le FMI sont exigibles sur la période 2024-29. Les deux autres indicateurs de la dette extérieure restent inférieurs à leurs seuils respectifs dans le scénario de référence et dans le scénario des tests de résistance. Dans le scénario de référence, la VA de la dette extérieure CGE est estimée à 20,0 % du PIB en 2023 et augmente à 21,6 % du PIB en 2024 avant de baisser à 16,5 % du PIB d'ici à 2029 (tableaux 1 et 3 et graphique 4). Le ratio VA de la dette extérieure CGE/exportations est de 78,4 % en 2023 et devrait diminuer à 63,3 % d'ici 2029.

13. Les indicateurs du service de la dette sont au-dessus de leurs seuils lors des tests de résistance en 2025, mais tombent en dessous de ceux-ci par la suite, tandis que les autres indicateurs restent en dessous de leurs seuils. Comme dans le scénario de référence, le test de résistance indique un dépassement ponctuel des indicateurs du service de la dette avant de retomber en dessous des seuils à partir de 2026. L'application des tests de résistance entraîne une forte augmentation des

indicateurs de l'encours de la dette entre 2024 et 2026, sans pour autant qu'ils dépassent leurs seuils. Des chocs sur les exportations exerçaient le plus fort impact sur le ratio VA de la dette/PIB ainsi que, sans surprise, sur les ratios VA de la dette/exportations et service de la dette/exportations. Le ratio service de la dette/recettes se rapproche le plus de son seuil sous l'effet du choc le plus extrême, provoqué par une dépréciation ponctuelle, qui augmenterait le coût de remboursement de la dette libellée en monnaie étrangère. Cependant, ce risque est modéré car environ deux tiers de la dette extérieure est libellée en euro (y compris le crédit commercial à court terme) et en franc CFA (celle de la BOAD), le franc CFA étant arrimé à l'euro.

14. Les résultats mettent en évidence des tensions sur les liquidités à court terme, qui pourraient être atténuées par une opération de refinancement, tandis que l'incidence des efforts visant à mobiliser davantage de recettes intérieures et à stimuler les exportations sera plus notable à moyen et à long terme. Après un dépassement durant un an, le ratio du service de la dette/recettes offre une certaine marge d'absorption des chocs, tandis que tous les autres indicateurs offrent d'une marge considérable (graphique 8). Les autorités sont en phase de discussion avancée avec le Groupe de la Banque mondiale concernant l'utilisation d'un instrument de garantie du financement du commerce à court terme (STTF) qui pourrait permettre de refinancer le crédit commercial arrivant à échéance en mai 2025 à des conditions plus favorables et avec la possibilité de reconduire le nouvel instrument pendant une période de trois ans afin d'éviter un dépassement. Conjuguée à une aide budgétaire plus importante que prévu et à un calendrier de remboursement progressif, cette mesure permettrait de dégager des marges plus confortables en respectant les seuils de risque extérieur au cours des années à venir. L'accroissement des recettes constitue aussi une priorité pour maîtriser les risques liés d'endettement à moyen terme. Compte tenu des répercussions potentielles de chocs sur les exportations, les efforts visant à élargir et à diversifier la base d'exportations, notamment par le développement de chaînes de valeur et d'une logistique commerciale centrées autour du port, permettraient d'atténuer davantage les risques. L'amélioration de la capacité de gestion de la dette, notamment dans le cadre de l'assistance technique dispensée par la Banque mondiale, permettrait également d'accroître la résilience aux chocs sur la dette extérieure.

RISQUE GLOBAL DE SURENDETTEMENT PUBLIC

15. Le ratio VA de la dette publique globale/PIB reste au-dessus du repère fixé dans le scénario de référence en 2024-25, ce qui indique un risque élevé de surendettement global. Dans le scénario de référence, la dette publique passe de 68,0 % du PIB en 2023 à un pic de 69,7 % en 2024, en raison du coût de la recapitalisation des banques, avant de diminuer progressivement sous l'effet du rééquilibrage budgétaire. De la même manière, le ratio VA de la dette publique/PIB atteint 60,7 % en 2024, contre 55 % pour le repère, ce qui s'explique en partie par le resserrement du marché régional. Ce ratio diminuerait ensuite à 54,5 % en 2026 sous l'effet du rééquilibrage budgétaire et d'un degré de concessionnalité plus élevé sur la dette extérieure (tableaux 2 et 4 et graphique 5). Le maintien d'une croissance vigoureuse, le respect des critères de convergence régionaux relatifs au déficit et des niveaux élevés de financements concessionnels permettraient de réduire ce ratio à 37,1 % du PIB en 2034.

16. La dette publique est particulièrement vulnérable à la concrétisation de passifs conditionnels.

Le test de résistance appliquant une concrétisation des passifs conditionnels combinés exerce l'effet le plus important sur l'ensemble des ratios de la dette publique. Dans ce scénario, le ratio VA de la dette publique globale/PIB continue d'augmenter en 2025 puis diminue progressivement jusqu'à passer en dessous du repère en 2031. Dans le scénario historique, ce ratio reste au-dessus du repère pendant toute la période de projection car il est supposé que les déficits primaires restent à des niveaux élevés.

17. Si l'accumulation de dette inexplicable venait à se poursuivre dans les mêmes proportions que ces dernières années, le passage à un risque de surendettement modéré serait décalé d'un an.

Pour évaluer les possibles effets des ajustements stock-flux inexplicables, les services du FMI ont élaboré un autre scénario dans lequel un ajustement stock-flux équivalent à 1,0 % du PIB (la moyenne sur la période 2017–23) est ajouté à 2024 et dont le volume diminue de 0,2 % du PIB chaque année jusqu'à atteindre zéro en 2029, ce qui reproduit la meilleure discipline budgétaire obtenue dans le cadre du programme appuyé par l'accord FEC avec le FMI. Dans ce scénario, la dette atteint 70,8 % du PIB en 2024 et diminue par la suite. Le ratio VA de la dette publique/PIB ne diminue pas au-dessous de 55 % avant 2027 (voir tableau 5 et graphique 9). Cela confirme la nécessité de parfaitement comprendre ces écarts afin de ne pas avoir à procéder à un nouveau rééquilibrage budgétaire.

NOTATION DU RISQUE ET FACTEURS DE VULNERABILITÉ

18. Le Togo reste exposé à un risque modéré de surendettement extérieur et à un risque élevé de surendettement public global :

- Le ratio VA de la dette publique globale/PIB devrait rester au-dessus du repère indicatif jusque fin 2025, ce qui veut dire que le Togo reste exposé à **un risque élevé de surendettement global.**
- Les dépassements des deux seuils du service de la dette extérieure se produisent dans le scénario de référence et dans le scénario des tests de résistance, mais ils sont ponctuels et donc exclus de l'analyse. Par la suite, les indicateurs reviennent en dessous de leurs seuils. Tous les autres indicateurs de viabilité de la dette extérieure CGE devraient rester en deçà de leurs seuils indicatifs tout au long de la période de projection (2024–44) dans le scénario de référence et les scénarios des tests de résistance. Cela signifie que cette AVD continue de signaler un faible risque de surendettement extérieur. Les services du FMI estiment que, même s'ils se produisent à court terme, les dépassements ne devraient pas être réintégrés en apportant l'élément d'appréciation, puisque cela ferait passer l'évaluation à un risque élevé de surendettement extérieur, et des efforts sont en cours pour lisser le profil du service de la dette. Ceux-ci englobent des discussions avancées avec le Groupe de la Banque mondiale sur l'utilisation d'un instrument de garantie du financement du commerce à court terme (STTF) et sur le possible recours au surcroît d'aide budgétaire de l'IDA afin de réduire les besoins de financement

extérieur à court terme. Toutefois, il ressort de la présente AVD que la dette extérieure fondée sur la résidence reste probablement nettement plus élevée que ne le montrent les données utilisant le critère de la monnaie de libellé¹⁸. En outre, le durcissement des conditions sur le marché régional a montré que cela peut pousser les autorités à emprunter davantage à l'extérieur que ce qui est actuellement prévu. Conformément à la note d'orientation sur le CVD pour les PFR, un élément d'appréciation est donc retenu, ce qui **maintient le risque de surendettement extérieur du Togo à un niveau modéré**.

19. La dette publique du Togo est considérée comme viable, mais il n'y a aujourd'hui qu'une marge restreinte d'absorption des chocs sur la dette extérieure (contre « certaine marge d'absorption » dans la dernière AVD). La dette est jugée viable car i) le rééquilibrage budgétaire appuyé par l'accord au titre de la FEC avec le FMI devrait ramener le ratio VA de la dette publique/PIB sous le repère correspondant à un risque élevé d'ici à 2026, ii) à l'exception d'un dépassement ponctuel des indicateurs du service de la dette en 2025, tous les indicateurs de l'analyse de viabilité de la dette extérieure restent en dessous de leurs seuils respectifs dans les scénarios de référence et de choc et tendent à s'inscrire en baisse à moyen terme, par ailleurs les perspectives d'un lissage du profil du service de la dette en 2025 sont bonnes, et iii) l'accès du Togo au marché de l'UEMOA et l'appui des institutions régionales de financement renforcent la capacité d'endettement du pays en francs CFA. Appliqué au cas du Togo, le niveau de détail de la notation utilisé pour les pays présentant un risque de surendettement extérieur jugé modéré indique que le pays dispose désormais *d'une marge d'absorption des chocs restreinte* en raison des dépassements des ratios du service de la dette en 2025 (graphique 8). Cela signifie que la présence du choc médian observé, dont l'effet est particulièrement notable sur le ratio service de la dette extérieure/recettes, pourrait exposer le Togo à un risque élevé de surendettement.

20. Les principaux risques pour la viabilité de la dette proviennent des pressions sur les finances publiques, des conditions du marché restrictives et de la concrétisation de passifs conditionnels. Il demeure essentiel de poursuivre les progrès en matière de mobilisation des recettes afin d'appuyer le rééquilibrage budgétaire et de préserver une marge d'absorption des chocs. Des augmentations ultérieures du nombre d'incidents liés à l'insécurité pourraient exercer des pressions sur les dépenses, ce qui pourrait accroître les besoins d'emprunt et rendre plus difficile la réduction du risque global de surendettement à un niveau modéré d'ici 2026. Les niveaux élevés d'endettement intérieur du Togo dans un contexte de tensions sur le marché régional augmentent les coûts du service de la dette et amplifient les risques liés aux taux d'intérêt et aux refinancements. Ces facteurs risquent également de pousser les autorités à prendre des décisions d'emprunt non optimales. Les tests de résistance indiquent que le Togo est exposé à la concrétisation de passifs conditionnels, sachant que les retards dans la communication de la dette des entreprises publiques et la persistance d'ajustements stock-flux inexplicables pourraient entraîner des révisions à la hausse des niveaux d'endettement qui pourraient nécessiter un rééquilibrage budgétaire supplémentaire.

¹⁸ L'absence de données sur le marché secondaire empêche de se fonder sur le critère de résidence dans cette AVD mais les données de la BCEAO sur le lieu de résidence des détenteurs de titres au moment de l'émission laissent apparaître qu'un montant important (70 à 80 %) de la dette est probablement détenu en dehors du Togo.

21. Les services du FMI recommandent aux autorités de redoubler d'efforts pour améliorer la gestion de la dette du secteur public afin de réduire les tensions sur la liquidité à court terme, de renforcer la coordination avec l'information budgétaire et de poursuivre leurs efforts destinés à recenser les détenteurs de dette libellée en monnaie nationale. L'accent que met la stratégie de gestion de la dette à moyen terme pour 2024–26 sur l'allongement des échéances et le rééquilibrage des emprunts en faveur de la dette extérieure reste judicieux. Toutefois, les coûts et les risques liés aux nouveaux endettements qui s'écartent du plan d'emprunt convenu et de la stratégie d'endettement à moyen terme devraient être évalués plus rigoureusement afin de s'assurer qu'ils n'exacerbent pas inutilement les vulnérabilités liées à la dette ; la communication des raisons de ces écarts dans la stratégie d'endettement à moyen terme renforcerait la transparence et contribuerait à réduire le risque qu'il ne se répète à l'avenir. Les autorités devraient continuer d'accélérer la communication des données relatives à la dette des entreprises publiques, qui pourraient figurer dans le bulletin statistique de la dette. La création d'un groupe de travail chargé d'assurer la cohérence entre les comptes budgétaires, monétaires et de la dette constitue une initiative bienvenue pour contrer l'accumulation inexplicable de dette. Enfin, les autorités devraient, en coordination avec la BCEAO, poursuivre les efforts visant à mettre en place un mécanisme de suivi du lieu de résidence des détenteurs de titres régionaux après l'émission de ces derniers.

VUES DES AUTORITES

22. Les autorités ne remettent pas en question le calcul d'un risque élevé de surendettement global mais elles contestent l'utilisation d'un élément d'appréciation, qui relève le risque estimé de surendettement extérieur à « modéré » (contre le risque « faible » calculé par le signal mécanique), comme elles l'avaient fait dans l'AVD précédente en septembre 2024. Elles estiment que les risques découlant de la dette libellée en monnaie nationale sont déjà pris en compte dans l'évaluation des risques globaux de surendettement et ne considèrent pas que ces risques devraient servir à justifier le recours à un élément d'appréciation sur la dette extérieure. Cela dit, elles acceptent de travailler avec les services du FMI pour mieux déterminer la résidence des détenteurs de créances libellées en monnaie nationale afin de réduire l'incertitude qui a donné lieu au recours à un élément d'appréciation.

Tableau 1. Togo : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2021–44

	Actual		Projections						Historical		Projections	
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2034	2034	Average 8/
External debt (nominal) 1/ of which: public and publicly guaranteed (PPG)	27.3	26.2	25.9	29.5	29.0	29.9	30.6	30.8	30.4	29.6	20.0	30.3
Change in external debt	-0.4	-1.0	-0.4	3.7	-0.5	0.8	0.7	0.2	-0.4	0.2	-1.3	1.9
Identified net debt-creating flows	-0.1	5.6	2.1	3.6	3.3	2.9	2.4	2.2	2.2	2.1	6.3	3.9
Non-interest current account deficit	1.3	3.0	2.4	2.6	2.4	2.2	1.8	1.7	1.7	1.6	5.7	3.2
Deficit in balance of goods and services	10.3	12.2	10.7	9.7	8.8	7.9	7.5	7.3	7.4	7.3	11.6	10.9
Exports	23.7	26.6	25.5	25.7	25.6	26.0	26.2	26.1	26.4	25.6	7.8	7.8
Imports	34.0	38.8	36.2	35.4	34.4	33.9	33.7	33.5	33.5	33.7	34.2	34.2
Net current transfers (negative = inflow) of which: official	-7.9	-6.6	-7.6	-6.5	-5.7	-5.0	-5.0	-5.0	-5.0	-5.0	-6.8	-6.8
Other current account flows (negative = net inflow)	-0.4	-0.7	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0
Net PDI (negative = inflow)	-0.6	-0.6	-0.7	-0.6	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.9	-0.9
Endogenous debt dynamics 2/	0.8	1.5	1.9	1.9	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.2	1.2
Contribution from nominal interest rate	-2.7	1.2	-2.2	-0.9	-0.9	-1.1	-1.2	-1.3	-1.3	-1.3	-1.1	-1.1
Contribution from real GDP growth	0.4	0.5	0.5	0.4	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.5	0.5
Contribution from price and exchange rate changes	-1.5	-1.6	-1.3	-1.3	-1.5	-1.5	-1.5	-1.6	-1.6	-1.6	3.0	3.0
Residual 3/	-0.3	-6.6	-2.5	0.1	-3.8	-2.1	-1.7	-1.9	-2.6	-2.0	-7.6	-7.6
<i>of which: exceptional financing</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.0	2.0
Sustainability indicators	20.0	21.6	19.7	18.9	18.3	17.4	16.5	17.2	19.4	19.4
PV of PPG external debt-to-GDP ratio	78.4	84.3	77.0	72.9	69.7	66.4	63.3	65.1	65.9	65.9
PV of PPG external debt-to-exports ratio	5.2	8.3	8.2	8.4	9.2	8.3	7.2	6.5	5.1	6.4	6.2	6.2
PPG debt service-to-exports ratio	8.1	14.6	12.5	12.9	23.3	13.5	12.0	10.2	8.9	6.5	6.2	6.2
Gross external financing need (Billion of U.S. dollars)	0.3	0.5	0.6	0.6	0.9	0.7	0.7	0.7	0.7	1.0	3.8	3.8
Key macroeconomic assumptions												
Real GDP growth (in percent)	6.0	5.8	5.6	5.3	5.3	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.0	5.5
GDP deflator in US dollar terms (change in percent)	6.3	7.7	5.6	2.1	1.7	2.3	1.8	1.9	2.0	2.0	-0.5	-0.5
Effective interest rate (percent) 4/	1.7	1.8	2.0	1.6	1.9	1.4	1.2	1.1	0.9	1.0	1.6	1.1
Growth of exports of GEs (US dollar terms, in percent)	14.4	9.7	6.8	8.5	6.8	9.5	8.3	7.6	7.1	7.9	7.9	7.9
Growth of imports of GEs (US dollar terms, in percent)	18.5	11.5	3.9	5.3	4.1	6.5	6.8	6.9	7.5	7.6	9.0	9.0
Grant element of new public sector borrowing (in percent)	15.3	15.1	...	38.3	52.0	56.3	58.6	63.5	61.0	39.8	31.2	31.2
Government revenues (excluding grants, in percent of GDP)	10	1.1	1.4	0.5	0.5	1.71	1.76	1.81	1.91	2.09	2.35	2.35
Aid flows (in Billion of US dollars) 5/	4.9	4.2	4.1	3.8	3.1	2.2	1.1	1.1
Grant-equivalent financing (in percent of external financing) 6/	53.1	63.3	66.4	68.5	72.6	71.5	51.4	...	3.3
Nominal GDP (Billion of US dollars)	8	8	9	10	10	11	12	13	14	20	42	42
Nominal dollar GDP growth	12.7	-2.3	11.5	7.5	7.1	8.0	7.4	7.5	7.6	7.6	4.4	7.6
Memorandum items:												
PV of external debt 7/	20.0	21.6	19.7	18.9	18.3	17.4	16.5	17.2	19.4	19.4
In percent of exports	78.4	84.3	77.0	72.9	69.7	66.4	63.3	65.1	65.9	65.9
Total external debt-service-to-exports ratio	5.2	8.3	8.2	8.4	15.5	9.2	8.3	7.2	6.5	5.1	6.4	6.4
PV of PPG external debt (in Billion of US dollars)	1.8	2.1	2.1	2.1	2.2	2.3	2.3	3.5	8.2	8.2
(PV/Pt-1)/GDPpt-1 (in percent)	2.2	4.0	2.8	3.3	-0.5	0.7	0.7	0.4	0.4	1.6	0.8	0.8
Non-interest current account deficit: debt ratio					-1.1	2.9	1.4	1.1	1.4	2.2	1.5	1.5

Sources: Country authorities and staff estimates and projections.

1/ Includes both public and private sector external debt.

2/ Derived as $(r - g + \rho)/[r + g + \rho]$ times previous period debt ratio, with r = nominal interest rate, g = real GDP growth rate, and ρ = growth rate of GDP deflator in U.S. dollar terms.

3/ Includes exceptional financing (i.e., changes in areas and debt relief); changes in gross foreign assets; and valuation adjustments. For projections also includes contribution from price and exchange rate changes.

4/ Current-year interest payments divided by previous period debt stock.

5/ Defined as grants, concessional loans, and debt relief.

6/ Grant-equivalent financing includes grants provided directly to the government and through new borrowing (difference between the face value and the PV of new debt).

7/ Assumes that PV of private sector debt is equivalent to its face value.

8/ Historical averages are generally derived over the past 10 years, subject to data availability, whereas projections averages are over the first year of projection and the next 10 years.

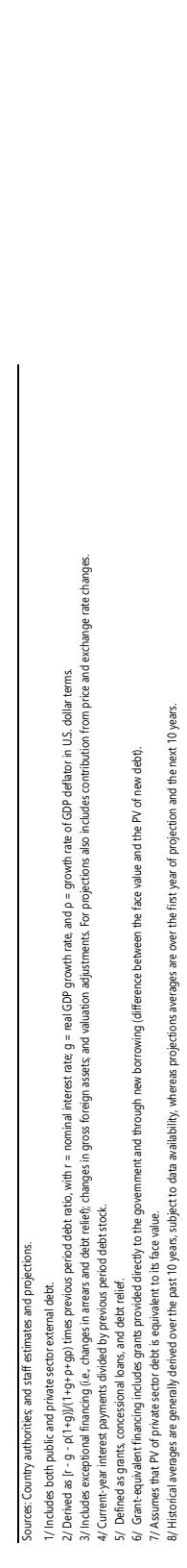


Tableau 2. Togo : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2021–44
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Actual										Projections					Average ⁶	
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	Historical	Projections	
Public sector debt ^{1/} of which: external debt	64.9 27.3	67.4 26.2	68.0 25.9	69.7 29.0	68.2 29.9	66.4 30.6	64.8 30.8	63.1 30.4	61.8 30.9	51.3 30.9	34.9 29.6	39.0 29.5	61.0 30.3	30.3	30.3	30.3	
Change in public sector debt																	
Identified debt-creating flows	2.7 1.7	2.5 4.3	0.6 0.8	1.8 1.3	-1.6 -1.8	-1.8 -2.1	-1.6 -1.7	-1.7 -1.6	-1.3 -2.0	-2.0 -2.0	-1.5 -1.5	-1.7 -1.7	-1.7 -1.7	-1.7 -1.7	2.7 2.7	0.9 0.9	
Primary deficit	2.5 1.8	5.9 2.5	3.9 3.1	3.7 2.2	0.5 1.6	0.6 1.5	0.8 1.4	1.0 1.3	1.1 1.2	0.4 0.8	0.4 0.4	0.4 0.4	0.4 0.4	0.4 0.4	2.7 2.7	0.9 0.9	
Revenue and grants of which: grants	17.1 1.8	17.6 2.5	19.8 3.1	18.8 2.2	18.6 1.6	19.1 1.5	19.5 1.4	19.9 1.3	20.3 1.2	21.7 1.2	23.6 0.8	21.7 0.4	21.7 0.4	21.7 0.4	21.7 0.4	20.2 20.2	
Primary noninterest expenditure	19.6 19.6	23.5 23.5	23.8 22.6	19.1 19.1	19.7 19.7	20.3 20.8	20.8 21.4	20.8 21.4	21.4 22.1	24.3 24.3	24.3 24.3	24.3 24.3	24.3 24.3	24.3 24.3	24.3 24.3	21.1 21.1	
Automatic debt dynamics	-0.8 -0.8	-1.5 -1.5	-3.2 -3.2	-2.4 -2.4	-2.2 -2.4	-2.4 -2.4	-2.9 -2.7	-2.7 -2.7	-2.7 -2.7	-2.4 -2.4	-1.9 -1.9	-1.9 -1.9	-1.9 -1.9	-1.9 -1.9	-1.9 -1.9	-1.9 -1.9	
Contribution from interest rate/growth differential of which: contribution from average real interest rate of which: contribution from real GDP growth	3.2 -3.5	-4.0 -3.6	-2.6 -3.6	-24 -34	-22 -35	-24 -36	-29 -35	-29 -34	-27 -33	-27 -28	-24 -28	-24 -28	-24 -28	-24 -28	-24 -28	-24 -28	
Contribution from real exchange rate depreciation	2.5 2.5	2.5 2.5	-0.5 -0.5	
Other identified debt-creating flows	0.0 0.0																
Prioritization receipts (negative)	0.0 0.0																
Recognition of contingent liabilities (e.g. bank recapitalization)	0.0 0.0																
Debt relief (HIPC and other)	0.0 0.0																
Other debt creating or reducing flow (please specify)	0.9 0.9	-1.8 -0.2	-0.2 0.5	0.2 0.5	0.0 0.0	0.5 0.5	0.0 0.0	0.5 0.0	0.0 0.0	0.0 0.0	0.1 0.0	0.2 0.0	0.2 0.0	0.2 0.0	0.2 0.0	0.2 0.0	
Residual																	
Sustainability indicators																0 0	0 0
PV of public debt-to-GDP ratio ^{2/}	60.6	60.7	57.7	54.5	51.5	48.8	47.1	37.1	24.7						
PV of public debt-to-revenue and grants ratio	305.4	322.1	309.6	285.9	263.8	245.8	232.4	171.1	103.6						
Debt service-to-revenue and grants ratio ^{3/}	60.8	57.3	63.7	40.3	54.4	58.1	46.8	50.5	41.8	32.0	11.9				
Gross financing need ^{4/}	12.9	16.0	17.0	11.3	10.6	11.7	10.0	11.0	9.6	7.3	3.3						
Key macroeconomic and fiscal assumptions																	
Real GDP growth (in percent)			60.6	60.7	57.7	54.5	51.5	48.8	47.1	37.1	24.7						
Average nominal interest rate on external debt (in percent)	1.6	1.9	2.0	1.6	1.9	1.4	1.2	1.1	0.9	1.0	1.6	1.9	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
Average real interest rate on domestic debt (in percent)	3.1	2.1	3.4	3.0	3.3	3.5	3.5	3.4	3.5	3.6	4.4	3.4	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5
Real exchange rate depreciation (in percent + indicates depreciation)	9.8	10.2	-2.2	3.9
Inflation rate GDP deflator (in percent)	2.5	3.7	2.9	2.2	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	1.3	2.0	0	0	0	0
Growth of real primary spending (deflated by GDP deflator, in percent)	-2.5	26.8	6.9	-0.2	-10.9	8.6	9.2	8.1	8.2	6.6	6.6	8.9	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9
Primary deficit that stabilizes the debt-to-GDP ratio ^{5/}	-0.2	3.3	3.4	1.9	2.0	2.4	2.4	2.7	2.4	2.5	1.9	2.2	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4
PV of contingent liabilities (not included in public sector debt)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources: Country authorities, and staff estimates and projections.

1/ Coverage of debt: The central government plus social security, government-guaranteed debt, non-guaranteed SOE debt. Definition of external debt is Currency-based.

2/ The underlying PV of external debt-to-GDP ratio under the public DSA differs from the external DSA with the size of differences depending on exchange rates projections.

3/ Debt service is defined as the sum of interest and amortization of medium and long-term and short-term debt.

4/ Gross financing need is defined as the primary deficit plus debt service plus the stock of short-term debt at the end of the last period and other debt creating/defunding flows.

5/ Defined as a primary deficit minus a change in the public debt-to-GDP ratio (-); a primary surplus, which would stabilize the debt ratio only in the year in question.

6/ Historical averages are generally derived over the past 10 years, subject to data availability, whereas projections averages are over the first year of projection and the next 10 years.

Tableau 3. Togo : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2024–34

	Projections 1/										
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
PV of debt-to-GDP ratio											
Baseline	22	20	19	18	17	17	16	16	17	17	17
A. Alternative Scenarios											
A1. Key variables at their historical averages in 2024–2034 2/	22	20	20	20	20	20	21	22	23	24	25
B. Bound Tests											
B1. Real GDP growth	22	20	20	19	18	17	17	17	17	18	18
B2. Primary balance	22	21	21	20	19	19	19	19	19	20	20
B3. Exports	22	22	25	24	23	22	22	22	22	22	22
B4. Other flows 3/	22	22	23	22	21	20	20	20	20	20	20
B5. Depreciation	22	25	21	20	19	18	18	19	19	19	20
B6. Combination of B1–B5	22	23	23	22	21	20	20	20	20	20	20
C. Tailored Tests											
C1. Combined contingent liabilities	22	22	21	20	20	19	20	20	20	20	21
C2. Natural disaster	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Commodity price	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Market Financing	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Threshold	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
PV of debt-to-exports ratio											
Baseline	84	77	73	70	66	63	63	63	63	64	65
A. Alternative Scenarios											
A1. Key variables at their historical averages in 2024–2034 2/	84	79	78	78	78	78	80	83	87	91	95
B. Bound Tests											
B1. Real GDP growth	84	77	73	70	66	63	63	63	63	64	65
B2. Primary balance	84	81	80	77	73	71	72	73	74	74	76
B3. Exports	84	98	130	124	119	114	112	111	111	111	110
B4. Other flows 3/	84	86	90	86	82	78	77	77	77	77	77
B5. Depreciation	84	77	65	62	59	56	56	56	57	58	59
B6. Combination of B1–B5	84	95	82	98	93	89	88	88	88	88	89
C. Tailored Tests											
C1. Combined contingent liabilities	84	86	81	78	75	74	75	75	75	77	79
C2. Natural disaster	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Commodity price	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Market Financing	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Threshold	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
Debt service-to-exports ratio											
Baseline	8	16	9	8	7	7	5	5	5	5	5
A. Alternative Scenarios											
A1. Key variables at their historical averages in 2024–2034 2/	8	16	10	9	8	8	6	6	6	7	7
B. Bound Tests											
B1. Real GDP growth	8	16	9	8	7	7	5	5	5	5	5
B2. Primary balance	8	16	9	8	7	7	5	5	5	5	6
B3. Exports	8	18	13	12	11	9	7	7	7	8	9
B4. Other flows 3/	8	16	9	9	8	7	5	5	5	6	6
B5. Depreciation	8	16	9	8	7	6	5	5	5	5	5
B6. Combination of B1–B5	8	17	12	11	9	8	6	6	6	7	7
C. Tailored Tests											
C1. Combined contingent liabilities	8	16	9	8	7	7	5	5	5	5	5
C2. Natural disaster	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Commodity price	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Market Financing	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Threshold	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Debt service-to-revenue ratio											
Baseline	13	23	14	12	10	9	7	6	7	7	6
A. Alternative Scenarios											
A1. Key variables at their historical averages in 2024–2034 2/	13	24	14	13	12	10	8	8	8	9	9
B. Bound Tests											
B1. Real GDP growth	13	24	14	13	11	9	7	7	7	7	7
B2. Primary balance	13	23	14	12	10	9	7	7	7	7	7
B3. Exports	13	24	14	13	11	10	7	7	7	7	8
B4. Other flows 3/	13	23	14	12	11	9	7	7	7	7	8
B5. Depreciation	13	29	17	15	13	11	8	8	8	8	8
B6. Combination of B1–B5	13	25	15	13	11	10	7	7	7	8	8
C. Tailored Tests											
C1. Combined contingent liabilities	13	23	14	12	10	9	7	7	7	7	7
C2. Natural disaster	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Commodity price	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Market Financing	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Threshold	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Sources: Country authorities; and staff estimates and projections.

1/ A bold value indicates a breach of the threshold.

2/ Variables include real GDP growth, GDP deflator (in U.S. dollar terms), non-interest current account in percent of GDP, and non-debt creating flows.

3/ Includes official and private transfers and FDI.

Tableau 4. Togo : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2024–34

	Projections 1/										
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
PV of Debt-to-GDP Ratio											
Baseline	61	58	54	52	49	47	45	43	41	39	37
A. Alternative Scenarios											
A1. Key variables at their historical averages in 2024–2034 2/	62	61	60	60	59	59	58	58	58	59	58
B. Bound Tests											
B1. Real GDP growth	62	61	59	57	55	54	52	50	49	48	47
B2. Primary balance	62	64	65	62	59	57	54	51	49	47	45
B3. Exports	61	60	60	57	54	52	50	47	45	43	41
B4. Other flows 3/	61	60	59	56	53	51	49	46	44	42	40
B5. Depreciation	62	61	55	50	46	43	39	36	34	31	28
B6. Combination of B1–B5	62	61	58	54	51	49	46	43	41	39	37
C. Tailored Tests											
C1. Combined contingent liabilities	62	71	67	64	61	58	55	53	51	48	46
C2. Natural disaster	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Commodity price	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Market Financing	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL public debt benchmark	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
PV of Debt-to-Revenue Ratio											
Baseline	322	310	286	264	246	232	217	203	193	182	171
A. Alternative Scenarios											
A1. Key variables at their historical averages in 2024–2034 2/	329	329	317	304	294	288	281	276	275	271	268
B. Bound Tests											
B1. Real GDP growth	329	324	311	291	276	265	251	240	232	223	215
B2. Primary balance	329	342	342	318	298	281	262	245	233	220	207
B3. Exports	322	320	315	291	272	257	240	225	214	202	189
B4. Other flows 3/	322	321	309	285	266	252	235	220	210	197	185
B5. Depreciation	329	327	290	258	232	212	191	173	159	144	130
B6. Combination of B1–B5	329	327	305	275	255	241	224	206	193	183	173
C. Tailored Tests											
C1. Combined contingent liabilities	329	379	352	327	306	287	267	251	239	225	212
C2. Natural disaster	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Commodity price	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Market Financing	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Debt Service-to-Revenue Ratio											
Baseline	40	54	58	47	50	42	33	42	37	30	32
A. Alternative Scenarios											
A1. Key variables at their historical averages in 2024–2034 2/	40	55	60	49	54	49	43	53	47	41	47
B. Bound Tests											
B1. Real GDP growth	40	56	61	49	53	45	37	48	42	35	38
B2. Primary balance	40	54	60	50	53	52	50	52	40	35	40
B3. Exports	40	54	58	47	51	42	34	43	37	30	33
B4. Other flows 3/	40	54	58	47	51	42	33	43	37	30	33
B5. Depreciation	40	55	59	48	50	42	32	41	36	29	31
B6. Combination of B1–B5	40	53	57	47	50	42	38	46	36	30	34
C. Tailored Tests											
C1. Combined contingent liabilities	40	54	61	50	53	62	52	46	40	37	43
C2. Natural disaster	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Commodity price	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Market Financing	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

Sources: Country authorities; and staff estimates and projections.

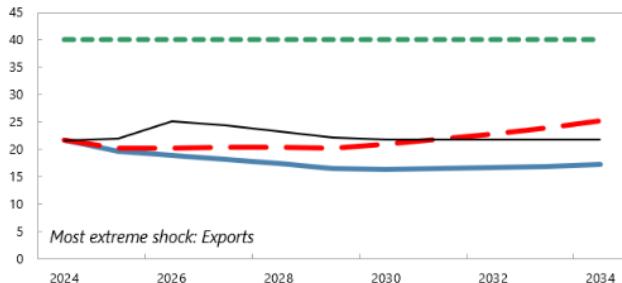
1/ A bold value indicates a breach of the benchmark.

2/ Variables include real GDP growth, GDP deflator and primary deficit in percent of GDP.

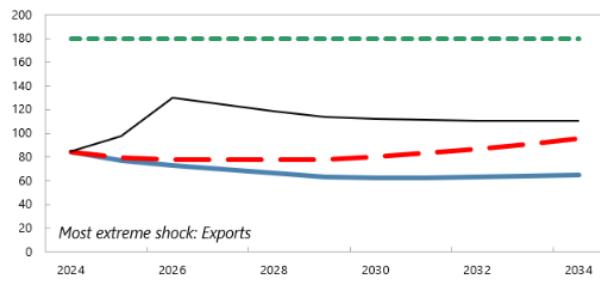
3/ Includes official and private transfers and FDI.

Graphique 4. Togo : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans différents scénarios, 2024–34

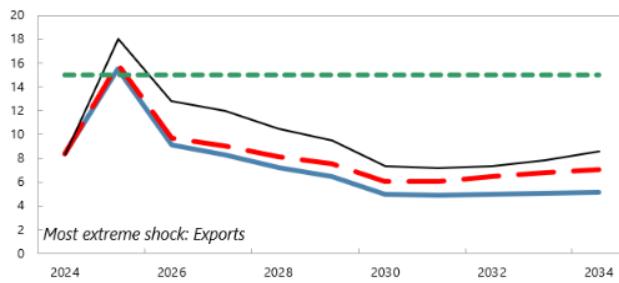
Ratio VA de la dette/PIB



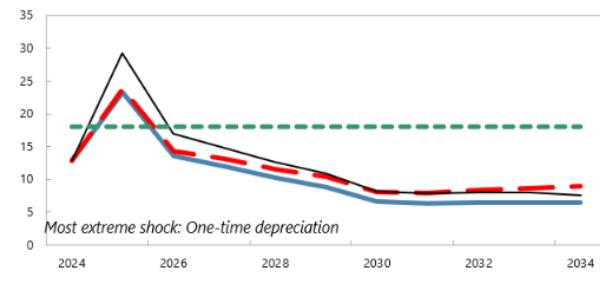
Ratio VA de la dette/exports



Ratio service de la dette/exports



Ratio service de la dette/recettes



Customization of Default Settings

Size Interactions

Tailored Stress

Combined CL	No
Natural disaster	n.a.
Commodity price	n.a.
Market financing	n.a.

Borrowing assumptions on additional financing needs resulting from the stress tests*

Default User defined

Shares of marginal debt

External PPG MLT debt	100%
-----------------------	------

Terms of marginal debt

Avg. nominal interest rate on new borrowing in USD	Default	User defined
USD Discount rate	5.0%	5.0%
Avg. maturity (incl. grace period)	34	34
Avg. grace period	7	7

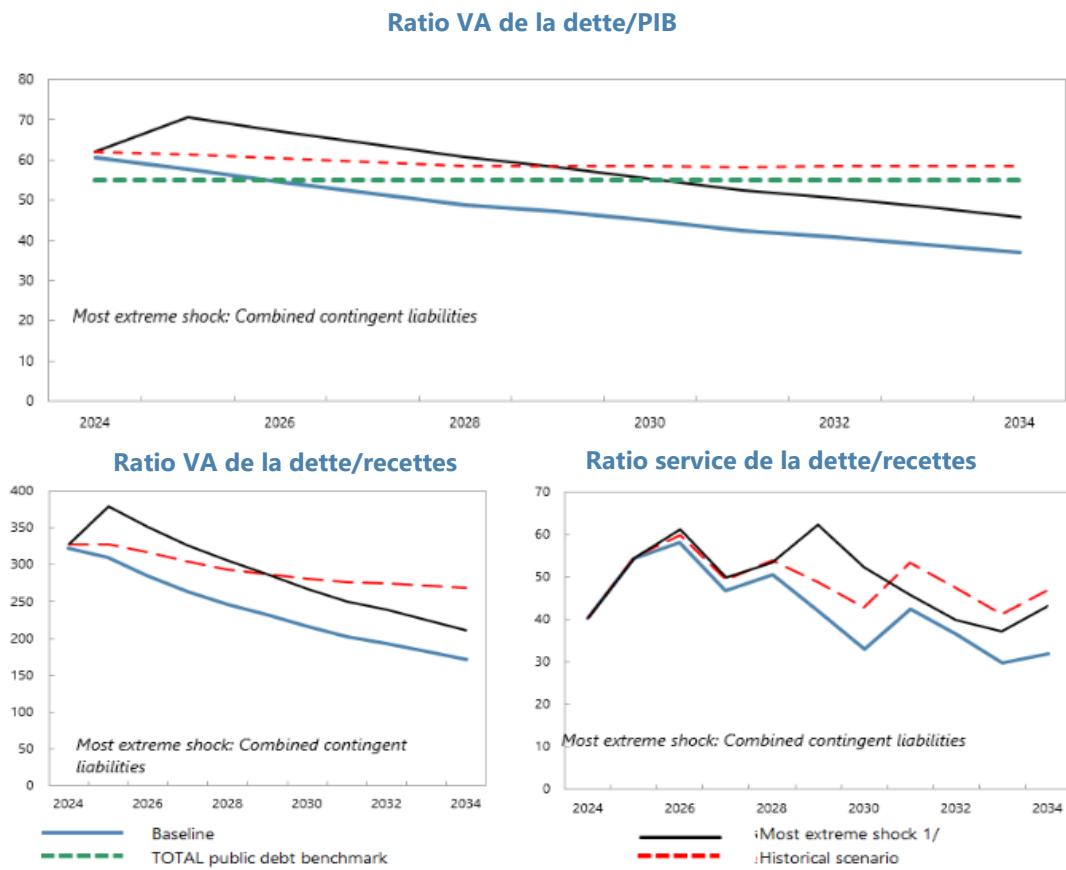
Note: "Yes" indicates any change to the size or interactions of the default settings for the stress tests. "n.a." indicates that the stress test does not apply.

* Note: All the additional financing needs generated by the shocks under the stress tests are assumed to be covered by PPG external MLT debt in the external DSA. Default terms of marginal debt are based on baseline 10-year projections.

Sources: Country authorities; and staff estimates and projections.

1/ The most extreme stress test is the test that yields the highest ratio in or before 2034. The stress test with a one-off breach is also presented (if any), while the one-off breach is deemed away for mechanical signals. When a stress test with a one-off breach happens to be the most extreme shock even after disregarding the one-off breach, only that stress test (with a one-off breach) would be presented.

Graphique 5. Togo : indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2024–34



Borrowing assumptions on additional financing needs resulting from the stress tests*	Default	User defined
Shares of marginal debt		
External PPG medium and long-term	44%	30%
Domestic medium and long-term	50%	70%
Domestic short-term	6%	0%
Terms of marginal debt		
External MLT debt		
Avg. nominal interest rate on new borrowing in USD	1.2%	1.2%
Avg. maturity (incl. grace period)	34	34
Avg. grace period	7	7
Domestic MLT debt		
Avg. real interest rate on new borrowing	4.3%	4.3%
Avg. maturity (incl. grace period)	5	5
Avg. grace period	3	3
Domestic short-term debt		
Avg. real interest rate	4.2%	4.2%

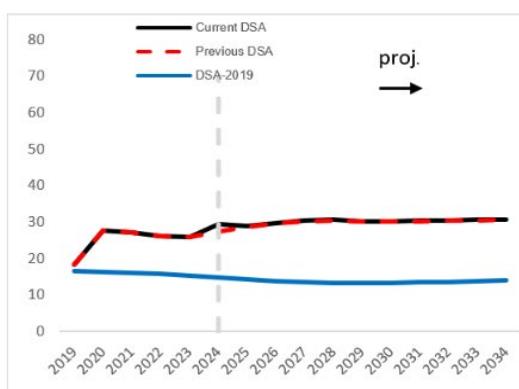
* Note: The public DSA allows for domestic financing to cover the additional financing needs generated by the shocks under the stress tests in the public DSA. Default terms of marginal debt are based on baseline 10-year projections.

Sources: Country authorities; and staff estimates and projections.

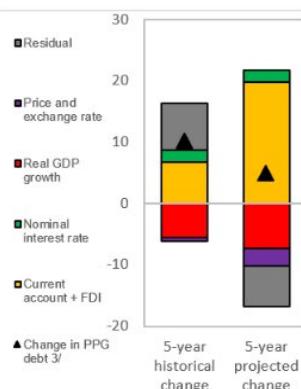
1/ The most extreme stress test is the test that yields the highest ratio in or before 2034. The stress test with a one-off breach is also presented (if any), while the one-off breach is deemed away for mechanical signals. When a stress test with a one-off breach happens to be the most extreme shock even after disregarding the one-off breach, only that stress test (with a one-off breach) would be presented.

Graphique 6. Togo : facteurs de la dynamique de la dette – scénario de référence

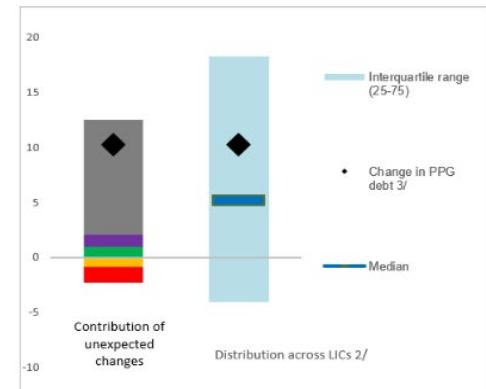
Dette extérieure CGE nominale brute
(en pourcentage du PIB ; précédentes éditions de l'AVD)



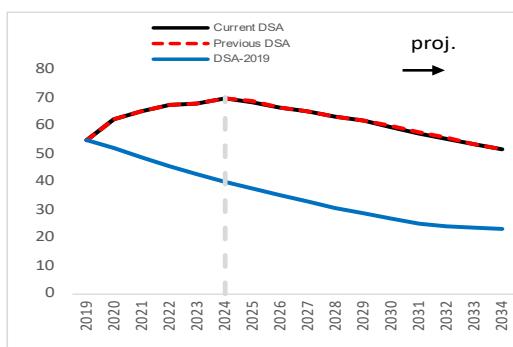
Flux générateurs d'endettement
(en pourcentage du PIB)



Variations inattendues de l'endettement 1/
(5 dernières années, en pourcentage du PIB)

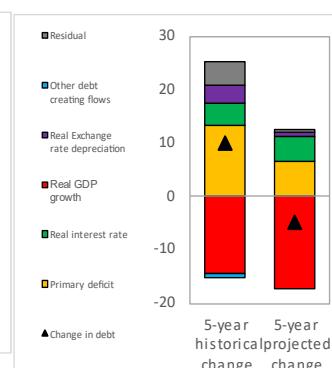


Dette publique nominale brute
(en pourcentage du PIB ; précédentes éditions de l'AVD)



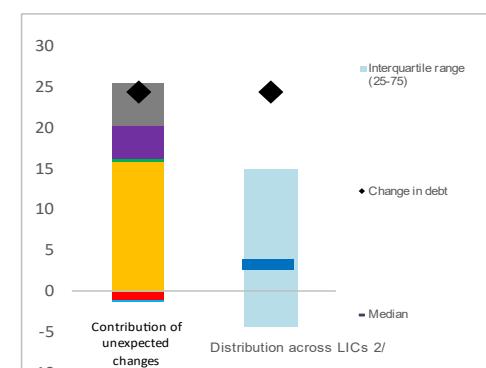
Dette publique

Flux générateurs d'endettement
(en pourcentage du PIB)



Variations inattendues de l'endettement 1/

(5 dernières années, en pourcentage du PIB)



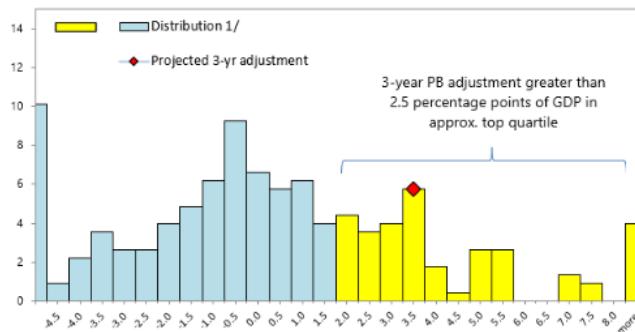
1/ Différence entre les contributions anticipées et réelles aux ratios d'endettement.

2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVD ont été établies.

3/ Compte tenu du niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait s'expliquer en grande partie par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

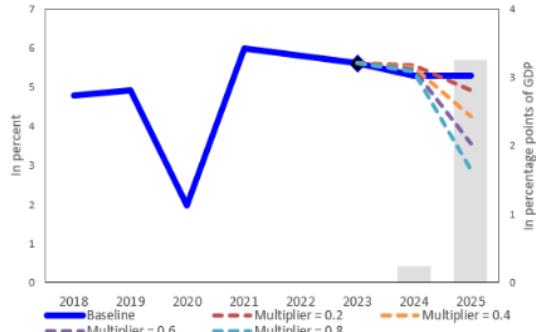
Graphique 7. Togo : outils de réalisme

Ajustement sur 3 ans du solde primaire (en points de pourcentage du PIB)



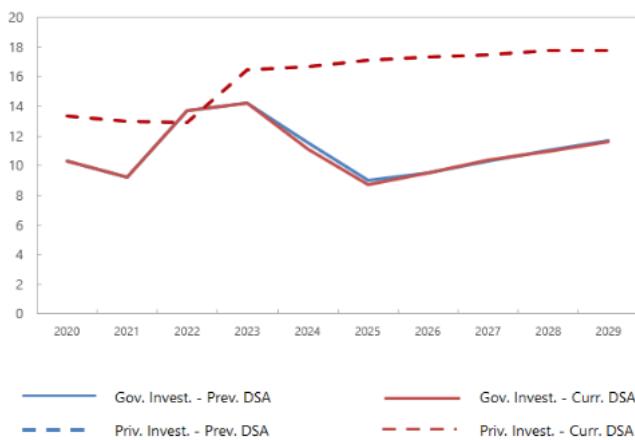
1/ Data cover Fund-supported programs for LICs (excluding emergency financing) approved since 1990. The size of 3-year adjustment from program inception is found on the horizontal axis; the percent of sample is found on the vertical axis.

Rééquilibrage budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/

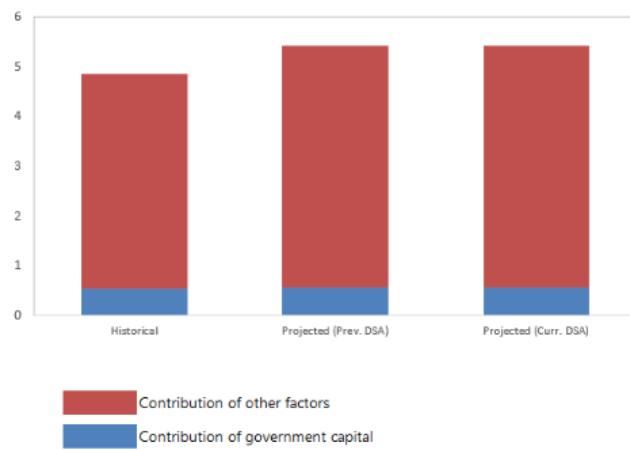


1/ Bars refer to annual projected fiscal adjustment (right-hand side scale) and lines show possible real GDP growth paths under different fiscal multipliers (left-hand side scale).

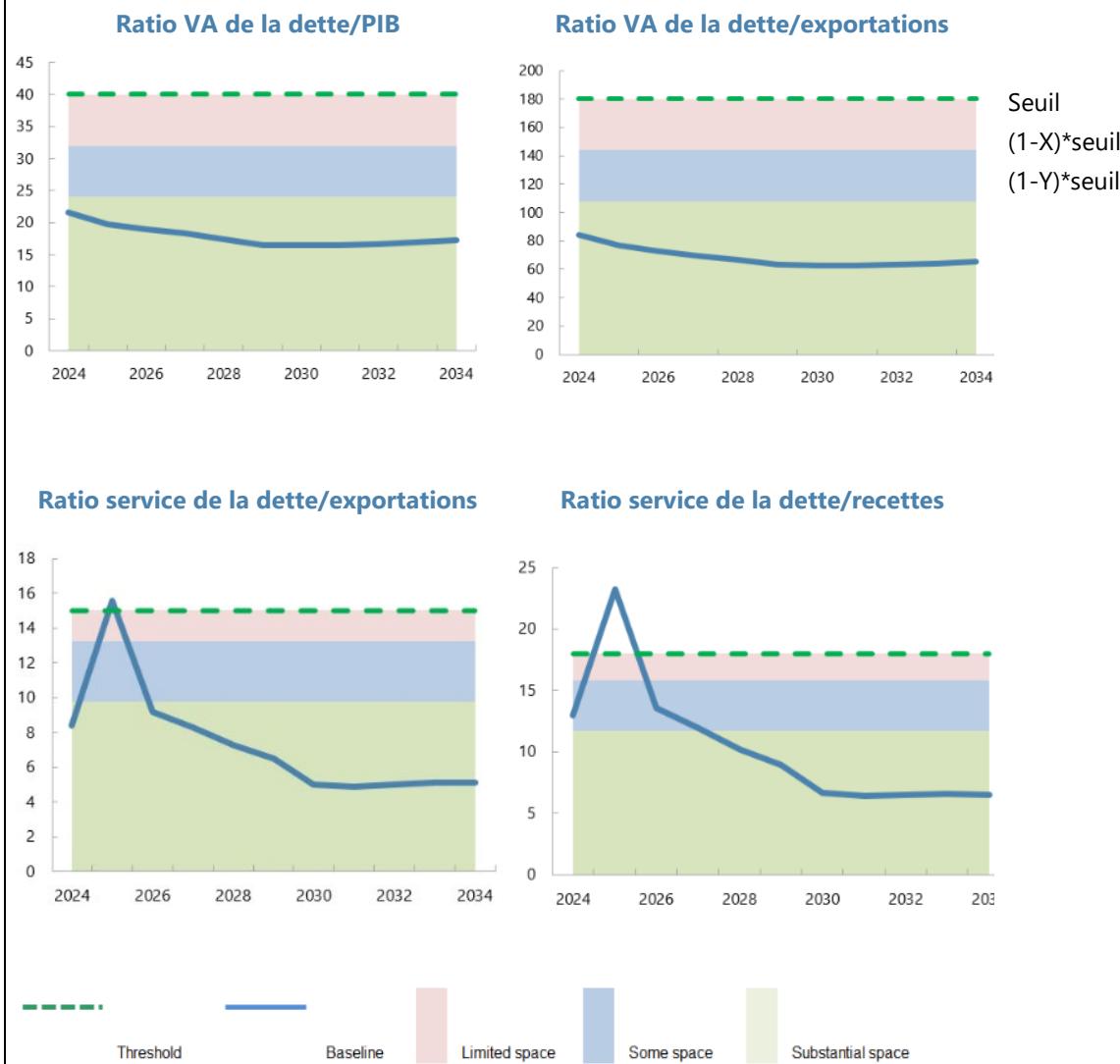
Taux d'investissement public et privé (en pourcentage du PIB)



Contribution à la croissance du PIB réel (en pourcentage, moyenne sur 5 ans)



Graphique 8. Togo : critères de la catégorie de risque modéré, 2024–34¹



Sources: Country authorities; and staff estimates and projections.

1/ For the PV debt/GDP and PV debt/exports thresholds, x is 20 percent and y is 40 percent. For debt service/Exports and debt service/revenue thresholds, x is 12 percent and y is 35 percent.

Tableau 5. Togo : cadre de viabilité de la dette du secteur public, ajustement stock-flux, 2021–44
 (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Actual						Projections						Historical Projections					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	Average 6/	
Public-sector debt 1/ of which: external debt	64.9 27.3	67.4 26.2	68.0 25.9	70.7 25.5	70.0 29.0	68.8 29.9	67.6 30.6	66.1 30.8	64.7 30.4	54.1 30.9	37.3 29.6	59.0 20.0	63.5 30.3					
Change in public sector debt	2.7	2.5	0.6	2.8	-0.8	-1.2	-1.5	-1.4	-1.6	-2.1	-1.5	1.7	-1.4					
Identified debt-creating flows	1.7 2.5	4.3 5.9	0.8 3.9	2.3 3.7	-1.0 0.5	-1.2 0.6	-1.7 0.8	-1.6 1.0	-1.6 1.1	-2.1 1.1	-1.6 0.4	2.7	0.9	Yes				
Primary deficit	17.1 1.8	17.6 2.5	19.8 3.1	18.8 2.2	18.6 1.6	19.1 1.5	19.5 1.4	19.9 1.3	20.3 1.2	21.7 0.8	23.8 0.4	17.0 19.7	20.2 21.1					
Revenue and grants	19.6 -0.8	23.5 -1.5	23.8 -3.2	23.6 -2.4	19.1 -2.2	19.7 -2.4	20.3 -2.9	20.8 -2.7	21.4 -2.7	22.1 -2.5	24.3 -2.0							
of which: grants																		
Primary (noninterest) expenditure																		
Automatic debt dynamics																		
Contribution from interest rate/growth differential	-3.2 0.3	-4.0 -0.5	-2.6 0.9	-2.4 1.0	-2.2 1.3	-2.2 1.3	-2.4 0.7	-2.9 0.8	-2.7 0.7	-2.7 0.7	-2.5 0.4	-2.0 0.0						
of which: contribution from average real interest rate																		
of which: contribution from real GDP growth	-3.5 2.5	-3.6 -0.5	-3.6 -3.6	-3.4 -3.6	-3.6 -3.6	-3.6 -3.6	-3.6 -3.5	-3.6 -3.4	-2.9 -2.9	-2.9 -2.9	-2.0 -2.0							
Contribution from real exchange rate depreciation	0.0 0.0	0.3 0.0	0.3 0.0	0.3 0.0	0.3 0.0													
Other identified debt-creating flows	0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0																	
Privation receipts (negative)																		
Recognition of contingent liabilities (e.g., bank recapitalization)	0.0 0.0 0.0																	
Debt relief (HIPC and other)																		
Other identified debt-creating or reducing flow (please specify)	0.9 -1.8	-0.2 0.0	0.5 0.0	0.2 0.0	0.0 0.0	0.5 0.0	0.0 0.0	0.2 0.0	0.0 0.0	0.1 0.0	0.1 0.0	0.9 0.2	0.2 0.2	0.2 0.2	0.2 0.2	0.2 0.2	0.2 0.2	
Residual	12.9 16.0	16.0 17.0	12.3 12.3	11.5 12.5	12.5 10.9	11.8 10.9	11.8 10.2	10.9 8.0	10.2 8.0	8.0 8.0								
Sustainability indicators																		
PV of public debt-to-GDP ratio 2/	60.6	61.7	59.5	56.8	54.3	51.8	50.0	39.8	27.1							
PV of public debt-to-revenue and grants ratio	305.4	327.4	319.2	298.4	277.9	260.6	246.8	183.7	113.6							
Debt service-to-revenue and grants ratio 3/	60.8 57.3	65.7 40.3	55.2 59.2	53.0 59.2	49.6 53.3	44.9 53.3	34.9 43.3	35.5 37	35.5 37	35.2 43	14.5 3.4							
Gross financing need 4/																		
Key macroeconomic and fiscal assumptions																		
Real GDP growth (in percent)	6.0 1.6	5.8 1.9	5.6 2.0	5.3 1.6	5.3 1.9	5.3 1.4	5.3 1.2	5.3 1.1	5.3 0.9	5.3 1.0	5.5 1.0	5.5 1.6	5.5 1.9	5.5 1.9	5.5 1.9	5.5 1.9	5.5 1.9	5.5 1.9
Average nominal interest rate on external debt (in percent)	3.1 3.1	2.1 2.1	3.4 3.4	3.0 3.4	3.0 3.4	3.0 3.5	3.0 3.5	3.0 3.5	3.0 3.5	3.0 3.5	3.0 3.7	3.0 4.3	3.0 4.3	3.0 4.3	3.0 4.3	3.0 4.3	3.0 4.3	3.0 4.3
Average real interest rate on domestic debt (in percent)	9.8 9.8	10.2 10.2	-2.2 -2.2
Real exchange rate depreciation (in percent, + indicates depreciation)	2.5 2.5	2.6 2.6	2.9 6.9	2.2 -0.2	2.0 8.6	2.0 9.2	2.0 8.1	2.0 8.2	2.0 6.6	2.0 6.6								
Inflation rate (GDP deflator, in percent)	4/																	
Growth of real primary spending (defined by GDP deflator, in percent)	-0.2 -0.2	3.3 3.3	3.4 0.9	0.9 1.2	1.8 2.0	2.5 2.5	2.5 2.5											
Primary deficit that stabilizes the debt-to-GDP ratio 5/	0.0 0.0	0.0 0.0																
PV of contingent liabilities (not included in public sector debt)																		
	2024	2026	2028	2030	2032	2034												

Sources: Country authorities; and staff estimates and projections.

1/ Coverage of debt: The central government plus social security government-guaranteed debt, non-guaranteed SOE debt. Definition of external debt is currency-based.

2/ The underlying PV of external debt-to-GDP ratio under the public DSA differs from the external DSA with the size of differences depending on exchange rates projections.

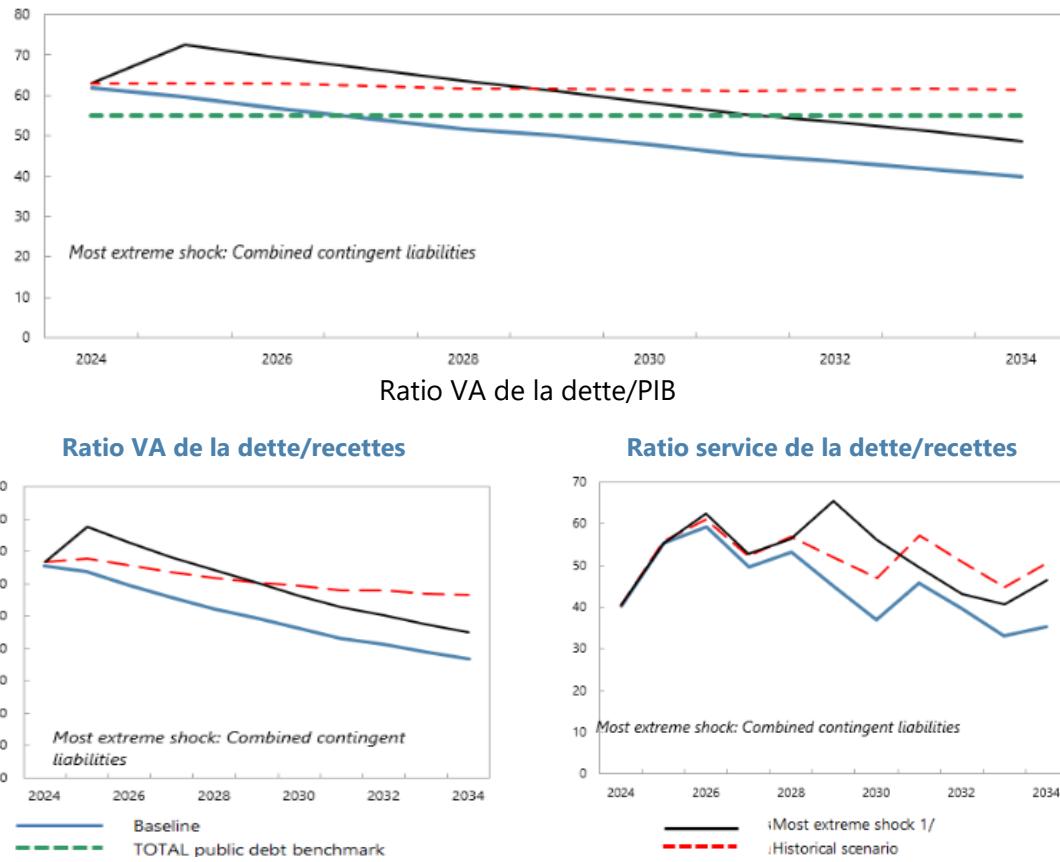
3/ Debt service is defined as the sum of interest and amortization of medium and long-term, and short-term in debt.

4/ Gross financing need is defined as the primary deficit plus debt service plus the stock of short-term debt at the end of the last period and other debt creating/reducing flows.

5/ Defined as a primary deficit minus a change in the public debt-to-GDP ratio (-) a primary surplus), which would stabilize the debt ratio only in the year in question.

6/ Historical averages are generally derived over the past 10 years, subject to data availability, whereas projections averages are over the first year of projection and the next 10 years.

Graphique 9. Togo : indicateurs de la dette publique avec les ajustements stock-flux, 2024–34



Borrowing assumptions on additional financing needs resulting from the stress tests*	Default	User defined
Shares of marginal debt		
External PPG medium and long-term	40%	30%
Domestic medium and long-term	54%	70%
Domestic short-term	6%	0%
Terms of marginal debt		
External MLT debt		
Avg. nominal interest rate on new borrowing in USD	1.2%	1.2%
Avg. maturity (incl. grace period)	34	34
Avg. grace period	7	7
Domestic MLT debt		
Avg. real interest rate on new borrowing	4.3%	4.3%
Avg. maturity (incl. grace period)	5	5
Avg. grace period	3	3
Domestic short-term debt		
Avg. real interest rate	4.2%	4.2%

* Note: The public DSA allows for domestic financing to cover the additional financing needs generated by the shocks under the stress tests in the public DSA. Default terms of marginal debt are based on baseline 10-year projections.

Sources: Country authorities; and staff estimates and projections.

1/ The most extreme stress test is the test that yields the highest ratio in or before 2034. The stress test with a one-off breach is also presented (if any), while the one-off breach is deemed away for mechanical signals. When a stress test with a one-off breach happens to be the most extreme shock even after disregarding the one-off breach, only that stress test (with a one-off breach) would be presented.



TOGO

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LA PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FEC

4 décembre 2024

Approuvé par
Annalisa Fedelino
(AFR) et **Fabian**
Bornhorst (SPR)

Rédigé par le département Afrique en consultation avec
le département de la stratégie, des politiques et de
l'évaluation

Demande d'une évaluation diagnostique de la gouvernance. Le mercredi

4 décembre 2024, les autorités togolaises ont demandé au FMI de procéder à une évaluation diagnostique de la gouvernance, comme elles s'y étaient engagées dans le mémorandum de politique économique et financière du 29 novembre 2024.

Le département Afrique collaborera avec d'autres départements pour faire en sorte que cette évaluation soit fournie dans les meilleurs délais.

**Déclaration de M. Wautabouna Ouattara, Administrateur pour le Togo et
et de Mme Eso-Solim Boukpessi, Conseillère de l'Administrateur**

Vendredi 20 décembre 2024

Introduction

1. Les autorités togolaises, que nous représentons, se félicitent des entretiens francs qu'elles ont eus avec les services du FMI lors de la première revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Elles apprécient le soutien continu du FMI, en étroite collaboration avec d'autres partenaires au développement.
2. L'économie togolaise continue de faire preuve de résilience face aux récents chocs mondiaux et nationaux, notamment la détérioration de la situation sécuritaire dans la région des Savanes, dans le nord, en raison des activités terroristes dans le Sahel. Malgré ces défis, les vigoureuses mesures de riposte des autorités ont contribué à atténuer les répercussions de ces chocs sur la population et l'économie du Togo. Ce contexte difficile a lourdement pesé sur les finances publiques : le déficit budgétaire et la dette publique ont augmenté, affaiblissant la résilience économique du pays face aux chocs et la capacité des autorités à répondre aux importants besoins de développement. Dans ce contexte, les autorités s'engagent à maintenir la stabilité macroéconomique et à accélérer les progrès vers les Objectifs de Développement durable (ODD), conformément à la Feuille de route gouvernementale 2020-25, soutenue par l'accord FEC du FMI approuvé le 1^{er} mars 2024. Elles comptent poursuivre leurs efforts visant à i) élargir l'espace budgétaire et améliorer la viabilité de la dette, et ii) faire avancer les réformes structurelles pour soutenir la croissance et limiter les risques liés au budget et au secteur financier. Les principales priorités stratégiques comprennent un rééquilibrage budgétaire ambitieux grâce à des efforts accrus en matière de mobilisation des recettes, des dispositifs de sécurité sociale plus solides, et une augmentation des dépenses sociales pour soutenir les plus vulnérables, ainsi que la poursuite de réformes essentielles du secteur bancaire.

Mise en œuvre du programme

3. Les résultats du programme ont été satisfaisants ; tous les critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2024 ont été respectés, y compris ceux relatifs au solde budgétaire primaire de base et au financement intérieur net. Les objectifs indicatifs relatifs aux recettes fiscales, aux dépenses sociales et aux dépenses de lutte contre la pauvreté ont été atteints, dépassant les objectifs du programme. Aucun arriéré de dette publique extérieure n'a été accumulé et aucun préfinancement n'a été autorisé. En outre, la souscription à de nouveaux prêts extérieurs est restée inférieure au plafond du critère de réalisation continu afférent. Les autorités ont continué de rigoureusement contrôler les dépenses pour atteindre l'objectif de solde budgétaire et s'attendent donc à atteindre tous les objectifs quantitatifs de fin décembre. Sur le plan structurel, les progrès se sont poursuivis malgré des retards mineurs. Deux des trois repères structurels à fin juin 2024 ont été atteints et les autres mesures devraient être complétées d'ici la fin de l'année. Une analyse comparant les données douanières et commerciales a été réalisée et une stratégie visant à renforcer les dispositifs de sécurité sociale a été adoptée. Les autorités ont également amélioré le plan d'investissement

public, notamment en préparant un rapport sur les projets d'investissement des entreprises publiques. Toutefois, la date butoir de fin juin pour le repère structurel relatif à la soumission de ce rapport au Parlement n'a pas été respectée, en raison de l'absence de dispositions réglementaires encadrant la transmission des documents budgétaires avant la présentation du projet de loi de finances. Le rapport a maintenant été soumis au Parlement en même temps que le projet de loi de finances de 2025. Bien que le repère structurel à fin octobre relatif à la préparation et à la publication d'un plan de mobilisation des recettes pour 2024-2027 n'ait pas été atteint, les autorités ont établi et publié le plan pour 2024-2026 et ont l'intention de poursuivre leurs travaux en cours pour l'étendre à 2027. En outre, les autorités ont mis en place un système d'identification biométrique et un registre social conformément aux repères structurels fixés pour fin décembre 2024. Elles ont également respecté le repère structurel relatif au rapport sur l'analyse des risques budgétaires, étayant ainsi la documentation budgétaire annuelle avec des informations financières clés et des engagements dans le cadre de contrats de Partenariats Public-Privé (PPP). Dans le secteur bancaire, les autorités ont respecté leurs engagements en recapitalisant la banque publique et en commandant des audits indépendants du capital de la banque plus tôt cette année et de ses opérations en octobre pour informer un futur plan de restructuration.

Développements économiques récentes et perspectives

4. La croissance économique est restée forte, à 5,6 % en 2023, principalement tirée par le dynamisme de l'activité dans la zone économique spéciale (ZES) de *la Plateforme industrielle d'Adétikope* (PIA). L'inflation a continué de baisser, avec une inflation globale tombant à 3,2 % en glissement annuel à la fin du mois de septembre 2024. Les résultats budgétaires ont été solides avec des recettes fiscales dépassant les objectifs et augmentant de 0,9 % du PIB en 2023. Cette dynamique s'est maintenue en 2024 : les recettes ont dépassé de 1,3 % du PIB l'objectif de fin juin. Ces efforts, ainsi que la rationalisation des dépenses, ont contribué à réduire le déficit budgétaire global, qui est passé de 8,3 % du PIB en 2022 à 6,7 % en 2023, et devrait atteindre 4,9 % du PIB en 2024, hors opérations ponctuelles du secteur bancaire. Selon des estimations, le déficit des transactions courantes s'est amélioré, de 3,5 % du PIB en 2022 à 2,9 % du PIB en 2023, grâce à l'amélioration des termes de l'échange. Cependant, en 2024, la capacité du Togo à gérer sa dette extérieure a été restreinte en raison des conditions de financement régionales tendues et de la contraction d'un crédit à court terme, avec des rendements élevés, des maturités courtes et une augmentation des obligations au titre du service de la dette pour 2025. Afin de relever ces défis, les autorités travaillent en étroite collaboration avec la Banque mondiale sur une opération de gestion des passifs.

5. À l'avenir, les résultats sur le plan macroéconomique devraient rester solides, avec une croissance atteignant 5,3 % en 2024-25, avant de remonter à 5,5 % à moyen terme grâce à la consolidation budgétaire en cours et aux réformes structurelles visant à stimuler la productivité et l'investissement privé. Les autorités prévoient que l'inflation globale s'alignera sur l'objectif régional de la *Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest* (BCEAO), de 2 % d'ici 2025. Elles prévoient en outre que le déficit budgétaire convergera vers le plafond régional de 3 % du PIB dans le même délai comme le prévoit le rééquilibrage budgétaire. Le ratio dette publique/PIB devrait diminuer progressivement à partir de 2025 tandis que le déficit du compte courant devrait rester inférieur à 3 % du PIB.

6. Les perspectives à moyen terme sont toutefois soumises à des risques baissiers notamment l'intensification de la menace terroriste qui pourrait perturber les principales activités logistiques, les difficultés à obtenir un financement abordable, ainsi que la persistance de risques dans le secteur financier, en particulier ceux liés aux banques sous-capitalisées. Par ailleurs, la vulnérabilité du Togo aux impacts du changement climatique, parmi lesquelles les inondations, les sécheresses et l'érosion côtière, font peser des risques supplémentaires sur la croissance et la stabilité budgétaire. Néanmoins, les autorités s'emploient activement à atténuer ces risques grâce à leur programme de réformes. Côté positif, les réformes en cours pour améliorer le climat des affaires et conduire des politiques industrielles pourraient aboutir à une croissance supérieure aux attentes.

Politiques macroéconomiques et réformes pour 2025 et le moyen terme

Politique budgétaire et viabilité de la dette

7. Les autorités togolaises restent engagées dans leur stratégie de double ancrage budgétaire visant à renforcer la viabilité de la dette. Elles visent à réduire la dette publique en dessous de 55 % du PIB d'ici 2026 et le déficit budgétaire à 3 % du PIB d'ici 2025, comme prévu dans la loi de finances 2025 qui sera bientôt approuvée. Toutefois, compte tenu du contexte difficile, les autorités ont souligné la nécessité d'une certaine flexibilité dans la mise en œuvre du programme. Ainsi, si la situation sécuritaire se détériore, elles prévoient d'ajuster leurs efforts de consolidation, en visant un déficit de 4 % du PIB en 2025, en atteignant la norme de déficit de 3 % de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) en 2026, et en reportant l'objectif de réduction de la dette à 2027. Cela permettrait de trouver un équilibre entre la nécessité de répondre aux risques de sécurité et l'amélioration de la viabilité de la dette et des réserves régionales, mettant en évidence la démarche proactive et adaptative des autorités face aux défis budgétaires complexes tout en mettant l'accent sur la stabilité socioéconomique à long terme.

8. L'assainissement budgétaire continuera de s'appuyer tant sur des mesures de recettes que de dépenses, parallèlement à des réformes de la gestion des finances publiques. *Du côté des recettes*, les autorités visent à augmenter les recettes fiscales de 0,5 % du PIB par an, en s'appuyant sur les réformes de la politique fiscale et de l'administration des recettes pour 2025-2026. Il s'agit notamment d'introduire de nouveaux droits d'accises et d'augmenter les tarifs pour les droits de douane existants, de réduire les exonérations fiscales, d'augmenter les recettes de TVA et d'améliorer les taux de déclaration et de paiement des impôts. Un plan visant à augmenter les recettes non fiscales grâce à des procédures de recouvrement renforcées, à une meilleure application des redevances minières et à la dématérialisation des processus de paiement sera également mis en œuvre. *Du côté des dépenses*, les plans à moyen terme établissent un équilibre entre dépenses essentielles consacrées à la sécurité, programmes sociaux, priorités d'investissement et assainissement du secteur bancaire et rééquilibrage budgétaire. Les dépenses courantes devraient diminuer au fil du temps, tandis que les investissements, y compris les dépenses liées à la sécurité, diminueront dans un premier temps, mais finiront par se redresser à mesure que se renforce la mobilisation des recettes. Les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté devraient augmenter progressivement pour atteindre 5,6 % du PIB d'ici 2029.

9. Les autorités sont résolues à en préserver la viabilité de la dette grâce, grâce à une gestion active. Elles prévoient de privilégier la dette extérieure concessionnelle par rapport à la dette intérieure commerciale afin de limiter leur exposition à la dette en monnaie nationale. Les autorités élargiront également le plan trimestriel sur la dette pour inclure la dette des entreprises publiques et amélioreront la Stratégie de gestion de la dette à moyen terme. Sur la base des progrès accomplis, cette stratégie sera régulièrement mise à jour et des plans sur la dette de l'administration centrale seront publiés tous les trimestres. Les autorités ont pour objectif d'identifier les causes de l'augmentation de la dette et d'y remédier ; un groupe de travail a été formé à cet effet. Elles se sont engagées à préparer un rapport sur l'accumulation inexplicable de dette ainsi qu'une stratégie pour la résorber d'ici décembre 2025. Les autorités prévoient également d'améliorer la supervision et la gestion des entreprises publiques en soumettant un nouveau cadre juridique au Parlement, en adoptant une politique de propriété des entreprises publiques et en exigeant des états financiers audités pour les principales entreprises publiques. L'amélioration de l'efficacité des services publics et l'expansion des projets d'énergie renouvelable sont également au cœur des efforts consentis par les autorités. Le cadre des PPP a également été renforcé, en les intégrant dans le processus budgétaire et en confiant un rôle de suivi au ministère des Finances.

Renforcement des dispositifs de protection sociale

10. Les autorités sont déterminées à améliorer le dispositif de protection sociale et à accroître les dépenses sociales, conformément au premier pilier de la Feuille de route gouvernementale. Dans le projet de loi de finances pour 2025, 49,7 % des dépenses budgétaires ont été allouées au secteur social, ce qui représente une augmentation continue par rapport aux 48 % de 2024. En juin 2024, le gouvernement a adopté une stratégie de protection sociale et il développe actuellement un système d'identification biométrique et un registre des populations vulnérables éligibles. Ces initiatives devraient toutes contribuer à garantir l'efficacité des programmes sociaux, notamment en limitant la duplication des bénéficiaires. L'identification biométrique soutiendra également un programme ciblé de transferts monétaires visant les populations les plus vulnérables. Le gouvernement envisage également de mettre en place les modalités nécessaires pour étendre l'assurance maladie universelle aux plus vulnérables.

11. Une réforme complète a été réalisée pour réduire les subventions aux combustibles fossiles. Un mécanisme automatique de lissage des prix des carburants et un fonds de stabilisation pour mieux soutenir les populations vulnérables ont été adoptés cette année et lancés en septembre. Le nouveau mécanisme vise à limiter les subventions à 0,5 % du PIB en 2024 et à 0,4 % en 2025, sauf en cas de fortes hausses des prix mondiaux du pétrole, le projet étant de les éliminer progressivement d'ici 2026.

12. Un programme d'urgence a été déployé dans les régions du nord et les régions voisines touchées par les attaques terroristes (*Savanes, Kara et Région centrale*). Ce programme cherche à renforcer la protection sociale et à améliorer les conditions de vie, ce qui devrait également contribuer à renforcer la résilience de la population face au terrorisme dans ces zones. Les principaux aspects comprennent l'amélioration de l'accès aux services essentiels et aux infrastructures de base, y compris les programmes d'eau et d'assainissement, les programmes alimentaires, les transferts monétaires, les boîtes à outils pour les jeunes entrepreneurs, l'amélioration des infrastructures dans les écoles, l'électrification et le soutien à l'agriculture.

Renforcement de la stabilité du secteur financier

13. Afin de préserver la stabilité du système financier, les autorités nationales et régionales de l'UEMOA s'efforcent de renforcer l'octroi prudent de crédits en améliorant l'accès aux services financiers et l'environnement bancaire, notamment en renforçant le registre de la propriété foncière et en assurant le respect des normes prudentielles. Les autorités se sont également engagées, selon les conditions du programme en cours, à poursuivre la réforme de la banque publique, par le biais d'une recapitalisation et d'une restructuration, et de l'achever d'ici à octobre 2025. En cas de revente, l'État publiera les prix de vente des actifs immobiliers acquis.

Amélioration de la gouvernance et du climat des affaires

14. Le renforcement de la gouvernance demeure une priorité absolue, avec des efforts récents visant à améliorer la transparence et la responsabilisation. Les autorités sont déterminées à améliorer la gouvernance et le climat des affaires afin d'attirer les investissements privés et de renforcer la confiance du public. Elles ont demandé une Évaluation diagnostique de la gouvernance par les services du FMI afin d'améliorer davantage la transparence et de relever les défis en matière de gouvernance, et en s'appuyant sur les récents acquis. Bien que l'achèvement de la mission et la mise à disposition des rapports associés ne soient pas prévu avant le début de 2026, les autorités continueront de faire progresser leur programme de gouvernance. Elles se sont engagées à modifier le cadre juridique des marchés publics afin d'améliorer la collecte et la publication des données sur les bénéficiaires effectifs. Ces efforts devraient contribuer à renforcer la transparence et à optimiser la gestion des dépenses et des marchés publics.

15. Les efforts visant à renforcer le cadre de LBC/FT progressent bien, avec un accent sur la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux, y compris l'évasion fiscale et la corruption. Une nouvelle loi uniforme, conforme à la directive de l'UEMOA de 2023 sur la LBC/FT, est en cours d'élaboration pour remédier aux principales vulnérabilités recensées dans le rapport 2022 du Groupe d'action intergouvernemental contre le blanchiment de capitaux en Afrique de l'Ouest (GIABA). Des progrès notables ont également été réalisés dans l'amélioration du climat des affaires, positionnant le Togo comme un des principaux pays réformateurs en Afrique, comme le note le rapport Business Ready 2024 de la Banque mondiale.

Accroître la résilience face au changement climatique

16. Compte tenu de la dépendance importante de l'économie à l'égard de l'agriculture et de l'exposition des villes côtières à l'élévation du niveau de la mer, les considérations liées au changement climatique demeurent centrales aux grandes orientations stratégiques des autorités. Lors des consultations de 2024 au titre de l'article IV achevée par le conseil d'administration en septembre, les autorités ont favorablement accueilli le document de la série des Questions générales sur l'impact du changement climatique et ses recommandations. Une évaluation de la gestion des investissements publics et du climat (CPIMA) a été réalisée par le FMI, et la Banque mondiale a rédigé un rapport sur le climat et le développement (CCDR). **Les autorités souhaitent réitérer qu'une demande d'accès au titre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD) a été soumise et elles attendent avec impatience qu'une suite favorable soit rapidement donnée.**

Conclusion

17. Dans un contexte intérieur, régional et extérieur difficile, le Togo continue de mettre en œuvre de manière satisfaisante son programme de réformes économiques et financières soutenu par l'accord FEC. Les autorités réitèrent leur engagement en faveur de politiques macroéconomiques prudentes et de réformes structurelles audacieuses, essentielles pour faire face aux chocs exogènes, améliorer les perspectives budgétaires et économiques et traduire les gains macroéconomiques en dispositifs de protection sociale renforcés et en réduction des inégalités sociales. Compte tenu de la bonne exécution du programme et de leur détermination à mettre en œuvre des réformes, les autorités sollicitent l'appui des administrateurs pour la conclusion de la première revue au titre de l'accord FEC.